



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 117 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le jeudi 22 novembre 2001**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 novembre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Français]

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

\* \* \*

• (1005)

[Traduction]

#### LA LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-42, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu une première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LOI MODIFIANT CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET ABROGEANT LA LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu une première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parrainer le projet de loi intitulé Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique. Le projet de loi touchera 20 lois en tout, car il en modifiera 19 et en édictera une.

Connue sous le nom de Loi sur la sécurité publique, cette mesure ferait la promotion de la sécurité publique et la garantirait, tout en renforçant la capacité du gouvernement d'améliorer la sécurité des Canadiens. C'est une autre étape dans la lutte que le gouvernement canadien livre au terrorisme.

[Français]

Les gouvernements de partout ont dû réagir rapidement et s'assurer qu'ils ont les outils nécessaires pour protéger la sûreté et la sécurité de leurs citoyens depuis les événements tragiques du 11 septembre. Il s'agit du second projet de loi omnibus qui, une fois promulgué, rehaussera la sécurité des Canadiens.

[Traduction]

Dans bien des cas, la loi propose des amendements déjà en cours d'élaboration avant le 11 septembre dans le cadre de l'examen habituel de la législation. Comme je l'ai maintes fois répété, c'est assurément le cas en ce qui concerne la Loi sur l'aéronautique émanant de mon ministère. En raison des attaques aux États-Unis, le processus d'examen a toutefois été devancé en vue de prendre de nouvelles mesures d'urgence.

La Loi sur la sécurité publique ajoute des caractéristiques à une grande partie de la législation, qui pourraient se révéler nécessaires pour prévenir des situations d'urgence ou réagir en cas de menace à la sécurité. Parmi les changements figurent des éclaircissements au sujet des pouvoirs des autorités en matière de sécurité, voire des pouvoirs accrus dans certains cas. La loi mettrait un frein au phénomène des passagers turbulents, communément appelé la rage de l'air, en qualifiant de délit tout comportement qui met en danger la sécurité ou la sûreté d'un vol ou des personnes à bord d'un avion

• (1010)

La loi oblige les transporteurs aériens ou les exploitants de systèmes de réservation à fournir des renseignements personnels sur certains passagers à des fins de sécurité.

La loi accélère la mise en oeuvre de divers changements relatifs à la sécurité, qui ont déjà été apportés à la Loi sur l'immigration.

La loi rend obligatoire l'obtention d'un permis pour effectuer des travaux de recherche sur des substances biologiques dangereuses comme l'anthrax.

La loi prévoit des sanctions contre les personnes reconnues coupables de canulars mettant des vies en danger ou aggravant l'anxiété de la population.

La loi resserre les contrôles sur les explosifs.

La loi contrôle l'exportation et le transfert de technologies critiques.

La loi interdit l'utilisation non autorisée des systèmes informatiques de la Défense nationale ou leur perturbation et met un frein à la prolifération des armes biologiques.

*Affaires courantes*

Le gouvernement a réagi rapidement et efficacement aux menaces graves qui pesaient sur le Canada. Transports Canada, plus particulièrement, a réagi aux événements tragiques du 11 septembre en fermant immédiatement l'espace aérien canadien et en coordonnant l'atterrissage de 226 vols détournés sur des aéroports canadiens et transportant plus de 33 000 passagers.

Le gouvernement a annoncé une série de nouvelles mesures visant à améliorer la sécurité dans les aéroports canadiens. Je n'ai aucune hésitation à dire ici aujourd'hui que, selon les témoignages que j'ai reçus de gens d'affaires qui sont appelés à voyager, les normes aériennes du Canada demeurent les meilleures au monde.

Le gouvernement du Canada a offert une indemnité de 90 jours pour la responsabilité civile résultant de la guerre ou du terrorisme aux fournisseurs de services d'aviation essentiels au Canada.

Le gouvernement a annoncé un programme de 160 millions de dollars qui permettra de compenser les transporteurs aériens canadiens et les transporteurs assurant des services spéciaux pour les pertes relatives à la fermeture de l'espace aérien canadien.

Le gouvernement du Canada a offert des garanties d'emprunts pour aider les principaux transporteurs canadiens.

Bon nombre de mes collègues de la Chambre, y compris les membres du Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales, se sont penchés sur la question de la sécurité dans les aéroports, du contrôle des passagers avant l'embarquement et de la responsabilité relative au contrôle et aux coûts que tout cela entraînera. Ces questions ont été soulevées très fréquemment au cours de la période des questions, particulièrement hier.

J'ai toujours dit que, après les événements du 11 septembre, la priorité devait être de voir à renforcer les mesures de sécurité dans les aéroports. Toutefois, j'aimerais rappeler à mes collègues que les très importantes questions qui ont été soulevées sur la façon de fournir ces services et d'en assurer le financement font l'objet de débats au Cabinet. Il est évident que tout cela aura des répercussions importantes sur notre cadre financier. Nous rendrons donc notre décision bientôt, mais ce ne sera pas dans le cadre de la mesure législative à l'étude aujourd'hui.

[Français]

Depuis le 11 septembre, nous avons progressé de façon décisive. La Loi sur la sécurité publique est à nouveau un autre engagement que le gouvernement a pris pour assurer les Canadiens que nous prenons les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité de notre pays. Il s'agit de la seconde étape parmi plusieurs qui suivront.

[Traduction]

Le projet de loi présente un ensemble de mesures législatives conçues pour protéger les Canadiens contre les horreurs du terrorisme. Toutefois, ce n'est pas là un objectif en soi. Il ne faut pas se leurrer. Le mouvement visant à combattre le terrorisme exigera un effort patient et soutenu. Existe-t-il meilleur défi que celui de nous regrouper en une société libre et démocratique? C'est ce que le Parlement et le gouvernement ont fait depuis les événements du 11 septembre. Nous sommes unis dans notre détermination à éradiquer le terrorisme partout au monde.

J'ai été heureux d'entendre les critiques constructives présentées par les députés de l'opposition et par ceux de mon propre parti au cours des quelques dernières semaines. J'aimerais inviter tous les députés, et tout particulièrement ceux de l'opposition, à collaborer à nos efforts en poursuivant ce débat constructif, en continuant d'étudier tous les aspects de la mesure législative et en faisant preuve

de la promptitude voulue pour que la mesure législative soit adoptée le plus rapidement possible.

• (1015)

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de savoir que le ministre des Transports est disposé à accepter les critiques constructives car il va en recevoir beaucoup.

Aux États-Unis, le sénateur Ernest Hollings de la Caroline du Sud a présenté en septembre un projet de loi exhaustif sur la sécurité aérienne et la sécurité dans les aéroports. En huit semaines, ce projet de loi a été présenté au Sénat, adopté par la Chambre des représentants et adopté par le Sénat des États-Unis. Le président Bush l'a signé mardi de cette semaine et il a maintenant force de loi aux États-Unis.

Cela fait plus de dix semaines que les attaques terroristes ont eu lieu et notre gouvernement ne dépose qu'aujourd'hui à la Chambre ce projet de loi sur la sécurité dans les aéroports. En toute franchise, le lancement n'a pas été un grand succès. Le projet de loi sera remarqué davantage pour ce qu'il ne renferme pas que pour ce qu'il prévoit. Lorsqu'on compare le projet de loi américain à celui proposé par le gouvernement canadien maintenant, il est incroyable de voir à quel point le projet de loi canadien est faible et n'est qu'une coquille vide.

Le projet de loi américain est divisé en quatre catégories: la sécurité dans les postes d'équipage; la présence d'agents armés à bord des avions; la sécurité dans les aéroports; et d'autres dispositions qui représentent un salmigondis de modifications réglementaires qu'on a songé à mettre en place. Il faut remarquer que pratiquement aucune de ces modifications apportées aux États-Unis, qui sont le fruit de discussions bipartites et qui ont été dans l'ensemble très bien reçues par l'industrie de la sécurité aérienne sur le continent, ne se retrouve dans ce projet de loi.

Les Américains ont renforcé les portes des postes de pilotage et en ont interdit l'accès. Le gouvernement a réglementé à ce sujet, mais il n'a pas rendu cette disposition obligatoire. Les Américains ont permis aux équipages de conduite d'avoir accès à des armes autres que meurtrières, mais il n'en est absolument pas question dans ce projet de loi. On a donné la possibilité aux pilotes d'avoir des armes à feu. Même si le gouvernement n'est peut-être pas en faveur de cela, cette disposition est prévue dans la loi et ainsi, si cela devenait nécessaire à la suite d'une escalade encore dans la guerre contre le terrorisme, il est prêt à cela.

Aux États-Unis, des personnes qualifiées peuvent aider en cas de crise à bord d'un avion. Le projet de loi américain leur a donné le pouvoir juridique d'intervenir. Ce n'est pas le cas au Canada. Il n'en est pas question dans le projet de loi. Les Américains ont prévu une formation particulière pour les équipages de conduite et le personnel de cabine pour qu'ils puissent faire face à des pirates de l'air. Ce n'est pas prévu dans ce projet de loi.

Les États-Unis placent des gardes armés à bord de tous les vols à risque très élevé. On ne prévoit rien de tel dans la présente mesure législative. Le gouvernement continue de se traîner les pieds dans ce dossier, même si plus de 80 p. 100 des Canadiens sont favorables à la présence de gardes armés. Les États-Unis ont ajouté une disposition visant à étendre le programme des gardes armés à un nombre encore plus élevé de vols. De nouveau, rien de tel n'est prévu dans la présente mesure législative.

*Affaires courantes*

Pour ce qui est de la sécurité dans les aéroports, l'ensemble des passagers, des biens, des bagages, du courrier et du fret sera désormais contrôlé aux États-Unis. Cette disposition n'est pas intégrée dans la présente mesure législative. Toute personne ayant accès à un aéronef, y compris à un aéronef étranger, doit obtenir une attestation de sécurité si elle n'en a pas déjà une. Cette disposition figure dans la mesure législative américaine, mais elle n'est pas comprise dans la présente mesure législative.

Les Américains prévoient des peines dans le cas des personnes nuisant au travail des préposés au contrôle sécuritaire des aéroports, mais cette mesure ne figure pas dans le présent document. Ils disposent d'un conseil de coordination de la sécurité aérienne chargé de coordonner les activités en matière de renseignement, de sécurité et de sanctions de droit criminel. C'est maintenant la loi aux États-Unis, mais cela ne figure pas dans la mesure législative canadienne.

Les Américains disposent d'un système de pré-vérification des passagers assisté par ordinateur et désigné sous l'abréviation CAPPS. C'est une vaste banque de données permettant de faire des vérifications au sujet de passagers et de personnes susceptibles de présenter une menace, c'est-à-dire de dresser un profil des personnes engagées dans des activités criminelles au Canada et dans d'autres pays. C'est maintenant la loi aux États-Unis, mais cela ne figure pas dans la mesure législative canadienne.

La loi américaine prévoit aussi désormais que des étrangers ne peuvent apprendre à piloter des avions à réaction à moins qu'une vérification de leurs antécédents ne soit effectuée. Cela n'est pas prévu dans la mesure législative canadienne. Des étrangers ne peuvent acheter, louer ou affréter un aéronef à moins qu'une vérification des antécédents ne soit faite. C'est la loi aux États-Unis, mais la mesure législative canadienne est muette à ce sujet.

Le gouvernement fédéral est tenu d'effectuer des tests de sécurité ainsi que d'évaluer les nouvelles technologies. C'est la loi aux États-Unis, mais la mesure législative canadienne n'en parle pas. Les États-Unis ont aussi un système informatique de réservations qui fait désormais l'objet d'une nouvelle réglementation protégée visant à mettre le logiciel à l'abri de toute tentative de piratage informatique. C'est la loi aux États-Unis, mais la réglementation canadienne n'en souffle pas mot.

Les États-Unis possèdent une législation exhaustive fort bien élaborée. Désormais, lorsque l'on se rend aux États-Unis, comme le ministre des Transports et les Canadiens le savent, il est visible et manifeste à l'oeil nu que de vastes mesures de sécurité ont été adoptées dans les aéroports. L'avantage accessoire, c'est que cela accroît la confiance des consommateurs aux États-Unis. Ils se sont fait un devoir d'adopter la mesure législative avant aujourd'hui, jour de la fête de l'Action de grâce aux États-Unis, afin que les gens aient la confiance voulue pour prendre l'avion.

Noël approche, mais l'an 2002 sera déjà bien entamé avant que le projet de loi soit adopté. On se demande où est l'esprit de leadership du ministre des Transports. De véritables mesures doivent être prises.

● (1020)

Ce matin, nous avons assisté à une séance d'information. Fait à noter, les pouvoirs conférés aux termes du projet de loi, dont le ministre des Transports vient de parler, sont de nature provisoire. Le projet de loi est farci d'expressions indiquant que le ministre peut faire ceci ou cela, restreindre ceci ou cela. Ce ne sont pas de véritables pouvoirs conférés au ministre. Ce ne sont pas de véritables et nouveaux instruments législatifs.

Le ministre des Transports soutient que le gouvernement n'a pas tardé à réagir. En réalité, cela fait plus de dix semaines que l'incident

s'est produit et c'est seulement maintenant que le projet de loi est présenté. Qui plus est, ce projet de loi faiblard n'encouragera pas les Canadiens à voyager davantage par avion. Ce sont des demi-mesures.

Le gouvernement n'a pas réagi rapidement. Il n'a pas agi d'une façon décisive. Le projet de loi sera renvoyé au Comité des transports. J'ai hâte de participer aux travaux du comité pour veiller à ce qu'il y ait des dispositions complètes, réelles et visibles qui deviennent des composantes permanentes des mesures de sécurité dans les aéroports, et que ces dispositions puissent ensuite être appliquées de manière que les Canadiens pourront prendre l'avion avec confiance.

Si ce projet de loi est adopté tel quel, on verra ce qu'il est vraiment: une mesure législative faiblarde qui ne fait rien pour répondre aux attentes des Canadiens, qui veulent le meilleur système de sécurité possible au Canada.

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, relativement au projet de loi qui est déposé à la Chambre par le ministre des Transports, celui-ci a mentionné dans son discours, bien candidement, que ce projet de loi est une vaste opération, modifie 19 lois, en crée une nouvelle, tout cela dans un volet de sécurité pour les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises. Aucune nouvelle orientation gouvernementale n'est donnée, sauf les quelques modifications apportées à la Loi sur l'aéronautique. Le ministre a bien mentionné que c'était un projet de loi en cours d'élaboration depuis quelques années.

C'est difficile. On essaie encore une fois de lancer une vaste opération de sécurité, de dire aux Canadiens, aux Canadiennes, aux Québécois et Québécoises qui nous écoutent: «Voyez, votre bon gouvernement a décidé d'adopter un projet de loi qui modifie 19 lois et qui a pour but de garantir plus de sécurité au Canada», alors qu'aucune nouvelle norme n'est adoptée.

Finalement, ce que le gouvernement est en train de valider, c'est la création d'arrêtés d'urgence. Donc, dans la plupart des lois modifiées, on permet au ministre concerné de pouvoir adopter des arrêtés d'urgence qui lui donneront plus de pouvoirs ainsi qu' à ses fonctionnaires.

Je vais lire les modifications apportées à la Loi sur le ministère de la Santé. On dit:

Le ministre peut prendre un arrêté d'urgence pouvant comporter les mêmes dispositions qu'un règlement pris en vertu de l'article 11, s'il estime qu'une intervention immédiate est nécessaire, afin de parer à un risque appréciable, direct ou indirect, pour la santé ou la sécurité.

L'arrêté prend effet dès sa prise et cesse d'avoir effet, soit 90 jours plus tard, sauf agrément du gouverneur en conseil, soit le jour de son abrogation, soit à l'entrée en vigueur d'un règlement au même effet, ou soit au plus tard un an, ou la période la plus courte qui est précisée après sa prise.

Cela semble annoncer les orientations du ministère de la Santé. Cela permettra au gouvernement de gérer, au jour le jour, une orientation qu'il n'a pas. C'est tout simplement pour contourner les procédures de la Chambre. C'est pour permettre à un ministre d'édicter des arrêtés d'urgence et cela touche plusieurs lois, donc plusieurs ministres.

*Affaires courantes*

On fait cela dans la Loi sur l'aéronautique pour donner des pouvoirs accrus au ministre des Transports. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement sera modifiée pour donner plus de pouvoirs au ministre de l'Environnement. On amende aussi la Loi sur le ministère de la Santé, comme je viens de le mentionner, la Loi sur les explosifs, la Loi sur les critères d'exportation et d'importation, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur l'immigration, la Loi sur la défense nationale, la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur la protection des eaux, la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, la Loi sur les produits antiparasitaires, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité, la Loi sur la quarantaine, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations et la Loi sur la marine marchande.

Toutes ces lois seront modifiées, en grande partie, pour permettre des arrêtés d'urgence, pour donner plus de pouvoirs au ministre concerné et à ses fonctionnaires pour ne pas avoir à soumettre à cette Chambre des règlements, des modifications ou des projets de loi pour chacun de ces ministères.

Encore une fois, il n'y a pas d'orientation gouvernementale, outre le fait, et j'en suis gré au ministre, qu'il inclut dans la Loi sur l'aéronautique toute une disposition concernant la rage de l'air. On apprécie cela. Il y a également les obligations d'identification de tous ceux et celles qui sont responsables des passagers dans le système aérien. Ils devront avoir une procédure d'identification et se soumettre à des exigences gouvernementales.

Tout ce qui est soumis, ce sont des pouvoirs accrus pour chacun des ministres, par arrêtés d'urgence, de leur seul gré, d'édicter de nouvelles normes et de donner de nouveaux pouvoirs à leurs fonctionnaires respectifs. Cela permettra probablement au ministre de la Santé de valider les décisions de ses fonctionnaires qui, dans le dossier Apotex et Bayer, ont pris la mauvaise décision. Lorsqu'il y aura un arrêté d'urgence donnant des pouvoirs aux fonctionnaires, le ministre pourra dire: «Ce n'est pas ma faute, c'est celle de mes fonctionnaires.»

C'est cela la dure réalité. Il n'y a pas de planification, pas d'orientation, outre sur la Loi sur l'aéronautique et la Loi sur la défense nationale, où il y a eu des modifications très importantes, même à la définition d'état d'urgence.

• (1025)

La définition d'«état d'urgence» s'appliquait, auparavant, en cas de «guerre, invasion, émeute ou insurrection, réelle ou appréhendée». Maintenant, on ajoute les mots «conflit armé». Cela permettra d'utiliser l'armée dans un autre type d'orientation, soit les conflits armés. Cela entraîne donc un questionnement aux responsables qui sont plus ou moins évasifs quant aux directions qui doivent être prises.

Il y a une chose qui est claire: l'article 88 modifie la façon de fonctionner. Évidemment, pour ce qui est de permettre l'intervention des forces armées, c'étaient les procureurs généraux de chacune des provinces qui pouvaient en faire la demande. Maintenant, cette demande pourrait être faite par chacun des procureurs généraux des provinces ou des gouverneurs généraux en conseil. Mais maintenant, le ministre aura une intervention.

Donc, sous réserve des instructions que le ministre juge indiquées, à ce moment-là, le chef d'état-major pourra intervenir. Donc, le ministre de la Défense nationale aura maintenant plus de pouvoirs, il interviendra dans les demandes des gouverneurs généraux en conseil ou, finalement, des procureurs généraux de chacune des provinces.

Donc, il y aura plus d'interventions, plus de pouvoirs pour chacun des ministres. C'est l'orientation que le gouvernement est en train de

donner, sans aucun plan. Il n'y a pas de nouvelles procédures. On ne dit pas ce qu'on aura comme interventions, et mon collègue de l'Alliance canadienne a bien raison, il n'y a pas de mesures de sécurité accrues dans les aéroports. Il n'y a pas de mesures de sécurité accrues, outre l'obligation d'identification de la part de toutes les entreprises responsables des passagers. Pour le reste, on devra se fier à des arrêtés d'urgence que pourrait émettre notre ministre de temps à autre, et qui donneront des pouvoirs accrus aux fonctionnaires, et ce, sans l'intervention de la Chambre.

C'est cela, la dure réalité. On a décidé, encore une fois, de tasser carrément les députés de la Chambre pour donner des pouvoirs aux ministres et à leurs fonctionnaires, c'est la réalité, pour permettre probablement au ministre de la Santé de s'en sortir, lorsque se produisent des événements comme ceux qui ont eu lieu dans le dossier de Apotex et de Bayer.

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, nous attendions avec impatience ce projet de loi concernant la sécurité publique et nous en étions reconnaissants à l'avance. Après les tragiques événements du 11 septembre, nous étions plusieurs à nous inquiéter de l'approche à adopter à l'égard de cette question. Nous voulons que les citoyens continuent de pouvoir voyager et d'avoir le droit à la vie privée. Nous ne voulons pas les priver totalement de leur libertés civiles. Je suis heureux de dire que plusieurs comités à la Chambre oeuvrent dans ce dossier depuis la rentrée en septembre.

Comme l'a dit le ministre, le 11 septembre, la réaction des autorités aéroportuaires, des représentants des compagnies aériennes et des communautés qui ont accueilli un nombre considérable de personnes coincées dans les aéroports a été spontanée. Tout le monde s'est montré très empressé. Nous devons à tous un grand merci. Grâce à eux, malgré les graves répercussions des événements du 11 septembre, tout s'est passé assez bien au Canada.

Après toute la publicité qu'a faite le ministre, nous sommes un peu déçus par le manque de substance du projet de loi sur la sécurité publique, qu'il a présenté ce matin.

Comme le disait le député du Bloc, le projet de loi accorde beaucoup plus de pouvoirs aux ministres et à leurs fonctionnaires désignés. Le projet de loi précise-t-il ce que le gouvernement fera pour la sécurité dans les aéroports? Non, il n'en fait rien. Il indique que le gouvernement prendra des mesures au sujet des portes d'accès aux postes de pilotage, qu'il s'assurera que des accusations soient portées contre les individus turbulents et d'autres mesures du genre.

Le projet de loi contient effectivement certaines mesures. Il aura, à juste titre, un impact sur certaines lois du Parlement. C'était inévitable. Nous devons prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme biologique et empêcher les terroristes d'y avoir recours. Nous devons assurément faire quelque chose à cet égard.

Mais le projet de loi ne dit pas aux Canadiens ce qui se passerait. Je suis déçue, parce qu'en dépit de tout le battage publicitaire qu'a fait le ministre ces derniers jours, le projet de loi demeure muet. C'est pourtant ce qu'attendaient les Canadiens. Ils veulent savoir exactement ce qui se passerait.

*Affaires courantes*

Le Comité des transports a entendu de nombreux témoins. Presque tous ont affirmé que l'établissement de profils était le principal moyen de lutter contre le terrorisme et de prévenir les actes de terrorisme. Qu'avons-nous entendu ce matin? Cette question ne figure même pas parmi les plus importantes pour le gouvernement. On a dit au comité que le gouvernement ne comprenait pas cette question ou qu'il n'était pas suffisamment informé à ce sujet. Par conséquent, le ministre dégagera 750 000 \$ pour l'étude des mesures de sécurité qui sont nécessaires.

La sécurité dans nos aéroports et ailleurs ne devrait pas relever du ministre ou du ministère des Transports. Il est indispensable que la sécurité soit confiée aux autorités qui s'y connaissent en la matière, comme le ministère de la Justice et le bureau du solliciteur général.

Le Comité des transports s'est fait dire à de nombreuses reprises qu'il n'existe pas de relations de travail entre les agents des divers services qui sont présents dans les aéroports. Des agents de sécurité travaillent pour des lignes aériennes. Des aéroports embauchent du personnel de sécurité à l'intérieur de leurs périmètres. Ailleurs, ce sont des agents de la GRC ou de la police provinciale qui font le travail. Personne ne semble être responsable de l'ensemble des services.

Le projet de loi apporte-t-il une solution à ce problème? Informez-vous les Canadiens sur ce qui se passerait? Les rassure-t-il en ce qui concerne la sécurité de l'industrie des lignes aériennes? Aucunement. La sécurité dans nos aéroports devrait être confiée aux personnes qui s'y connaissent en matière de sécurité, d'établissement de profils et de lutte au terrorisme. C'est indispensable.

• (1030)

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD):** Monsieur le Président, je veux d'abord remercier les fonctionnaires du ministère qui nous ont donné une séance d'information ce matin. Je crois qu'ils ont fait de leur mieux pour nous expliquer en détail les aspects du projet de loi qu'ils jugeaient importants. Ils ont fait du bon travail.

Ce projet de loi a été présenté en réaction aux récents événements. Le gouvernement estimait qu'il devait légiférer et nous a donc servi ce projet de loi. C'est une série de demi-mesures, qui ne fait rien pour régler les questions sérieuses au sujet desquelles les Canadiens ont exprimé des préoccupations et sur lesquelles le comité s'est penché au cours des dernières semaines.

Le projet de loi contient 96 pages et 125 articles. Il modifie 19 lois existantes et propose une nouvelle loi concernant la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

La plupart des modifications majeures ne touchent que deux ou trois lois. Dans le cas de la première de ces lois, soit la Loi sur l'aéronautique, les modifications se résument à un certain nombre de demi-mesures portant sur la sécurité publique. Comme mes collègues l'ont déjà dit, le projet de loi ne traite pas des questions dont les Canadiens croyaient qu'il traiterait. Il donnerait beaucoup de pouvoir de réglementation au gouvernement et au ministre sans toutefois être précis à cet égard. Le projet de loi semble être une autre étape vers l'affaiblissement du rôle du Parlement.

Le projet de loi ne créerait pas un nouvel organisme chargé de la sécurité aéroportuaire. Il donnerait au ministre le pouvoir de prendre des mesures à cet égard. Il semble que ce soit là un autre projet de loi qui transfère au ministre et aux bureaucrates une grande part de responsabilités et de pouvoir décisionnel qu'il enlève au Parlement et aux comités.

La chose qui m'a frappée à la lecture du projet de loi et pendant sa présentation, c'est que ce dernier enlèvera à la Chambre le pouvoir de prélever une taxe. Il accordera au ministre le pouvoir de déterminer qui paiera pour les mesures qui seront prises.

Même si le ministère a expliqué que le projet de loi doit s'appliquer seulement aux aéroports et aux compagnies aériennes, et non au public, il va en fait s'appliquer au public. Il n'est nulle part indiqué que le public ne sera pas touché. Essentiellement, le projet de loi permettra au ministre d'imposer une taxe aux Canadiens. Et moi qui croyais que c'était là le rôle du Parlement, et non du ministre ou du pouvoir exécutif.

Le projet de loi autorisera la communication de renseignements sur les listes de passagers à des pays étrangers. Tel que mes collègues l'ont mentionné, il ne permettra pas au Canada de participer au programme de préfiltrage informatique des passagers, le CAPPs qui, comme on l'a entendu en comité, constitue un système important de mise en commun de l'information en vue d'empêcher les terroristes de monter à bord d'avions canadiens.

Bien que le CAPPs ne soit pas encore tout à fait au point, je trouve inquiétant que, au moment de présenter une nouvelle mesure législative, le Canada ne se montre pas plus avant-gardiste dans ce domaine. Il est inquiétant qu'il ne participe pas activement à ce programme de précontrôle fondé sur le profil des passagers, qui pourrait être très efficace si tout le monde y participait. Je suis déçue qu'on ne fasse pas plus d'efforts pour s'assurer que le projet de loi place le Canada aux premières lignes dans ce domaine.

Le projet de loi ne touche pas seulement la Loi sur l'aéronautique, mais une foule d'autres lois, soit 19 au total. Certaines bonnes choses découleront du projet de loi. Pour la première fois en vertu de la Loi sur la défense nationale, et je suis persuadée que notre porte-parole en matière de défense sera intéressé par ce que je vais dire, le gouvernement prend des mesures pour protéger les réservistes et s'assurer qu'ils pourront conserver leur emploi s'ils sont appelés sous les drapeaux. On attendait ces mesures depuis longtemps. Il est bon de voir que le gouvernement s'est occupé de cela.

• (1035)

Ce qui m'inquiète, c'est la latitude que le projet de loi donne aux forces armées, leur permettant de créer des zones militaires de sécurité pour protéger du personnel, des biens ou des choses que protègent habituellement les forces armées. On craint que le gouvernement n'invoque cette mesure législative pour employer les forces armées dans le cas des conférences du G-8 et du G-20. Cette mesure législative est nettement insuffisante pour ce qui est de la surveillance par les parlementaires.

Nous devons faire attention quand nous accordons au ministre des Transports ou au ministre de la Défense nationale, notamment, des pouvoirs afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'urgence. La surveillance parlementaire est toujours nécessaire pour s'assurer d'un recours lorsque des décisions sont prises. Lorsqu'une décision est prise, dans la plupart des cas pour un an, un suivi devrait permettre au Parlement de contester la façon avec laquelle le gouvernement a traité la situation.

Le projet de loi est insuffisant pour ce qui est de la surveillance parlementaire et se trouve à conférer un pouvoir exceptionnel à divers ministres. J'aurais aimé que le gouvernement reconnaisse à quel point cette surveillance parlementaire est nécessaire. La coalition s'est penchée là-dessus et a déposé une proposition à long terme visant la création d'un comité de surveillance parlementaire. Le gouvernement ferait bien d'envisager cette possibilité non seulement pour le présent projet de loi, mais encore pour le C-36.

*Recours au Règlement*

[Français]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET  
RESSOURCES NATURELLES

**M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.):** J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

● (1040)

[Traduction]

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 2 octobre, le comité a étudié le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, et a convenu d'en faire rapport avec une proposition d'amendement.

Je remercie et félicite tous les membres du comité, quelle que soit leur allégeance, de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

**L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 18 octobre, le comité a étudié le projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme, et il a convenu d'en faire rapport avec une proposition d'amendement.

Je remercie la ministre, ses collaborateurs et ceux d'un certain nombre de ministères qui ont participé au processus, les membres du comité de tous les partis qui ont participé très généreusement à l'exercice, les parlementaires de l'autre endroit et leur comité qui ont éclairé nos travaux, les témoins qui ont comparu aux deux endroits, les gens des circonscriptions dont les députés ont participé à ce processus long et laborieux, et enfin, le personnel qui a aidé le comité dans un travail différent et qui l'a fait avec beaucoup de compétence. Nous les remercions tous.

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-415, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin un projet de loi qui étendrait la définition de «groupe identifiable» utilisée dans le Code criminel à l'égard de la propagande haineuse à toute section du public qui se différencie des autres par l'orientation sexuelle.

Les dispositions actuelles du Code criminel font référence à la couleur, à la race, à la religion et à l'origine ethnique. Le but de la modification proposée est d'étendre les protections prévues contre la propagande haineuse aux gais, aux lesbiennes, aux personnes bisexuelles et aux transgenreistes de sorte à protéger ces groupes contre l'incitation publique à la haine et à la violence.

Le projet de loi donnerait aux agents chargés d'exécuter la loi le pouvoir d'empêcher certaines personnes de traverser notre frontière pour diffuser un message de haine et d'homophobie.

Trop d'homosexuels et de lesbiennes sont victimes de crimes fondés uniquement sur leur orientation sexuelle. Le week-end dernier, un homosexuel de Vancouver, Aaron Webster, est mort dans des circonstances tragiques après avoir été battu au parc Stanley par des agresseurs homophobes. Ce projet de loi ferait clairement savoir que le Canada condamne tous les actes de violence, y compris ceux à l'encontre des gais, des lesbiennes, des personnes bisexuelles et des transgenreistes.

(Les motions réputées sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

LE PROJET DE LOI C-33

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'attire votre attention et l'attention de la Chambre sur les Journaux de la Chambre des communes qui ont été publiés ce matin. Les Journaux d'hier rapportent que «Un message est reçu du Sénat comme suit»:

—ORDONNÉ: Que, nonobstant le paragraphe 63(1) du Règlement, les délibérations portant sur le projet de loi C-33, Loi concernant les ressources en eau du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et modifiant diverses lois en conséquence, qui ont eu lieu le mardi 6 novembre 2001, soient déclarées nulles et non avenues; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer de cette décision et que le Sénat attende tout message que la Chambre des communes pourrait avoir à ce sujet.

Le Sénat attire notre attention sur une importante lacune de nos dossiers et sur le manque de probité du message envoyé par la Chambre des communes à l'autre chambre du Parlement. J'attire votre attention et l'attention des autres députés sur un extrait du hansard du Sénat en date du 21 novembre, dans lequel le leader adjoint du gouvernement, le sénateur Fernand Robichaud, déclare ceci:

Honorables sénateurs, en ce qui concerne le premier article à l'ordre du jour dans les affaires du gouvernement, la copie du projet de loi C-33 présentement devant nous ne représente pas fidèlement le projet de loi qui avait été adopté à la Chambre des communes. En fait, on a omis des amendements qui avaient été adoptés à la Chambre. Cette copie n'étant pas conforme, nous ne pouvons continuer le débat sur cet article tel qu'il apparaît devant nous.

C'est une affaire assez sérieuse, à mon humble avis. À deux reprises, le projet de loi a été corrigé, et à deux reprises il a été trouvé incomplet. Si c'était un cas isolé, on pourrait ne pas en tenir compte, mais il est clair, d'après le message du Sénat, qu'on se préoccupe vivement de l'exactitude du compte rendu, lequel devrait être impeccable, concis et toujours exact.

Il faut se pencher sur cette question d'autant plus que la Chambre s'apprête à étudier les 100 propositions d'amendement qui ont été faites par le Comité de la justice au projet de loi C-36, la Loi antiterroriste qui vient d'être déposée à la Chambre. Quand les gens étudient des mesures législatives jusqu'à 3 heures du matin, nous devons avoir la certitude que le compte rendu sera exact. Si le gouvernement décide de prendre une mesure donnée, nous devons veiller à ce que le travail qui en résultera reflète fidèlement cette mesure et nous devons le faire en toute diligence.



Le message du Sénat constitue un sérieux avertissement. D'abord, puis-je obtenir l'assurance de la présidence qu'aucune mesure correctrice ne sera prise et qu'aucun correctif ne sera adressé au Sénat tant que la Chambre n'aura pas clairement autorisé l'envoi de pareil message? Ensuite, je me réserve la possibilité de soulever la question de privilège à cet égard.

Enfin, je demande le consentement unanime pour proposer la motion qui suit, qui serait appuyée par le député de Cumberland—Colchester:

Que le message du Sénat concernant le projet de loi C-33, Loi concernant les ressources en eau du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et modifiant diverses lois en conséquence, soit renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

● (1045)

**Le président suppléant (M. Bélair):** Y a-t-il consentement unanime pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je vais prendre en considération votre recours au Règlement. Je vais le transmettre au Président qui rendra une décision, si nécessaire.

\* \* \*

## PÉTITIONS

### LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition sur la pornographie juvénile, qui a été signée par un grand nombre de Canadiens, dont des électeurs de ma circonscription, Mississauga-Sud.

L'existence même de la pornographie juvénile signifie qu'au moins un enfant est maltraité. La possession de documents pornographiques juvéniles est une infraction criminelle, mais elle fait continuellement l'objet de contestations judiciaires, voire d'appels devant la Cour suprême. C'est ce qui motive les auteurs de cette pétition.

Les pétitionnaires exhortent la Chambre des communes et le gouvernement du Canada à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la possession de documents pornographiques juvéniles demeure une infraction grave au Canada et que les forces policières reçoivent pour consigne d'accorder la priorité à l'application de la loi de manière à protéger nos enfants

### LES MALADIES DU REIN

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens pour présenter une pétition au nom d'habitants de la grande région de Peterborough qui s'inquiètent des maladies du rein.

Les pétitionnaires reconnaissent l'excellence du travail qu'accomplit l'Institut national spécialisé dans la recherche sur le rein. Ils croient qu'un changement de nom permettrait à cet organisme d'accomplir encore plus efficacement son travail et de se faire mieux connaître de la population.

Les députés connaissent peut-être le nom actuel qui est l'Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète. Les habitants de la région de Peterborough sont d'avis qu'il serait plus efficace d'y inclure le mot rein.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'encourager les Instituts de recherches en santé du Canada à reconnaître expressé-

## Affaires courantes

ment la recherche sur le rein en nommant l'un d'eux l'Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

### LE PRIX DE L'ÉNERGIE

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions, ce matin. La première a été signée par un certain nombre de résidents de ma circonscription, Burnaby—Douglas. J'aimerais souligner la contribution d'une de mes électrices, Mme Mary Balsevicius, de Burnaby nord.

La pétition porte sur le prix de l'énergie et précise que l'énergie est une importante ressource naturelle sur laquelle nous avons très peu de contrôle. Elle fait part des préoccupations des Canadiens quant au prix de l'énergie qui a entraîné des flambées d'inflation. La pétition souligne également les préoccupations sur les répercussions que tout cela peut avoir sur les familles et les entreprises du pays.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à établir une commission sur les prix de l'énergie afin d'exiger des compagnies pétrolières qu'elles rendent des comptes sur les prix qu'elles facturent.

● (1050)

### LE FALUN GONG

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais présenter une deuxième pétition qui a été signée par des centaines de résidents de l'Ontario, de Terre-Neuve et du Québec sur la question de la persécution des adeptes du Falun Gong.

Les pétitionnaires soulignent que le Falun Gong est un mouvement pacifique pratiquant des exercices en mouvements lents, qui mise sur la vérité, la compassion et la tolérance et qui est pratiqué et respecté par plus de 40 pays. Ils soulignent la persécution des adeptes du Falun Gong en Chine.

Les pétitionnaires demandent au Parlement et au gouvernement de prendre immédiatement des mesures et de faire plus que de dénoncer la persécution des adeptes du Falun Gong.

### LE COMMERCE

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, ma dernière pétition concerne la Zone de libre-échange des Amériques et le Sommet des Amériques.

Les pétitionnaires font valoir que, dans une société libre et démocratique, les citoyens devraient pouvoir tenir des manifestations pacifiques et poser des gestes de désobéissance civile à l'appui de leur point de vue.

Ils se disent préoccupés par ce qui s'est produit à Québec lors du Sommet des Amériques, particulièrement l'abus de pouvoir de la Gendarmerie royale du Canada dans l'utilisation de gaz lacrymogènes et de balles de caoutchouc.

Les pétitionnaires pressent le Parlement de tenir une enquête publique sur la conduite et les actions de la police et du gouvernement fédéral lors du Sommet des Amériques, qui a eu lieu à Québec et de diffuser toute l'information concernant l'ampleur des actions de la police et du gouvernement.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

## LE PEUPLE ACADIEN

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir, en vertu de l'article 36 du Règlement, de déposer une pétition signée par pas moins de 480 personnes, citoyens et citoyennes des régions de l'Acadie, du Québec et même des États-Unis, qui s'inscrit dans le cadre de la motion M-241 qui est présentement à l'étude par la Chambre des communes.

Les pétitionnaires prennent en considération le fait que le comité consultatif mis sur pied par la Société nationale de l'Acadie, dans son rapport présenté le 1<sup>er</sup> octobre dernier, a notamment recommandé que la SNA poursuive les démarches afin que les torts historiques survenus au moment du Grand Dérapement soient officiellement reconnus par la Couronne britannique et que la motion soit parrainée par l'ensemble de la députation acadienne de la Chambre des communes, abstraction faite des affiliations politiques.

Les signataires prennent également en considération le fait que la motion M-241 a reçu de nombreux appuis dans la communauté acadienne, d'individus, bien sûr, à titre personnel, mais également de différents organismes représentatifs de la communauté acadienne, des municipalités et notamment de l'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick.

Les signataires demandent à la Chambre des communes de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faire en sorte que la motion M-241 soit finalement adoptée.

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 67.

[Texte]

Question n° 67—**M. Jay Hill:**

Quels jours et à quelle heure l'ensemble du Cabinet s'est-il réuni entre les 10 et 17 septembre 2001?

**M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Il n'y a eu aucune réunion de l'ensemble du Cabinet entre les 10 et 17 septembre 2001.

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 73 marquée d'un astérisque? Je demande que la question et la réponse soient imprimées dans le Hansard comme si elles avaient été lues.

[Texte]

\*Question No. 73—**M. Guy St-Julien:**

Pour ce qui est des subventions, des contributions et des garanties de prêt accordées par une société d'État, un ministère ou un organisme gouvernemental à General Motors, à Sainte-Thérèse (Québec), pour chaque exercice depuis 1965: a) quel est le nombre de subventions, contributions et garanties accordées; b) quels sont la source et le montant de chaque subvention, contribution et garantie de prêt; c) quelle est la date à laquelle elles ont été accordées; d) pour quels motifs ces sommes ont-elles été octroyées; e) quelle est la situation actuelle des subventions, des contributions et des garanties (remboursées, partiellement payées ou impayées, et les montants remboursés)?

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** On m'informe comme suit: Industrie Canada. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (ancien ministère remplacé par Industrie Canada) et le gouvernement du Québec ont fourni à General Motors du Canada (GM), en 1987, un prêt de 30 ans sans intérêts et à frais partagés (50/50) dont le montant s'élevait à 220 millions de dollars, à condition que l'atelier de peinture de Sainte-Thérèse soit mis à niveau et que l'entreprise accorde à l'usine un nouveau mandat de production. Le prêt doit être remboursé au plus tard en avril 2017, que l'entreprise continue ou non à exploiter son usine.

Transports Canada jusqu'à 1995-1996 à septembre 2001; néant; 1964-1965 à 1994-1995, l'information n'est malheureusement pas disponible. D'après les Directives des Archives nationales du Canada, les dossiers concernant les subventions et contributions doivent être conservés pour une période de six ans, après quoi on peut s'en défaire.

En ce qui concerne les autres ministères, organismes fédéraux et sociétés de la Couronne, ils n'ont pas de renseignements sur cette question.

[Traduction]

**M. Geoff Regan:** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés ce soir de 32 minutes.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LOI SUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-35, Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, j'interviens à nouveau aujourd'hui pour parler du projet de loi C-35, dont nous avons parlé hier soir. Je vous remercie de votre indulgence.

Le fait est que je trouve plutôt étrange que nous soyons confrontés à cette situation contradictoire. Le ministre des Transports vient de présenter un projet de loi accroissant la sécurité et il consacre beaucoup d'attention à l'amélioration de la sécurité dans le réseau de transport. Or, alors que nous avons le projet de loi C-36 qui accroît les pouvoirs de la police et lui donne de nouveaux pouvoirs en matière d'arrestations, nous parlons ici du projet de loi C-35 qui élargit l'immunité à l'égard de nos lois. Il me semble que nous allons dans une direction avec les deux projets de loi dont nous discutons aujourd'hui et que nous allons dans une direction tout à fait opposée avec le projet de loi C-35.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-35 est une loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales. Fondamentalement, il étend l'immunité bien au-delà de ce que nous avons jamais fait. La plupart des Canadiens pensent que l'immunité diplomatique ne s'applique qu'aux diplomates. Le projet de loi étend cela à bien d'autres personnes en établissant une nouvelle définition des gens admissibles à l'immunité en vertu de notre nouvelle législation.

Je vais vous citer un article de journal dans lequel Greg Weston dit ceci au sujet du projet de loi:

En vertu de cette mesure, tous les participants à des [conférences] internationales [...] qu'il s'agisse de délégués, de fonctionnaires, d'employés, de parents, de porteurs ou de maîtresses—profiteront de l'immunité diplomatique, ce qui leur permettra de commettre impunément des viols et des vols, de conduire en état d'ébriété et d'enfreindre les lois canadiennes avec la bénédiction de notre gouvernement national.

Le projet de loi comprend les délégués, les fonctionnaires, les employés, les parents, les porteurs, tout le monde au même titre que les diplomates, et il n'est donc plus question d'immunité diplomatique; c'est une immunité qui touche tous ceux qui assistent à des conférences internationales au Canada. Nous pensons que c'est inutile et que cela va bien au-delà de ce qui est nécessaire.

L'article de journal précise ensuite comment l'immunité sera établie. Un fonctionnaire des Affaires étrangères cité dans le journal dit ceci:

Si nous accordons des privilèges et immunités [diplomatiques] pour une conférence, tous les participants que nous laissons entrer au Canada pour y participer y auront droit alors.

Cette orientation est tout à fait différente de celle que nous avons adoptée auparavant relativement à l'immunité diplomatique. L'immunité diplomatique a toujours été accordée afin d'éviter qu'on ne harcèle des diplomates et de veiller à ce que les diplomates de haut rang puissent échapper à tout harcèlement de la part de gouvernements étrangers. Quoi qu'il en soit, cela ne se produit pas au Canada, mais maintenant, nous avons élargi cela pour viser un large éventail de fonctionnaires, d'adjoints et d'employés qui peuvent ainsi entrer au Canada, violer nos lois civiles et pénales et faire complètement fi de nos lois, car ils peuvent réclamer l'immunité même si c'est beaucoup plus que de l'immunité diplomatique maintenant.

Quelle ironie que le projet de loi C-36, qui impose de nouvelles sanctions aux Canadiens, qui donne plus de pouvoirs aux policiers et qui crée même de nouvelles lois contre les Canadiens, arrive au moment même où nous débattons à la Chambre le projet de loi C-35, qui donne l'immunité diplomatique à tout un nouveau groupe de gens qui assistent à des réunions au Canada. C'est complètement contradictoire et insensé.

Hier, un des ministériels a dit que nous avions désespérément besoin de cette mesure afin que des conférences comme celle du G-8, qui se tiendra bientôt en Alberta, puissent avoir lieu. Je ne suis pas d'accord. Nous n'avons pas besoin de cette mesure pour cela. Je ne crois pas que nous ayons jamais eu de plainte à cet égard. Personne n'a jamais dit: «Je n'irai pas au Canada parce que je ne bénéficie pas de l'immunité diplomatique. Je n'irai pas au Canada parce que je ne peux pas enfreindre impunément les lois civiles et criminelles.» Nous n'avons pas besoin d'accroître l'immunité diplomatique et ne devrions pas le faire.

Il n'y a absolument aucune transparence dans le projet de loi, qui élimine toute obligation de rendre compte au Parlement des cas où l'immunité diplomatique a été invoquée. Rien n'oblige le ministère des Affaires étrangères à dire aux Canadiens, au Parlement ou au Comité des affaires étrangères qui a invoqué l'immunité diplomatique. Le projet de loi devrait contenir une disposition obligeant le gouvernement à présenter au Comité des affaires étrangères ou au

Parlement, chaque année, deux fois par année ou quatre fois par année, un rapport précisant qui a invoqué l'immunité diplomatique et pourquoi.

De plus, le projet de loi accroît les risques pour les Canadiens et affaiblit la sécurité au lieu de la renforcer. Le fait de ne pas avoir de rapport annuel favorise la récurrence, comme dans le cas du terrible accident du 27 janvier dernier, auquel nous faisons souvent allusion.

• (1055)

En l'occurrence, le diplomate étranger était un récidiviste, mais personne au ministère n'était au courant parce que personne n'était tenu de présenter un rapport annuel. S'il y avait eu nécessité de présenter un rapport annuel, le diplomate en question, coupable d'une série d'infractions, aurait été bien connu du public, des parlementaires et du Comité des affaires étrangères. Je suis convaincu que, si nous l'avions su, il n'aurait pu récidiver. Or, personne ne le savait, et il a récidivé.

Le projet de loi ne règle pas ce genre de problème. La même chose pourrait se reproduire en l'absence d'un amendement prévoyant la préparation d'un rapport annuel. Un amendement en ce sens me semble tout à fait logique et je suis très déçu que le gouvernement ait refusé de l'apporter. De nombreux autres amendements ont été proposés et refusés. En fait, à ma connaissance, tous les amendements ont été rejetés même si beaucoup d'entre eux étaient sensés et ne visaient nullement à dénaturer le projet de loi ou à en changer l'orientation de quelque façon. Il s'agissait d'amendements sensés et bien réfléchis, mais ils ont tout simplement été rejetés par principe.

Le projet de loi vise à interdire le harcèlement. Nous n'avons aucun exemple au Canada de plaintes de harcèlement contre des diplomates. Je m'interroge alors sur la raison pour laquelle nous entendons étendre l'immunité à d'autres personnes. Même celles qui sont actuellement visées ne se sont jamais plaintes, à ce que nous sachions. Le personnel, les adjoints ou les hauts fonctionnaires n'ont jamais dit qu'ils refusaient de venir au Canada parce qu'ils ne bénéficiaient d'aucune immunité, alors pourquoi devrions-nous nous faire du souci pour ceux qui refusent de venir au Canada à cause de l'absence d'immunité? Nous n'en voulons pas de toute façon s'ils en ont besoin pour se soustraire à nos lois et à nos tribunaux. Je me demande pourquoi nous accordons immunité à tous les nouveaux représentants étrangers. À vrai dire, élargir la portée de l'immunité diplomatique dénature cette immunité et crée d'autres risques pour la sécurité des Canadiens. La solution proposée dans le projet de loi n'est pas valable.

Je souligne de nouveau qu'il devrait exister à tout le moins un rapport annuel précisant qui a demandé l'immunité diplomatique au pays. Comme il n'y en a pas, nous pourrions nous retrouver avec des diplomates ayant commis une série d'infractions et réclamant à maintes reprises l'immunité diplomatique. Personne ne le saurait jamais, et les mesures qui pourraient être prises si le Parlement et le public étaient au courant ne verraient jamais le jour. Permettez-moi de souligner de nouveau qu'il devrait y avoir un amendement prévoyant la présentation d'un rapport annuel.

### *Initiatives ministérielles*

Tout n'est pas négatif. Nous appuyons certains aspects du projet de loi. Ainsi, nous estimons que le projet de loi précise plus clairement le rôle de la GRC. À l'occasion des conférences internationales auxquelles j'ai participé, il y avait beaucoup de confusion au sujet de la direction des opérations. On se demandait si cela relevait de la police locale, de la police provinciale, de la GRC ou d'un autre organisme. Le projet de loi précise très clairement que la GRC est chargée de la sécurité à l'occasion des conférences internationales, et c'est une bonne chose. Toutefois, cette précision découle sans doute dans une certaine mesure du rapport Hughes concernant la conférence de l'APEC tenue à Vancouver, qui fut un tel fiasco. Le rapport laissait aussi entendre qu'il devrait y avoir un règlement visant à empêcher les politiciens d'intervenir dans les activités de la GRC, et le projet de loi ne comprend pas de condition ou de disposition en ce sens. C'est une recommandation du rapport Hughes à laquelle on n'a pas donné suite. Donc, même si la GRC est maintenant clairement responsable des opérations, rien n'empêche les politiciens d'intervenir dans les activités de la GRC.

Un autre aspect du projet de loi que ne prise pas notre parti, c'est qu'il centralise davantage au sein de la bureaucratie le pouvoir d'accorder l'immunité. À titre d'exemple, les visiteurs spéciaux doivent désormais s'adresser au cabinet du ministre de l'Immigration pour pouvoir venir au Canada s'il existe des doutes quant à leur admissibilité. En cas d'incertitude quant à leur admissibilité à un visa, ils peuvent s'adresser au ministre de l'Immigration. Cette mesure entrera en vigueur lorsque le projet de loi prendra force de loi. Ces personnes présenteraient une demande aux fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, dont le travail consiste probablement au départ à encourager la tenue de la rencontre internationale. Les fonctionnaires peuvent manquer d'objectivité ou être ensevelis sous les demandes présentées par des personnes désirant participer à ces congrès. Comme le dit l'article paru dans les journaux, qui citait un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, si nous accordons l'immunité à une personne, nous devons l'accorder à tous.

Au lieu qu'on laisse le ministère de l'Immigration, qui a les compétences en la matière, examiner ces demandes de visas et autres, cette tâche sera l'apanage du ministère des Affaires étrangères, lequel tient certainement à ce que ces congrès aient lieu et à ce que de nombreux participants y assistent. Ses fonctionnaires n'analyseront peut-être pas les demandes. Le fonctionnaire des Affaires étrangères a dit que si nous accordons l'immunité à une personne, nous devons l'accorder à toutes. Cela ne présage rien de bon. Cela ne nous donne absolument pas l'assurance que l'immunité sera accordée selon les règles. Nous craignons que l'immunité soit accordée d'une manière trop générale. Même si la portée du projet de loi est vaste, l'octroi de l'immunité peut être étendue à cause de la latitude que laisse cette mesure législative.

● (1100)

Je le répète, l'amendement que notre parti a proposé aurait exigé la présentation d'un rapport annuel. Si cette mesure avait été en place, il y a de bonnes chances que l'accident du 27 janvier dernier ne se soit jamais produit. Le diplomate avait des infractions à son dossier, mais personne ne le savait. Personne ne le savait, parce qu'il s'est prévalu de son immunité diplomatique et qu'il n'y avait donc pas de dossier à cet égard. Le public et le Parlement ne savaient pas que cet homme était un récidiviste. S'il y avait eu un rapport annuel, trimestriel ou même bi-annuel, le Parlement aurait été au courant. L'ambassade aurait certainement été mal à l'aise de savoir que le nom d'un de ses diplomates était mentionné publiquement à plusieurs occasions relativement à des infractions. Je crois que si l'ambassade en cause

n'avait pas rappelé son diplomate, nous aurions insisté pour qu'il soit rapatrié. Cependant, nous n'étions pas au courant, car il n'est pas obligatoire de faire rapport de cela au Parlement. La situation reste inchangée. La même chose pourrait se produire de nouveau. Il pourrait y avoir un diplomate en fonction qui est un récidiviste, sans que nous soyons au courant et que nous ne l'apprenions jamais. Le projet de loi n'exige pas qu'il soit fait rapport annuellement de ceux qui se prévalent de leur immunité diplomatique.

Nous espérons que le ministre se rendra à l'évidence. Fait intéressant à noter, le procureur général a amendé le projet de loi C-36 afin justement d'y insérer les améliorations que nous réclamons pour le projet de loi C-35. Le procureur général a expliqué que le gouvernement a décidé de prévoir le dépôt d'un rapport annuel dans le projet de loi C-36 en raison des motions proposées par l'opposition et de l'accent que l'opposition a mis sur cette question. Cela se passait il y a à peine deux jours, lorsque le procureur général a annoncé que le projet de loi serait amendé pour prévoir le dépôt d'un rapport annuel. Ce ne sera toutefois pas prévu dans le projet de loi C-35, bien que les mêmes critères et le même raisonnement s'appliquent à cette mesure législative. Donc, le gouvernement fait une chose dans un projet de loi et le contraire dans un autre. Il n'y a pas de raison de ne pas rendre obligatoire le dépôt d'un rapport annuel.

Le projet de loi comporte un autre élément déconcertant. En effet, la permission d'entrer au Canada ne sera plus accordée par la ministre de l'Immigration, au moyen de permis spéciaux, mais bien par les fonctionnaires du ministère. Ces autorisations seront examinées en même temps que bien d'autres demandes présentées en vue de la tenue de certaines réunions.

J'ai fait le tour des principaux éléments du projet de loi qui nous inquiètent. Notre parti n'appuiera pas le projet de loi à cause de ces graves lacunes. Si des amendements y étaient apportés, nous l'appuierions, mais pour l'instant, au lieu d'accroître la sécurité des Canadiens, le projet de loi la réduit, ce qui va à l'encontre de toutes les mesures que la Chambre prend en ce moment pour mieux protéger la population.

Ce matin, le ministre des Transports a déposé un projet de loi visant à accroître la sécurité dans les transports. Le ministre des Finances a affirmé que le prochain budget porterait uniquement sur la sécurité. Le projet de loi antiterroriste, le C-36, porte uniquement sur la sécurité. Pourtant, nous voici saisis du projet de loi C-35 qui étend l'immunité à un plus grand nombre de représentants étrangers et les met à l'abri de nos lois civiles et criminelles, en ne les obligeant pas à répondre de leurs actes. Notre parti estime que le projet de loi devrait être réexaminé, comme on le propose dans l'amendement que nous étudions aujourd'hui. Aux termes de cet amendement, le projet de loi serait renvoyé au comité qui l'analyserait de nouveau. Notre parti appuie cet amendement. Si le projet de loi est renvoyé au comité puis amendé, notre parti pourrait changer d'idée. Sinon, notre parti n'appuiera pas le projet de loi.

● (1105)

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de Cumberland—Colchester pour ses remarques. J'aimerais y donner suite en posant quelques questions.

Il a affirmé qu'il ne voyait pas le besoin d'offrir l'immunité même aux visiteurs étrangers qui viennent assister à des conventions. Je me demande s'il songe à la perception que les autres pays ont du Canada et des conventions qui s'y déroulent. Ces conventions s'accompagnent de certains problèmes. Elles engendrent de la violence et des manifestations incontrôlables.

Une des raisons pour lesquelles il est nécessaire d'étendre cette immunité serait peut-être que les participants étrangers à ces conventions sentent qu'ils ont besoin de cette protection supplémentaire, où qu'ils aillent dans le monde pour assister à de tels événements. Peut-être ne savent-ils pas que le Canada est un pays très paisible, qui obéit à la règle de droit? Peut-être que ce qu'ils recherchent, à l'échelle internationale, est une protection légale. Ils ne s'inquiètent pas seulement de venir au Canada, mais dans les autres pays où se tiennent ces conventions. C'est peut-être une question de perception qui rend cette mesure nécessaire.

J'aimerais aussi traiter très brièvement de la crainte exprimée par mon collègue que les personnes qui bénéficient de l'immunité en abusent, comme le diplomate russe mêlé à des incidents de conduite en état d'ébriété. Il y a une différence ici, parce que l'immunité offerte en vertu du projet de loi n'est que temporaire. Elle est accordée à des personnes qui séjournent au Canada pendant quelques jours pour assister à une convention, et qui repartent immédiatement après. Ce n'est pas exactement la même chose que les diplomates qui sont ici pendant des années.

Ces craintes exprimées par le député de Cumberland—Colchester sont peut-être exagérées et les risques ne sont peut-être pas aussi grands qu'il le pense.

• (1110)

**M. Bill Casey:** Monsieur le Président, je suis gré au député de son intervention. Il a toujours été un ardent défenseur de l'accès à l'information. Je suis sûr que, s'il en avait la possibilité, il appuierait l'amendement que je propose, à savoir qu'on nous fasse rapport une fois par an des personnes qui ont revendiqué l'immunité diplomatique en vertu du nouveau règlement.

À cet égard, je ne vois pas le lien entre la violence au Canada lors de réunions internationales et les débordements des manifestations. Je ne vois pas en quoi cela touche les participants aux réunions à moins qu'ils ne participent eux-mêmes à la violence, dans quel cas je ne crois pas qu'on devrait leur accorder l'immunité diplomatique. S'ils viennent au Canada pour manifester à un titre ou à un autre et qu'ils ne respectent pas nos lois, ils ne devraient pas à mon avis bénéficier de l'immunité.

Le député a dit que les participants à ces réunions étaient ici pour une courte période et que l'immunité qui leur était accordée était une immunité provisoire. Qu'elle soit provisoire ou non, il reste que s'il se produit un accident ou un crime entraînant des blessures corporelles ou la mort, le préjudice pour la ou les victimes est bien réel.

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai moi aussi écouté avec attention les remarques de mon collègue d'en face. Plusieurs choses me déconcertent, notamment sa critique à l'égard du fait qu'il faudra maintenant s'adresser non plus au ministère de l'Immigration, mais au ministère des Affaires étrangères pour obtenir l'autorisation ministérielle.

L'expert qui a témoigné devant le comité a été bien précis à ce sujet. Il a dit très clairement qu'à son avis, c'était un très bon amendement, que cet amendement permettait le même pouvoir discrétionnaire qu'il estimait en tant qu'expert comme une condition

### *Initiatives ministérielles*

nécessaire. Cet amendement place le pouvoir discrétionnaire là où il devrait être, à savoir au ministère des Affaires étrangères. Cela ne se fera pas de façon irréfléchie, chaque cas sera traité individuellement et exigera la publication d'un décret.

J'ai du mal à comprendre qu'il ne sache pas cela. Peut-être pourrait-il nous expliquer sa façon de penser?

**M. Bill Casey:** Monsieur le Président, je remercie la députée de son observation, mais le témoin qui a tenu ces propos était un témoin du gouvernement. En outre, selon l'article du journaliste de Greg Weston, qui rapporte sans doute fidèlement les propos du témoin, ce dernier a déclaré que, si l'on accordait des privilèges diplomatiques et l'immunité à une personne pour une assemblée, tous les participants à celle-ci y auraient droit.

Ce n'est pas la même chose que si la ministre de l'Immigration étudie une demande individuelle et décide que l'intéressé n'est pas admissible ou que c'est une personne jouissant de l'immunité diplomatique en matière civile et criminelle que nous ne voulons pas au Canada.

Ce que ce témoin étranger a dit, c'est que, si on laissait entrer un participant, tous les participants pourront entrer. Les choses, il me semble, ne se passeront pas, selon ce porte-parole des affaires étrangères, comme dans le passé où le ministre analysait les cas particuliers et émettait un permis ministériel spécial. C'est presque lui donner carte blanche, selon ce porte-parole des affaires étrangères qui a été cité dans le journal. Si une personne est autorisée à assister à l'assemblée, tous les autres participants le seront aussi, et c'est justement ce qui me préoccupe.

Je ne crois pas que j'exagère ou que toute autre partie de mes observations n'est pas réaliste ou pratique.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Cumberland—Colchester du bon travail qu'il a fait dans ce dossier et des remarques qu'il a su intégrer dans un contexte très modéré de préoccupations légitimes. Malheureusement, nous avons constaté à de nombreuses reprises ici à la Chambre que le gouvernement ne prise aucune forme de critiques, pas même la critique constructive.

En parlant du projet de loi, il a inclus dans ses remarques le fait que des gens pourraient se voir accorder cette immunité en venant au pays et qu'une bonne partie des personnes devant décider qui doit participer à la conférence et qui bénéficiera de cette immunité assisteraient à ces conférences. C'est en bonne partie l'objet du présent projet de loi.

À mon avis, on exerce une pression implicite sur les fonctionnaires pour s'assurer que la conférence remporte un succès et que les gens seront incités à y assister. Cela crée également une pression implicite qui vise à garantir que cette immunité est accordée pour favoriser la participation.

Si la décision est prise par des gens qui participent souvent à l'organisation de ces conférences et qui seront tenus responsables du succès ou de l'échec de la conférence, cela ne tend-il pas encore une fois à politiser le processus de prise de décision? Cela ne met-il pas ceux qui sont maintenant investis du pouvoir dans une certaine situation de conflit d'intérêts puisqu'ils doivent prendre cette décision et cela ne fait-il pas disparaître la responsabilité politique qui aurait existé en vertu de l'ancien système, alors que le ministre aurait pris la décision et assumé les conséquences?

*Initiatives ministérielles*

●(1115)

**M. Bill Casey:** Monsieur le Président, c'est un de nos motifs d'inquiétude. Il y avait, et il y a toujours, un ensemble très clair de règles et un système qui garantit une vérification individuelle de tous ceux qui viennent au Canada.

Le projet de loi prévoit ce qui est presque une approbation collective. Comme le député l'a dit, cette mesure nous a été présentée presque comme un projet de loi qui doit promouvoir le tourisme et faciliter la tenue de manifestations internationales au Canada. Voici la question que je pose: si des gens ne peuvent venir au Canada parce qu'ils n'ont pas l'immunité, au cas où ils enfreindraient nos lois civiles et pénales, pourquoi voudrions-nous les accueillir chez nous?

Personne ne dira ouvertement qu'il ne peut assister à une réunion du G-8 au Canada parce qu'il lui serait impossible d'enfreindre impunément nos lois. Ces gens ne se sont jamais présentés devant une assemblée de parlementaires pour dire qu'ils ne viendront pas au Canada parce qu'ils ne peuvent y enfreindre les lois impunément.

Nous n'avons pas besoin de cette immunité élargie, surtout pas maintenant. Nous ne devons pas l'accorder. Le gouvernement doit retirer cette disposition. En fait, la dernière ligne de l'article est élogieuse pour le ministre des Affaires étrangères. On lit: «Le ministre des Affaires étrangères, John Manley, et ses collaborateurs ont accompli récemment...»

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je suis désolé d'interrompre le député, mais on ne peut désigner un député par son nom. C'est le ministre des Affaires étrangères.

**M. Bill Casey:** Même si je veux lui faire un compliment, monsieur le Président? L'article dit ceci:

Le ministre des Affaires étrangères et ses collaborateurs ont accompli récemment une admirable besogne en sévissant contre les diplomates qui enfreignent la loi. Ils doivent poursuivre cet excellent travail en jetant ce projet de loi dans la première décharge venue.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NDP):** Monsieur le Président, en cette dernière étape du débat en troisième lecture du projet de loi C-35, je suis heureux d'intervenir au nom de mes collègues au sein du caucus néo-démocrate et, encore une fois, de m'opposer catégoriquement à l'adoption de cette mesure législative.

[Français]

Je regrette que l'amendement proposé par l'honorable députée de Mercier, à l'étape du rapport de ce projet de loi, ait été rejeté. Cet amendement visait à supprimer l'article 5 du projet de loi, qui est un article très dangereux.

[Traduction]

Toutefois, la Chambre s'est prononcée contre l'amendement proposé par la députée de Mercier, et nous sommes en train de revoir l'ensemble du projet de loi.

Je dois revenir sur les observations faites par le député de Cumberland—Colchester. Ce dernier a demandé, avec éloquence, pourquoi cette mesure était nécessaire.

Le projet de loi comporte trois éléments principaux. Le premier, sur lequel je m'arrête, vise à étendre considérablement l'immunité diplomatique. Au comité, on nous a expliqué que, pour des raisons de réciprocité, il fallait légiférer pour étendre, de façon considérable, l'immunité à ceux qui viennent au Canada assister à des conférences de manière que les Canadiens soient protégés quand ils se rendent dans des pays étrangers dans des circonstances similaires. Il peut s'agir d'une rencontre informelle entre le Canada et un autre pays, mais tous les intervenants bénéficieraient d'une immunité diplomatique complète.

Quand j'ai demandé au comité la preuve qu'un problème se posait pour les Canadiens qui participent à des conférences à l'étranger, les ministres sont restés silencieux. Il leur était simplement impossible de répondre. Je leur ai demandé de me citer un seul cas où un Canadien avait eu des difficultés à une conférence internationale à cause du manque de réciprocité, à propos de quoi ils font tant d'histoires. Il n'y en a pas.

Sur quoi repose l'élargissement de l'immunité diplomatique? Les libéraux peuvent soutenir qu'elle ne s'appliquera que durant les conférences et que les personnes qui en bénéficieront ne seront ici que pour quelques jours. Je crois cependant que les Canadiens s'interrogent de plus en plus au sujet de la nature de la vaste immunité accordée aux personnes considérées comme des diplomates et aux autres qui viennent participer à des conférences au Canada.

C'est la première chose que je tiens à dire. Nous rejetons catégoriquement les dispositions du projet de loi qui visent à accroître l'immunité diplomatique. Nous devrions plutôt favoriser une prise de conscience, une responsabilité et une transparence beaucoup plus poussées relativement aux immunités diplomatiques qui existent déjà.

Le député de Cumberland—Colchester a proposé que le niveau de recours à l'immunité par les diplomates au Canada fasse l'objet d'un rapport annuel. Ce serait un pas important en avant, mais malheureusement le gouvernement a rejeté cette proposition.

La question s'est posée il y a quelques mois, lors du décès tragique d'une résidente d'Ottawa qui se promenait avec son chien et une amie. Un diplomate russe ivre qui était au volant de sa voiture a mortellement happé cette résidente. Ce n'était pas la première fois qu'il conduisait sa voiture en état d'ébriété. Il avait déjà reçu un avertissement et avait été renvoyé dans son pays. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu qu'une personne innocente, qui promenait tout simplement son chien, soit tuée avant de se décider à resserrer les règles à l'endroit des diplomates qui conduisent leur véhicule en état d'ébriété à Ottawa?

Je trouve honteux que le gouvernement n'ait pas resserré sensiblement les règles plus tôt. Dès qu'un diplomate est pris à conduire son véhicule en état d'ébriété ou qu'il refuse de subir un alcootest, il devrait être expulsé immédiatement du pays, conformément à la législation canadienne, afin qu'il ne puisse pas commettre une nouvelle infraction. C'est notre première préoccupation. Nous n'acceptons pas l'élargissement de l'immunité.

Notre seconde préoccupation porte sur la délivrance de permis en vertu de la Loi sur l'immigration. La question est simple. À l'heure actuelle, les personnes qui désirent venir au Canada pour participer à des conférences internationales, mais qui ont un casier judiciaire, lequel, en d'autres circonstances, leur interdirait l'entrée au Canada, doivent obtenir un permis du ministre pour pouvoir participer à la conférence.

Quel problème cela pose-t-il? Pourquoi cela ne devrait-il pas continuer d'être le cas? Toute autre personne qui désire entrer au Canada et qui a des antécédents criminels de ce genre est tenue d'obtenir un permis. La loi a été très efficace jusqu'ici. Elle n'a interdit l'entrée à personne. L'exemple que le ministre a donné est celui de Nelson Mandela. Si je me souviens bien, Nelson Mandela est venu au Canada sans se buter à la moindre difficulté.

*Initiatives ministérielles*

• (1120)

Pourquoi devrait-il exister une norme pour les diplomates ou les participants à des conférences internationales qui viennent au Canada et une norme pour tous les autres? Ni moi ni mes collègues du groupe parlementaire du Nouveau Parti démocratique n'acceptons cette règle des deux poids, deux mesures.

Un permis du ministre est un permis du ministre, et il n'entraîne absolument aucun inconvénient pour les participants à ces conférences. Mais si une personne a commis un acte criminel grave, nous avons certes le droit d'exiger qu'elle demande, comme toute autre personne, un permis pour participer à ces conférences internationales. Il s'agit là du deuxième aspect important du projet de loi auquel nous nous opposons.

La troisième disposition, et de loin la plus importante et la plus dangereuse, est l'article 5. Il s'agit d'un nouvel article qui accorde des pouvoirs énormes et sans précédent à la Gendarmerie royale du Canada en ce qui concerne la sécurité à l'occasion de rencontres internationales au Canada.

On nous dit que tout cela ne vise qu'à codifier la loi actuelle. Si tel est le cas, il faut évidemment se demander pourquoi nous avons besoin de ce projet de loi s'il n'élargit pas ces pouvoirs, mais ne fait que les codifier. Nous n'en avons aucunement besoin.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, dont j'ai l'honneur d'être membre, a posé un geste qui, s'il n'est pas sans pareil, est tout de même exceptionnel. Après l'adoption du projet de loi avec dissidence, tous les partis de l'opposition ayant voté contre, on a constaté que certains députés du côté libéral de la Chambre s'étaient abstenus de voter. Cela aussi est exceptionnel. Après que rapport a été fait du projet de loi, le comité même qui avait entendu les témoignages des experts a déposé à la Chambre un autre rapport sur le projet de loi. Il n'arrive pour ainsi dire jamais qu'un comité permanent qui se penche sur des mesures législatives ressente la nécessité de présenter un rapport énergique au gouvernement afin de lui demander de ne pas aller de l'avant parce que le projet de loi préoccupe vivement le comité.

Je me permets de citer le rapport. Je pense que les Canadiens ont le droit de savoir exactement à quel point les dispositions législatives inquiétaient les députés, y compris les députés ministériels. Le rapport présenté à la Chambre dit qu'attendu que les témoignages des experts devant le Comité des affaires étrangères dans le cadre des délibérations sur le projet de loi C-35 portaient sur l'intention de l'article 5:

Attendu que ces témoignages ont suscité de graves réserves concernant l'adéquation et la clarté interprétative du libellé actuel de l'article 5, notamment les dispositions qui confèrent à la GRC la responsabilité première de prendre des mesures appropriées et raisonnables dans les circonstances comme l'établissement de périmètres de sécurité;

Attendu que, en dépit des pouvoirs dont disposent déjà les agents de la paix, en vertu de la common law, et la GRC, en vertu de la Loi sur la GRC et d'autres textes législatifs, en ce qui concerne la sécurité des personnes jouissant d'une protection internationale, l'article 5 aura pour effet de conférer pour la première fois à la GRC le pouvoir explicite d'établir des périmètres de sécurité à certaines conférences d'envergure internationale;

Attendu que ces pouvoirs codifiés de la GRC risquent d'affecter les droits et les privilèges des citoyens canadiens par rapport à ces conférences;

Attendu que les témoins entendus par le Comité se sont prononcés nettement en faveur d'un examen plus large des textes législatifs régissant les pouvoirs de la police dans des circonstances où il pourrait être nécessaire au Canada d'établir des périmètres de sécurité;

Le Comité presse le gouvernement de tenir compte des soucis légitimes exprimés à l'égard du libellé de l'article 5 du projet de loi.

C'est là un signal très clair du Comité des affaires étrangères à l'effet que l'article 5 du projet de loi, qui constitue le coeur de ce projet de loi à bien des égards, n'est pas acceptable. Mais même lorsqu'un rapport unanime du comité sert une mise en garde et exprime des réserves à propos d'un article, que font les députés ministériels habitués à obéir? Au lieu d'écouter cette mise en garde et de voter en faveur de la suppression de cet article et du renvoi de la question au gouvernement, ils ont voté à l'encontre de la recommandation de leurs propres collègues du Comité des affaires étrangères, qui les priaient de faire attention à cet article en particulier.

• (1125)

Le comité avait raison. Il faut examiner ce projet de loi dans le contexte d'autres mesures législatives, notamment le projet de loi C-36, la loi antiterroriste proposée par le gouvernement. Le projet de loi C-36 est très dangereux et draconien. Malgré les amendements annoncés cette semaine par la ministre de la Justice, il est encore bien loin d'être acceptable.

La ministre n'a pas touché les parties traitant, par exemple, de la Loi sur les secrets officiels. Elle n'a pas modifié non plus les parties traitant des audiences d'enquête. Elle ne les a même pas assujetties à une disposition de temporarisation. La définition d'une activité terroriste demeure trop large. La soi-disant disposition de temporarisation de 5 ans en est une de 10 ans, en réalité, puisque la Chambre peut décider de la prolonger sur un simple vote majoritaire. On ne peut pas appeler cela une disposition de temporarisation.

En fait, un certain nombre de dispositions clés à l'intérieur du projet de loi antiterroriste n'auraient jamais dû voir le jour. Il est ironique que pendant la même semaine où Nelson Mandela...

• (1130)

**Mme Aileen Carroll:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si je comprends bien, et c'est d'ailleurs précisé dans l'ordre du jour, nous devrions être en train de débattre le projet de loi C-35. Je demanderais que le député limite ses remarques à ce projet de loi et qu'il attende peut-être une autre occasion de parler du projet de loi C-36.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Cela relève plutôt du débat, mais le député de Burnaby—Douglas a certainement compris le message.

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, cela relève du débat, mais c'est une remarque dont je n'ai vraiment pas l'intention de tenir compte parce qu'elle est impertinente. Le fait est que nous parlons d'un projet de loi qui traite des pouvoirs policiers. Il est tout à fait pertinent de regarder le contexte plus large dans lequel ces pouvoirs policiers seront exercés.

Nous avons déjà vu dans quelle mesure les policiers abusent des pouvoirs qu'ils ont actuellement et osent même exercer les pouvoirs qu'ils n'ont même pas encore en vertu du projet de loi C-36. Nous avons vu cela à Québec et nous l'avons vu aussi le week-end dernier à Ottawa, lorsque les policiers sont allés chercher certaines personnes, parmi une foule de manifestants pacifiques, pour les mettre en détention préventive. Ils ont lâché leurs bergers allemands sur des manifestants innocents, pacifiques, non violents. C'était une honte. Et le gouvernement veut leur donner plus de pouvoirs? Il ne faudrait pas.

*Initiatives ministérielles*

Comme je le disais avant d'être interrompu par la députée, n'est-il pas ironique que ce soit aussi cette semaine que la Chambre des communes a célébré le fait que Nelson Mandela a été fait citoyen honoraire de notre pays? Aux termes de cette même mesure législative antiterroriste, Nelson Mandela aurait fort probablement été considéré comme un terroriste, de même que les Canadiens qui appuyaient sa lutte contre l'apartheid.

[Français]

Comme l'a récemment écrit Michel C. Auger, dans le *Journal de Montréal*,

La définition reste si large qu'elle peut toujours englober nombre d'activités politiques impopulaires ou marginales. Le terroriste de quelqu'un est le combattant de la liberté de quelqu'un d'autre.

Il y a 20 ans, l'actuel vice-président des États-Unis, Dick Cheney, votait au Congrès pour qu'on considère Nelson Mandela comme un terroriste. Aujourd'hui, Mandela est citoyen honoraire du Canada. Aujourd'hui, on a aussi un député de l'Alliance canadienne qui a décrit Nelson Mandela comme étant un terroriste.

Ce qui est certain, c'est que quiconque est citoyen d'origine palestinienne, par exemple, qui vient d'une région troublée, aura beaucoup plus de mal qu'auparavant à simplement discuter de la situation dans son pays.

[Traduction]

C'est le contexte dans lequel nous devons examiner ces nouveaux pouvoirs très larges prévus pour la GRC dans ce projet de loi. Nous avons entendu des témoignages éloquentes d'un certain nombre de témoins, y compris Bill Sloan, le président de l'American Association of Jurists et le professeur Wesley Pue de la Faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique.

Le professeur Pue a soulevé des préoccupations au sujet de la portée de l'article 5, l'article 10.1 proposé. Il a signalé qu'il y a deux grands problèmes relativement au paragraphe (2) en ce qui concerne la question des périmètres de sécurité. Tout d'abord, il a noté qu'on n'a donné à la police le pouvoir d'établir des périmètres de sécurité qu'à des conférences internationales et qu'ensuite, qu'on ne donne absolument aucune directive aux policiers sur ce qui est approprié et dans quelles circonstances. Lorsque la GRC érige un périmètre de sécurité, cela a des répercussions sur tout un éventail de droits des Canadiens comme le droit à la libre circulation à l'intérieur du Canada, la liberté de réunion et la liberté d'expression.

[Français]

Au sujet de la liberté d'expression, je veux dénoncer dans les termes les plus forts possible le traitement honteux infligé au journaliste Normand Lester par Radio-Canada. Je demande au gouvernement de dire à Radio-Canada qu'elle devrait annuler sa suspension. Dans une démocratie, ce n'est pas acceptable.

[Traduction]

Il y a également d'autres droits fondamentaux comme le droit à la jouissance de ses biens, le droit de travailler, le droit de mener en toute légalité sa vie quotidienne sans être harcelé par la police.

Comme le professeur Pue le fait remarquer, un périmètre de sécurité touche tous ces droits notamment. Combien de temps cela va-t-il durer? À quels droits de la propriété peut-on déroger dans le cadre de ce périmètre de sécurité? Les policiers doivent-ils donner un préavis aux parties touchées? Quelle est l'étendue du périmètre?

Alan Borovoy de l'Association canadienne des libertés civiles a signalé que pour être moins efficace, une manifestation devrait être en mesure de créer une atmosphère de tension politique et sociale pour ceux dont on essaie d'influencer les décisions. Il a

ajouté que même s'il était approprié de garder les manifestants assez loin des participants à la conférence, pour qu'ils ne soient pas intimidants physiquement, et ils devaient être suffisamment près pour pouvoir critiquer sévèrement les participants sur le plan politique. Le projet de loi C-35, ne permet pas au juste de savoir si oui ou non cela sera bien le cas.

Pour toutes ces raisons, étant donné qu'on élargit énormément, de façon tout à fait injustifiée, l'immunité diplomatique, étant donné la suppression des dispositions touchant les décrets ministériels dans les cas où ceux qui participent à ces conférences internationales ont des dossiers criminels et enfin et surtout, étant donné l'élargissement très dangereux des pouvoirs de la GRC aux termes de l'article 5 du projet de loi, mes collègues néo-démocrates et moi-même allons voter contre ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

• (1135)

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, le député d'en face a laissé entendre que le projet de loi C-35 allait étendre l'immunité à toutes sortes de classes d'individus qui viennent au Canada pour participer à des conventions internationales.

Sauf erreur complète de ma part, selon la façon dont j'interprète ce projet de loi, la décision d'accorder l'immunité repose sur le gouverneur en conseil. Ce n'est donc pas un si grand pouvoir que confère ce projet de loi. Le gouvernement aura toujours le pouvoir discrétionnaire de refuser d'accorder l'immunité, excepté dans les cas où il le juge approprié.

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, le fait est que ce projet de loi représente une extension de l'immunité diplomatique à un nombre important d'individus, car les définitions d'organisation internationale et de conférence internationale sont telles qu'elles vont s'appliquer à toute une série de réunions qui ne sont pas visées par les dispositions existantes concernant l'immunité diplomatique. Ce projet de loi représente donc une extension de l'immunité diplomatique à un nombre substantiel d'individus.

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai trouvé très agréable d'écouter le député. J'ai été quelque peu déçue de l'entendre se gargariser de belles paroles et soulever des polémiques parce qu'il a l'habitude de tenir des propos plus réfléchis et plus intellectuels que ceux que j'ai entendus ce matin. C'est décevant. Je n'ai pas été étonnée hier d'entendre ce genre de propos chez un député d'en face, mais je ne m'attendais pas à du pareil de la part de mon collègue ce matin.

Je fait particulièrement allusion à son affirmation voulant que l'article 5 constitue le coeur même du projet de loi. Cela vient de quelqu'un qui a l'expérience de la politique internationale et qui comprend la Convention de Vienne, ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'autre député. Je comprends ses préoccupations au sujet des pouvoirs des forces policières. Même si nous avons essayé de bien expliquer qu'il s'agit d'une codification de la common law, ses antécédents lui ont inculqué une grande crainte des pouvoirs des forces policières. Pourtant, les sondages nous disent que la plupart des Canadiens nous demandent d'assurer leur sécurité et de le faire de manière intelligente.



*Initiatives ministérielles*

En ce qui a trait à la question de l'immunité, à cause de ses antécédents, que je viens de décrire, le député est tout à fait conscient de l'existence de consulats et de niveaux diplomatiques. Contrairement à ce que le député de Cumberland—Colchester à sa gauche a affirmé plus tôt, il ne s'agit pas d'ouvrir grandes les portes aux représentants officiels de tout acabit qui entreraient au pays jouissant d'une pleine immunité.

Je lui demande de répondre aux deux questions que j'ai soulevées et de le faire sans employer de rhétorique.

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, la députée soulève des points importants. Ma collègue a laissé entendre que j'étais particulièrement sensible à la question des pouvoirs des forces policières en raison de mon bagage de connaissances et de l'expérience que j'ai vécue à Québec.

À mon avis, de plus en plus de Canadiens se posent des questions au sujet des abus du pouvoir policier dont ils sont témoins dans le cadre de rencontres internationales. Tous les Canadiens qui ont vu à la télé un policier lâcher son berger allemand sur un manifestant pacifique qui était déjà couché par terre ont sûrement été profondément troublés par cette scène.

Tous les Canadiens qui savent que plus de 900 balles de caoutchouc ont été tirées à Québec et que plus de 6 000 capsules lacrymogènes ont été utilisées doivent sûrement être profondément troublés par cet abus du pouvoir policier.

Ce matin, à la radio de Radio-Canada, une jeune femme a raconté ce qui lui était arrivé le week-end dernier pendant qu'elle prenait un repas au Centre Rideau, à Ottawa. Elle venait de participer à une manifestation pacifique et non violente et avait déposé près d'elle une affiche. Elle a été détenue, arrêtée et interrogée par la police.

La députée soutient que le gouvernement ne fait que codifier les pouvoirs que détient déjà la GRC, mais elle sait fort bien que ce n'est pas le cas, comme l'ont affirmé un certain nombre de témoins. Les professeurs Sloan et Pue ont bien dit que la mesure législative étendait les pouvoirs des policiers.

Avant de codifier les pouvoirs actuels des policiers, nous devons créer une commission d'enquête indépendante pour examiner les abus de pouvoirs perpétrés, aux termes de la loi actuelle, dans le cadre du Sommet du G-20 et du sommet tenu à Québec.

• (1140)

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations du député. Comme il siège ici depuis longtemps, je suppose qu'il a probablement eu connaissance de centaines de conférences internationales ou qu'il y a participé.

Un député ministériel a dit récemment que nous avons besoin du projet de loi pour le Sommet du G-8 en Alberta. Je ne sais pas ce que cela va donner, mais on laisse entendre que ce sommet ne saurait être couronné de succès si nous n'adoptons pas le projet de loi.

Compte tenu de la longue expérience que le député a des conférences, peut-il nous dire si, à sa connaissance, quelqu'un a déjà dit qu'il ne viendrait pas au Canada s'il n'avait pas l'immunité diplomatique le soustrayant à l'application des lois civiles ou criminelles?

**M. Svend Robinson:** C'est une excellente question, monsieur le Président. En fait, c'en est une que j'ai posée aux témoins qui ont comparu devant le comité.

En bref, la réponse est non, absolument pas. En fait, je me dois de poser cette autre question: comment se fait-il que le G-20 ait pu se dérouler sans encombre à Ottawa, le week-end dernier? Les

ministres des Finances et les présidents des grandes banques d'une vingtaine de pays y ont participé sans bénéficier de quelque manière de ce projet de loi et, pourtant, on nous dit que nous avons besoin du projet de loi pour le G-8.

Je ne crois pas que le projet de loi soit nécessaire. Le G-20 a pu se dérouler parfaitement sans le projet de loi et je crois que le G-8 pourra se dérouler tout aussi bien.

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai une petite question à poser au député sur ce qu'il a dit à propos des pouvoirs de la police.

Les Canadiens ordinaires de tout le pays semblent disposés à sacrifier leurs droits en matière de protection des renseignements personnels si cela peut permettre d'arrêter des terroristes, etc. Il semble qu'un fort pourcentage des Canadiens sont de cet avis.

Je déduis des propos du député qu'il n'appuie pas le résultat des sondages à cet égard. Je sais que la protection de la vie privée est très importante pour beaucoup de gens, mais jusqu'à 75 p. 100 des Canadiens se sont apparemment dit prêts à sacrifier leurs droits en cette matière pour lutter contre le terrorisme. Qu'est-ce que le député répond à ces gens-là?

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, le député de Wild Rose soulève une question importante. C'est tout à fait vrai. J'ai vu les mêmes sondages, et c'est certainement révélateur.

Cependant, si le député retourne chez lui et qu'il découvre, par exemple, que sa ligne téléphonique ou celle de son collègue de la Colombie-Britannique a été placée sous écoute parce que quelqu'un les soupçonne d'être des individus subversifs, j'imagine qu'il sera un peu sur ses gardes et qu'il voudra savoir quelle preuve a justifié la mise sous écoute de sa ligne.

Dans l'abstrait, notamment à la suite des événements du 11 septembre, lorsqu'on demande aux gens s'ils sont prêts à renoncer à une partie de leur droit à la vie privée pour être plus en sécurité, la plupart des gens diront qu'ils sont parfaitement d'accord. C'est une réaction naturelle.

Je crois toutefois que c'est justement à des moments comme ceux-ci que nous devons nous montrer le plus vigilants par rapport à nos libertés. Comme l'a écrit Tom Berger, ces libertés sont très fragiles.

Je pense à l'internement des Canadiens d'origine japonaise. Je pense à l'invocation de la Loi sur les mesures de guerre. Comme le député de Wild Rose l'a mentionné, dans ces deux cas, il y a une forte majorité de Canadiens qui avaient dit que c'était la chose à faire.

Si l'on gouverne uniquement en se fondant sur les sondages, on prendra certainement ces décisions, mais il est important d'étudier ces questions très attentivement, pas seulement en se fondant sur des sondages d'opinion, mais en examinant les répercussions à long terme de ce genre d'atteinte à certains droits des plus fondamentaux des Canadiens.

• (1145)

**L'hon. Diane Marleau (Sudbury, Lib.):** Cela fait longtemps que je siège à la Chambre des communes, comme vous-même, monsieur le Président. Le 21 novembre était le 13<sup>e</sup> anniversaire de ma première élection à la Chambre. C'était également l'anniversaire d'un grand nombre d'autres députés à la Chambre des communes. J'ai également eu l'occasion de siéger dans l'opposition pendant cinq ans et je suis maintenant sur les banquettes ministérielles depuis 1993.

### *Initiatives ministérielles*

Les députés de l'opposition s'opposent à tout. Ils sont là pour causer des ennuis et exagérer. Je suis passée par là et je sais ce qui se fait dans l'opposition. La différence, c'est que tout d'un coup l'opposition devient le gouvernement et les députés doivent être responsables et proposer des mesures législatives qui sont nécessaires à ce moment-là. C'est ce que nous essayons de faire depuis 1993 et, je crois, avec un certain succès.

En ce qui concerne le projet de loi C-35, nous savons tous que le Canada sera l'hôte du Sommet du G-8 l'an prochain. Nous devons préciser quelles seront les autorités responsables, selon la loi, afin de nous assurer que cet événement sera correctement géré. Il n'y a rien de mal à chercher à mieux faire les choses, mais ça ne signifie pas que nous accordons l'immunité à un plus grand nombre.

J'ai écouté les deux intervenants précédents et je puis dire que j'ai entendu des exagérations notoires. Nous n'étendons pas l'immunité. Tous ces gens seraient venus ici avec ou sans permis ministériel.

Ce que nous faisons, c'est nous assurer que tout est fait en vertu des pouvoirs du ministre des Affaires étrangères. Le projet de loi C-35 ne concerne pas l'immunité des diplomates et des consuls qui sont déjà accrédités auprès d'ambassades et de consulats au Canada, il ne touche pas non plus leurs familles. Il concerne principalement les organisations internationales et, à cet égard, il n'accroît pas le degré d'immunité que la loi garantit aux représentants des États étrangers auprès des organisations internationales ou aux réunions de ces organisations au Canada.

Ce que fait le projet de loi, c'est assurer que le Canada peut traiter les organisations ou les conférences internationales qui n'ont pas été créées par traité, comme le Sommet du G-8 ou le Sommet des Amériques, de la même manière que nous traitons une conférence tenue par un organisme créé par traité. Je donne en exemple aux députés l'ONU et la Francophonie.

Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de vérification. Je vais utiliser l'exemple de la Francophonie. Le Canada demande à chaque personne de donner une liste de ses proches qui immigreront au pays. Ces personnes font l'objet d'une vérification selon les modalités habituelles par l'entremise du SCRS et d'Immigration Canada. Nous n'acceptons pas automatiquement tout le monde au pays. Compte tenu des faussetés qui sont dites ici, il est très important que nous rétablissions les faits.

Des gens immigreront au pays, mais uniquement après avoir fait l'objet d'une vérification. Cela a toujours été le cas, peu importe que leur venue découle d'une autorisation ministérielle ou d'une autre procédure. Ces procédures de vérification sont en place, et le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le SCRS et la GRC se consultent régulièrement. Aucune de ces mesures ne sera court-circuitée. Il ne devrait pas en être ainsi, pas plus que nous ne voulons qu'il en soit ainsi. Nous formons le gouvernement. Nous sommes des personnes responsables. Nous ne voulons pas accueillir au Canada des personnes dont les Canadiens moyens ne voudraient pas. Ce n'est pas une carte blanche visant à laisser entrer n'importe qui. Je serais la première à m'y opposer fermement si c'était le cas. N'exagérons pas les choses. C'est tout simplement une meilleure façon de s'occuper de certaines conférences, comme celle du G-8, qui n'est pas un organisme régi par un traité.

• (1150)

Nous parlons d'immunité diplomatique. L'immunité diplomatique n'est pas une autorisation de commettre des crimes. La Convention de Vienne oblige expressément les États et leurs diplomates à respecter les lois locales. La vaste majorité des diplomates au Canada

respectent nos lois. Tous ceux qui sont à l'écoute aujourd'hui doivent se rendre compte qu'il y a des centaines de bonnes personnes vivant à Ottawa et respectant les lois, des personnes avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration.

Ne prétendons pas qu'il existe un énorme problème. Il n'y en a pas. Il y a eu des problèmes. Nous sommes au courant de l'événement tragique auquel ont été mêlées M<sup>mes</sup> Catherine MacLean et Catherine Doré. Ce fut un événement effroyable. La personne ayant commis ce crime a été inculpée et nous attendons qu'elle soit mise en accusation.

Cela étant dit, cet incident a fait ressortir des lacunes. Personne n'est parfait. Il est important de souligner que nous avons adopté des mesures pour corriger les lacunes qui existaient avant l'incident. Nous regrettons tous cet incident et nous aurions souhaité pouvoir adopter ces mesures auparavant. Malheureusement, nous ne l'avons pas fait. Il est toujours facile de porter des jugements après coup.

Cependant, je puis au moins dire que notre ministre des Affaires étrangères a pris des mesures. J'apprends qu'il a exigé des rapports trimestriels donnant la liste des diplomates étrangers au Canada qui ont commis des actes d'inconduite de nature criminelle. Il est important de le dire. Le ministre des Affaires étrangères a dit qu'il voulait savoir à tous les trois mois ce qui était arrivé de sorte que ces incidents ne se répètent plus. Il a dit également que les rapports trimestriels seront rendus publics, sous réserve des considérations normales concernant la vie privée, à la suite d'une demande d'accès à l'information. Comme pour tout le reste, nous ne pouvons pas publier tout simplement le nom des personnes.

Ce qu'il importe de retenir, c'est que le ministère des Affaires étrangères sera au fait de ces situations. Il est résolu à assurer la reddition de comptes et un véritable examen et contrôle des comportements inacceptables de la part de représentants étrangers. Autant que je sache, toutes les ambassades en ont été prévenues. Des procédures sont en place pour remédier aux problèmes. Nous serons aussi vigilants que les députés de l'opposition. Je les en remercie. Il est important de travailler tous de concert à cet égard. Aucun d'entre nous, que ce soit de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre côté, ne souhaite une répétition de ce qui est arrivé dans le passé.

J'ai dit que l'on avait fait preuve de responsabilité en proposant ce projet de loi. Mon collègue du NPD a parlé d'une motion qui a été adoptée à propos de l'article 5 et des pouvoirs qui y sont reconnus à la police. Oui, il y a des sujets d'inquiétude. Nous, les membres libéraux qui formons la majorité au comité, avons adopté la motion. Nous voulons que le solliciteur général fasse rapport à la Chambre d'ici 150 jours à propos de nos inquiétudes concernant les pouvoirs de la police.

Nous n'avons pas fait cela à la légère. Nous l'avons fait parce que nous l'avons jugé important. Nous voulons que les policiers aient les pouvoirs dont ils ont besoin lors de ces événements internationaux. Nous nous préoccupons tous de la montée de la violence que nous avons observée autour de ces événements. Personne ne souhaite que cela continue. Ces événements sont bons. Ils donnent lieu à un dialogue. Il est important que le Canada y participe, car le Canada est probablement le premier pays à pouvoir afficher un visage multiculturel.

*Initiatives ministérielles*

•(1155)

Nous vivons dans le pays qui est le plus avancé pour ce qui est de s'occuper de gens venant de diverses régions du monde. Nous sommes peuplés par des immigrants de partout. Certains d'entre nous sont arrivés ici il y a longtemps; certains d'entre nous ont des grands-parents qui sont venus s'établir au Canada et d'autres sont ici depuis moins longtemps.

Même si nous ne pouvons prétendre être parfaits, nous avons une façon de nous occuper des nouveaux arrivants et de les mettre à l'aise. Nous avons une façon d'accepter qui ils sont et d'où ils viennent, en célébrant nos différences et en travaillant ensemble.

Comme de nombreux députés le savent, lorsque nous parcourons le monde, les gens nous demandent comment le Canada réussit cela. Ils sont impressionnés. Nous devons continuer à donner l'exemple au monde et à montrer à d'autres comment vivre ensemble et à bâtir un merveilleux pays. C'est une chose que nous avons faite et sur laquelle nous devons continuer de travailler. C'est une chose dans laquelle nous devons jouer un rôle clé dans un siècle où la migration des peuples fait que diverses populations doivent vivre ensemble. Tous ces gens doivent tous apprendre à vivre ensemble en tant qu'égaux, car ce n'est qu'ainsi que notre planète progressera. Il est donc important pour le Canada de participer à ces conférences.

Le projet de loi C-35 est surtout un projet de loi d'ordre administratif. Il y a un certain nombre de points. On va moderniser la législation pour respecter les engagements actuels du Canada aux termes de traités internationaux et pour répondre à l'évolution importante du droit international. Il est nécessaire de corriger les lacunes dans la définition actuelle d'«organisation internationale». C'est ce que le projet de loi C-35 va faire. Il ne va pas créer de nouveaux pouvoirs. Il va simplement nous permettre d'adopter une approche uniforme.

Le projet de loi contient des modifications visant à prévoir un pouvoir législatif clair afin d'appuyer les mesures de sécurité dont notre police a besoin pour remplir les obligations internationales du Canada. C'est extrêmement important. Nos forces policières sont très bonnes. Elles doivent continuer à travailler ensemble. Nous avons ajouté une modification pour y veiller. C'est important, car nous devons de plus en plus compter sur nos policiers.

Cela veut-il dire que nous allons leur donner carte blanche? Non, pas du tout. Ce n'est ce qu'ils réclament. Ils doivent pouvoir faire leur travail. Ils s'acquittent bien de leur tâche et doivent être en mesure de continuer à le faire. En général, je suis persuadée que les différents corps policiers continueront de se comporter d'une façon conforme à la composition de notre pays et aux types de réunions qui s'y tiennent.

Nous parlons des personnes qui participent à des marches pour diverses causes. Il y en a beaucoup. Ces gens ont des préoccupations légitimes et doivent pouvoir se faire entendre. Malheureusement, il y a des voyous qui profitent des manifestations légitimes pour causer des dommages. Ce faisant, ils nuisent à ceux qui veulent faire entendre leur message.

Il faut, dans la mesure du possible, permettre aux manifestants sincères de manifester, mais ils doivent se garder de fermer les yeux sur les dommages qui sont parfois causés volontairement au cours de ces conférences. Je ne crois pas qu'aucun Canadien approuve cela.

•(1200)

Il y a souvent eu des manifestations devant mon bureau de circonscription, à Sudbury. Je n'ai rien contre. Au fil des années cependant, les manifestations sont devenues de plus en plus

violentes. Pendant les quelques dernières manifestations qui ont eu lieu, des manifestants sont entrés dans mon bureau avec des tambours et des haut-parleurs. Mon bureau est occupé par deux employés, qui y sont seuls la plupart du temps. Ces événements les ont terrifiés et, encore aujourd'hui, ils ont peur. Lorsqu'une nouvelle manifestation a lieu, nous hésitons à leur demander de venir travailler, à cause de la peur qu'ils ressentent.

Je leur dis souvent que les gens ont le droit de manifester. Ils le reconnaissent, mais se demandent à quoi il sert de manifester si c'est pour entrer dans un bureau et effrayer leurs occupants. Ils se demandent pourquoi nous devrions écouter les gens qui se comportent de la sorte. Ce que je dis aux manifestants, c'est qu'ils doivent faire attention. S'ils se laissent emporter, leur message risque de se perdre.

Le projet de loi C-35 est nécessaire. Comme je le disais, nous avons des préoccupations et nous avons présenté des modifications pour en tenir compte. Nous avons demandé un rapport. Il est important pour tout le monde de se rendre compte que nous voulons agir de façon responsable. Nous voulons nous doter d'une loi et d'outils qui nous permettent de traiter efficacement avec ces gens.

Nous ne tenons pas cependant à laisser entrer au Canada des personnes dont nous savons qu'elles causeront des troubles. Nous continuerons d'appliquer, comme par le passé, des mesures de contrôle et nous refuserons l'accès aux personnes dont les noms figurent sur nos listes d'indésirables. Ce genre de chose se produit constamment. Nous n'en entendons peut-être pas parler, mais j'y ai été et cela s'est produit. Des listes doivent être soumises et toutes les personnes dont les noms figurent sur les listes sont contrôlées.

Ce projet de loi mérite notre appui. Les députés de l'opposition devraient l'appuyer. Si toutefois ils s'y refusent, ils devraient au moins éviter d'avoir des réactions exagérées au sujet du contenu du projet de loi. J'ai entendu ce matin des choses nettement exagérées. Ce n'est pas faire preuve de responsabilité. Nous devons, par ailleurs, adopter une loi responsable et utile pour le Canada. C'est ce qui compte.

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je commencerai par vous féliciter pour vos 13 ans de service. J'ai une bonne idée des difficultés que vous avez dû rencontrer au début. J'apprécie le travail que vous avez fait. Toutefois, le risque est que vous deveniez insensible à ce qui se passe ici car vous êtes maintenant dans une position qui vous permet de protéger ce que le gouvernement propose. Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce qu'est le rôle de l'opposition.

Le rôle de l'opposition est de signaler au gouvernement les failles de ses projets de loi ou, si nécessaire, de le ramener à la réalité qu'il le veuille ou non. C'est ça notre travail de ce côté-ci.

Je ne suis pas d'accord avec mon collègue de Burnaby—Douglas sur la majorité des propos qu'il a tenus aujourd'hui. Toutefois, monsieur le Président, je suis d'accord sur un grand nombre des propos que vous avez tenus.

De ce côté-ci, nous avons des réserves du fait que le projet de loi comporte des éléments très disparates. Personnellement, ce qui me préoccupe, c'est qu'on élargirait la portée de l'immunité diplomatique. Plusieurs députés d'en face l'ont nié à plusieurs reprises, mais c'est en fait l'objet du projet de loi.

*Initiatives ministérielles*

Hier, le député de Waterloo—Wellington et la députée de Barrie—Simcoe—Bradford ont tenu des propos concernant l'intervention du député de Île de Vancouver-Nord. Ce dernier a souligné plusieurs choses qui se sont véritablement produites et qui n'ont été ni inventées ni imaginées. Il a dit qu'il est arrivé que, au Canada, des diplomates soient impliqués dans des affaires de viol, d'agression et d'ivresse au volant. Il a cité tous les cas. Ce sont précisément ces choses qui nous préoccupent.

Ce n'est pas parce que nous sommes alarmistes que nous signalons ces choses. Si la loi ne protège pas les citoyens canadiens contre ce genre d'action de la part de personnes qui sont protégées par l'immunité diplomatique, nous allons avoir des ennuis. Nous devons nous montrer plus vigilants à cet égard.

Les dispositions du projet de loi qui donneraient des pouvoirs supplémentaires à la police ne m'inquiètent pas. C'est facile à contrôler. Je fais entièrement confiance à la police pour faire ce qu'elle doit faire. Je n'accepte pas que des manifestants viennent ici et cassent des vitrines, créent un climat de violence et nuisent aux personnes qui ont un message à communiquer au pays et au gouvernement. Les manifestants non violents méritent qu'on les écoute.

La députée pourrait-elle me dire quelque chose qui puisse dissiper mes inquiétudes au sujet des pouvoirs accrus que le projet de loi donnerait à des personnes qui, jusque-là, ne jouissaient pas de l'immunité diplomatique? Dans l'affirmative, peut-être serais-je plus rassurée quant à l'objet du projet de loi.

• (1205)

**L'hon. Diane Marleau:** Monsieur le Président, d'abord, je suis d'accord avec la députée en ce qui concerne le rôle de l'opposition. C'est le travail de l'opposition de critiquer et de faire parfois beaucoup de bruit pour attirer l'attention. J'ai fait la même chose quand je siégeais du côté de la députée.

En 1993, quand nous avons remporté les élections, je me suis dit, mon Dieu, nous devons maintenant faire face à la musique. C'était effrayant. C'est facile de critiquer, mais j'ai pris conscience ce soir-là que nous devons agir de façon responsable et passer à l'action. Nous avons, de ce côté-ci, des responsabilités à remplir dont l'opposition n'a pas à se soucier.

Parlons maintenant de la Convention de Vienne. Entre autres choses, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques a pour raison d'être de protéger les Canadiens à l'étranger. Cette convention est très importante. Nous ne voudrions pas que les Canadiens qui nous représentent à l'étranger soient maltraités dans d'autres pays. Il est important que nous ayons cette convention et qu'elle s'applique aussi aux représentants étrangers.

Cela ne signifie pas que nous devons accepter que des gens viennent chez nous et y commettent des crimes. Bien sûr que non. Il n'y a pas de garantie et il est tout à fait impossible de garantir que tous les gens à qui on accorde une immunité respecteront la loi en tout temps. Lorsque des gens jouissant de l'immunité commettent des crimes graves, le gouvernement du Canada peut avoir recours à sa politique qui est l'une des plus strictes au monde. Nous pouvons demander la suspension de l'immunité pour poursuivre la personne en cause. Malheureusement, nous l'obtenons rarement, mais nous la demandons dans chaque cas. Lorsqu'une demande de suspension est refusée, on peut faire appel à d'autres sanctions, dont l'expulsion du pays.

Toutefois, nous devons comprendre que cette mesure législative ne confère pas d'immunités différentes à ce groupe de gens. Ils auraient obtenu ces immunités par la voie de permis ministériels. Ils

auraient de toute façon eu le droit de séjourner au pays pour la durée de cette conférence. Nous procéderions au même genre de contrôle. Cette mesure nous permet de tout réunir en un même endroit pour qu'on puisse traiter ensemble tous ces organismes régis par un traité. Elle ne modifie en rien le degré d'immunité qu'ils auraient obtenue si nous n'avions pas apporté de modification. Cela rationalise tout simplement notre façon de procéder.

Nous n'avons pas l'intention d'étendre le programme d'immunités. Ce n'est pas le but de cette mesure. Nous contrôlons toujours chaque personne inscrite sur la liste telle qu'elle nous est fournie. Le ministère des Affaires étrangères et tous les ministères ont un processus de présélection. Il est très important de ne pas l'oublier. Nous n'admettons pas les gens tout simplement parce qu'ils veulent participer à une conférence et qu'ils prétendent faire partie d'un groupe en particulier. Ils doivent être inscrits sur la liste officielle. Tous les gens inscrits sur la liste font l'objet d'une vérification, de la même façon d'ailleurs que les Canadiens qui assistent à une conférence à l'étranger. Nos noms doivent être soumis à l'avance. Ces pays vérifient les noms inscrits sur ces listes de la même façon que nous le faisons. Ce n'est rien de nouveau. C'est une mesure qui se poursuit, mais les modalités proposées représentent une façon plus rationnelle de procéder.

• (1210)

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir signalé que c'était hier le 13<sup>e</sup> anniversaire de sa première élection. Je peux en dire autant, à cette différence près que j'ai eu droit à un petit congé en 1993 et que je me suis recyclé en 1997. On peut donc me considérer comme un produit écologique.

J'ai deux questions à poser à la députée. Elle a dit plusieurs fois que les députés ministériels doivent être responsables. Le principe me semble bon, mais est-ce responsable de demander au gouvernement un rapport annuel sur ceux qui ont demandé l'immunité diplomatique dans l'année? Nous avons demandé ce rapport, et le gouvernement a refusé. Il me semble pourtant que c'est une attitude responsable de notre part. Ce serait faire preuve de respect envers les Canadiens qui recevraient l'information à laquelle ils ont droit. C'est une mesure favorable à l'ouverture et à la transparence.

Il est très important que la députée écoute ma deuxième question. Selon elle, il n'y a pas d'immunité généralisée, mais une déclaration publique a paru dans un article de Greg Weston. Elle ne peut s'interpréter que d'une manière: le projet de loi prévoit une immunité générale. La députée devrait prendre connaissance de cette déclaration et, si elle est fautive, la rectifier. On lit donc que, en vertu du projet de loi, quiconque se présente à des conférences internationales:

—délégués, fonctionnaires, personnel, familles, porteurs—aurait l'immunité diplomatique, ce qui lui permettrait de violer, voler, conduire en état d'ébriété et enfreindre de toute espèce de façons les lois canadiennes impunément, grâce à notre gouvernement national.

Si cette affirmation est fautive, il faut la rectifier. La députée expliquerait-elle avec précision ce qui est erroné?

**L'hon. Diane Marleau:** Premièrement, monsieur le Président, le député connaît la différence, puisqu'il a été élu député gouvernemental en 1988, quand je l'ai été comme députée de l'opposition. Les rôles sont maintenant inversés. Il a acquis beaucoup d'expérience des deux côtés de la Chambre et il sait comment fonctionne la Chambre.

*Initiatives ministérielles*

Il préconise la présentation d'un rapport annuel. Le ministre des Affaires étrangères demande des rapports trimestriels pour plus de sûreté. Les questions de confidentialité mises à part, ces rapports peuvent être rendus publics aux termes de la Loi sur l'accès à l'information. Il est important de savoir que le ministre demande des rapports non pas une, mais quatre fois par année. À l'instar du gouvernement, il a décidé qu'il fallait empêcher l'absence de rapport qui passerait inaperçue. Il ne faut pas oublier cela.

Le député parle de Greg Weston. J'ignore qui est Greg Weston. Le député saura seulement que je ne crois pas tout ce que je lis dans les journaux. Pour répondre directement à votre question...

**Le vice-président:** Peu importe l'expérience de chacun à la Chambre, je rappelle aux députés qu'ils doivent adresser leurs observations et leurs interventions à la présidence.

Je ferai remarquer à la députée qu'elle a encore deux minutes de temps de parole.

**L'hon. Diane Marleau:** Monsieur le Président, merci de me rappeler que c'est à vous que je dois accorder mon attention. Vous avez été élu le jour où je l'ai été pour la première fois.

Je rappelle au député que la liste des délégués est soumise, qu'une vérification est faite et qu'ensuite l'autorisation de venir au Canada est donnée. On n'autorise pas les délégués à venir commettre des crimes au Canada, ce que la plupart ne font jamais. Donc, même si cela semble reposer sur des faits, la réalité est que personne n'est autorisé à venir au Canada si cet examen n'est pas fait d'abord.

• (1215)

**Le vice-président:** J'autorise le député de Cumberland—Colchester à faire une très brève intervention. Je demande à la députée de Sudbury d'en faire autant pendant la brève période que je lui accorderai.

**M. Bill Casey:** Monsieur le Président, la députée soulève un argument intéressant. Le ministre a dit vouloir des rapports trimestriels. S'il estime être en droit de demander des rapports trimestriels, et cela n'est qu'un engagement qu'a pris le ministre, pourquoi le gouvernement ne prévoit-il pas cette disposition dans une loi et n'oblige-t-il pas tous les futurs ministres des Affaires étrangères à présenter des rapports annuels au Parlement? Si cela en vaut la peine pour le ministre, pourquoi ne pas en faire une disposition permanente?

**L'hon. Diane Marleau:** Monsieur le Président, je crois que ces rapports sont maintenant trimestriels et, peu importe si une loi le prévoit ou non, nous exigeons ces rapports tous les trimestres, sans égard à la personne qui occupe le poste. J'estime que nous devrions agir ainsi.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insérer cette disposition dans une loi, mais si, à un certain moment, quelqu'un estime que cela serait préférable, nous pourrions peut-être envisager cette possibilité.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, permettez-moi d'ajouter ma voix à celle de ma collègue et de remercier tous ceux qui ont été élus en 1988 du sacrifice qu'ils ont consenti pour le pays. Ce n'est pas une blague. Je le dis en toute honnêteté.

Le projet de loi C-35 est très important, car il a de vastes conséquences pour plusieurs enjeux, dont la politique étrangère, l'immunité diplomatique, l'immigration, les organisations internationales et d'autres organismes de ce genre. En ce qui concerne le débat qui a eu lieu jusqu'ici, je tiens à dire que la Convention de Vienne est nécessaire pour protéger non seulement nos diplomates dans l'exercice de leurs fonctions, mais aussi ceux qui exercent leurs

fonctions à l'étranger. Cependant, la convention ne nous protège pas contre des personnes qui invoquent l'immunité diplomatique et commettent des actes criminels.

L'esprit, sinon la lettre de la Convention de Vienne, ne nous protège pas contre des personnes qui sont disposées à commettre sciemment, comme la députée l'a mentionné, des meurtres, des viols et des vols, et à détruire des biens privés, et à invoquer la Convention de Vienne et l'immunité diplomatique qu'offre cette convention. C'est pour cette raison que nous avons des préoccupations à propos du projet de loi et de l'ampleur de cette immunité.

Ce que nous aimerions, c'est que le gouvernement travaille avec les partis de l'opposition pour offrir une solution internationale. Nous voudrions que les individus qui sont des criminels et qui se cachent sous le manteau diplomatique puissent être traduits en justice, qu'ils ne puissent échapper à la justice et être au-dessus de la loi et que, conformément aux principes communs que nous partageons à titre de membres de la communauté internationale, les individus qui commettent des crimes, que ce soit au Canada ou à l'étranger, qu'ils soient nos propres diplomates ou ceux d'un autre pays, soient assujettis au droit que nous partageons.

Il y a des possibilités, comme l'a mentionné mon collègue du Parti progressiste-conservateur. Une chose que nous pouvons faire, c'est veiller à ce que les crimes commis par ceux qui se prévalent de l'immunité diplomatique soient rendus publics et transparents. Une autre solution, peut-être sous l'égide du tribunal de La Haye, consisterait à avoir un groupe de deux ou trois juges qui seraient envoyés dans un pays où ont été faites des allégations selon lesquelles un diplomate aurait commis un acte criminel. Ces juges présideraient une audience et un tribunal assujettis au droit international et aux normes de ce droit que la communauté internationale appuie.

Pourquoi ferions-nous cela? Cela nous donnerait l'assurance que les diplomates ne serviraient pas de boucs émissaires ou ne seraient pas traités injustement par le pays dans lequel ils travaillent. Cela nous donnerait l'assurance que leur travail ne serait pas compromis parce qu'ils sont utilisés ou piégés par les dirigeants du pays dans lequel ils travaillent. Par contre, les citoyens de ce pays seraient protégés contre le nombre infime d'individus comme le diplomate soviétique qui a tué une Canadienne, ici, à Ottawa, alors qu'il était en état d'ébriété. Actuellement, il n'existe aucune protection contre ce genre d'individu.

C'est un dossier auquel le ministre des Affaires étrangères peut s'attaquer. Il peut soulever cette question aux Nations Unies. Je dois dire au gouvernement que, à mon avis, il y aura un appui généralisé de la communauté internationale à l'égard de toute initiative qui mettra en place un mécanisme juste et transparent qui fera en sorte que les criminels qui se cachent derrière leur immunité diplomatique puissent être traduits en justice. C'est de cela dont nous parlons. Si le ministre faisait cela, je suis certain qu'il aurait énormément d'appuis des députés de toutes allégeances.

*Initiatives ministérielles*

Au sujet de l'immigration, nous avons fait valoir le fait qu'un très petit nombre d'arrivants au Canada étaient des criminels. Certaines personnes réclament trompeusement le statut de réfugié. Le système actuel ne permet pas de passer les arrivants au crible, avec un tamis d'acier, passez-moi l'expression, de manière à distinguer les véritables immigrants et réfugiés respectueux de la loi des criminels. Un tel outil nous manque, et mon parti le réclame depuis fort longtemps. Est-ce possible d'avoir un tel outil? Parfaitement, mais cela nécessite un engagement de la part de la ministre et du gouvernement.

● (1220)

Nous avons besoin d'un système de contrôle approprié au point d'embarquement de ces personnes. Nous avons besoin de faire le tri entre véritables et faux réfugiés. Nous avons besoin d'un système de vérification des antécédents des personnes qui entrent au Canada par le truchement du processus d'immigration.

Les gens qui débarquent d'un avion en affirmant être des réfugiés et qui ne sont pas munis de documents d'identité devraient être renvoyés dans leur pays, à moins d'avoir de très bons motifs de ne pas être munis de tels documents à leur arrivée dans un aéroport comme l'aéroport international Pearson, par exemple.

Ces mêmes personnes avaient certainement des documents d'identité lorsqu'ils ont pris l'avion. Ils n'auraient pas pu monter à bord autrement. Pourquoi acceptons-nous des demandeurs de statut de réfugié qui n'ont aucun document d'identité? Nous ne devrions pas, sauf dans de très rares cas.

Nul doute que le public serait stupéfié d'apprendre que 40 p. 100 des demandeurs de statut de réfugié viennent des États-Unis. Pourquoi acceptons-nous des demandeurs de statut de réfugié vivant aux États-Unis? Je pose la question, non pas parce que nous sommes contre les demandeurs de statut de réfugié, mais parce que nous essayons de rationaliser le processus, de manière à ce que les véritables réfugiés puissent entrer au Canada.

Le fait que le gouvernement n'ait pas de politique adéquate d'évaluation des réfugiés nuit aux véritables réfugiés qui essaient d'entrer au Canada parce que leur vie est en danger ou parce qu'ils sont persécutés. Nous causons une grave injustice à ces gens en ne corrigeant pas la situation.

Je suis certain que beaucoup de mes collègues, comme moi, reçoivent souvent à leurs bureaux des personnes qui seraient d'excellents immigrants au Canada et qui apporteraient une énorme contribution à notre pays, mais qui se retrouvent devant de nombreux obstacles. En fait, beaucoup d'entre eux sont renvoyés chez eux.

Je suis immigrant et je suis plus qu'extraordinairement reconnaissant pour ce que le Canada m'a donné. Cela me brise le cœur de voir des personnes qui pourraient apporter une vraie contribution, qui travaillent et qui peuvent travailler, mais qui ne peuvent pas rester au Canada après avoir passé un certain temps ici.

C'est incroyable que nous ayons un système qui ne permet pas à ces gens de rester. Notre pays a besoin d'une plus grande population d'immigrants, mais il doit s'assurer que cette population se compose de gens qui peuvent apporter une vraie contribution et s'intégrer à la société canadienne et que nous laissons vraiment entrer les véritables réfugiés au Canada.

Dieu sait qu'il y a assez de gens dans le monde qui ont besoin de notre hospitalité et de notre protection. Nous ne devons cependant pas laisser entrer des criminels, des faux réfugiés ou des réfugiés économiques qui se font passer pour de véritables réfugiés.

Le Canada est membre de diverses organisations internationales et est signataire de beaucoup de traités internationaux. Bien que ces traités soient merveilleux sur papier, ils n'ont pas empêché de nombreux cas tragiques de violations flagrantes des droits fondamentaux que ces mêmes traités disent appuyer. Je parle ici de la Sierra Leone, du Libéria, de la République démocratique du Congo, du Soudan, du Zimbabwe, du Timor oriental, de la Birmanie, et la liste est longue. C'est un problème grave que ces traités n'aient pas assez de mordant pour appuyer ce qui est sur papier par des mesures concrètes.

Notre pays doit prendre un certain nombre de mesures de concert avec la communauté internationale. Il doit évaluer et déterminer, avec nos homologues, la façon de muscler ces traités. Comment pouvons-nous être sûrs que ces traités seront appuyés par des mesures, punitives si nécessaires, quand ils ne sont pas respectés? Que vaut un morceau de papier si le fait de ne pas se conformer à ce qu'il dit n'entraîne aucune conséquence? C'est un gros problème, et c'est le défaut de nombreux traités qui existent aujourd'hui.

● (1225)

L'autre question que nous devrions examiner, c'est de savoir pourquoi nous sommes membres d'un si grand nombre d'organisations et de nous interroger sur la contribution que nous faisons à ces organisations. Si la contribution que nous faisons à une organisation est efficace, alors certes nous devrions faire partie de cette organisation. Nous devrions au moins nous poser la question de savoir si la contribution que nous faisons à une organisation est valable, si cette organisation est efficace et si les actions et les responsabilités de cette organisation ne pourraient pas être fusionnées avec celles d'une autre organisation, afin d'épargner de l'argent, des ressources et des efforts.

Je ne sais combien d'organisations dans le monde s'occupent tout le temps des mêmes questions. Le problème est qu'il n'y a aucune coordination entre elles et que tous les pays ne sont pas engagés. Nous avons tendance à avoir tout un tas d'activités dissociées, qu'il s'agisse de l'environnement ou de la politique étrangère.

Si la tragédie du 11 septembre nous a ouvert les yeux sur quelque chose, c'est bien sur nos forces et encore plus sur nos faiblesses. Elle a montré que nous vivons depuis neuf ou dix ans dans les nuages. Nous croyons accomplir d'énormes progrès sur la scène internationale, respecter nos engagements internationaux en matière de défense et réussir très bien au plan économique.

En réalité, le Canada est loin d'être à la hauteur et depuis longtemps. Personne, et encore moins le gouvernement, ne songe à faire une analyse critique de la compétitivité de notre pays pour ce qui concerne la défense, la politique étrangère, l'immigration et l'économie, analyse qui doit être faite pour que le Canada soit compétitif au plan international et fasse sa part. On ne se pose pas les délicates questions qu'on devrait se poser au sujet du rôle du Canada dans le monde. Et l'on n'y répond pas non plus sinon par les habituelles fleurs de style.

Nous devons nous poser ces questions délicates. Nous devons y trouver des réponses et appliquer des solutions. Pouvons-nous faire cela? Absolument. Nous avons une extraordinaire mine de talents à la Chambre comme dans tout le Canada. Nous avons un nombre extraordinaire de personnes qui peuvent contribuer à trouver des réponses à ces questions.

*Initiatives ministérielles*

La première chose à faire est de réexaminer notre politique en matière de défense et notre politique étrangère. Il faut réexaminer ces deux politiques en même temps parce que la défense n'est qu'une composante de notre politique étrangère. Si nous ne savons pas où nous allons du point de vue de la politique étrangère, nous ne saurons pas non plus où nous allons du point de vue de la défense et nous ne pourrions pas armer ni équiper nos soldats pour qu'ils répondent efficacement à nos besoins.

Quel est le créneau du Canada dans le monde? Que peut-il faire? Ce qu'il a fait pendant et après la Seconde Guerre mondiale, lorsque son armée venait au quatrième rang dans le monde? Ou, à l'autre extrême, abandonner complètement ses obligations internationales et s'entourer d'un mur? Pas ça, je l'espère. Il faut trouver un équilibre entre les deux et trouver les bonnes réponses aux questions qui se posent.

Quel est notre rôle dans le monde? Il faut nous demander à quels organismes nous allons participer. Quelles sont nos obligations à l'égard de l'OTAN? Allons-nous les respecter? Nous devons le faire, mais le Canada a aussi un rôle incroyable de pacificateur à jouer au plan international dans le nouvel ordre mondial, et il doit adopter une politique étrangère visant à assurer une plus grande sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

La raison pour laquelle je dis cela est que nous avons créé une coalition pour vaincre le terrorisme, et que nous en faisons partie. Nous avons pour partenaires dans cette coalition le Pakistan, des États arabes et d'autres pays que l'on n'aurait jamais cru faire un jour partie de nos alliés. Nous avons l'occasion de travailler avec ces pays à la recherche de solutions aux grands problèmes qui existent aujourd'hui dans le monde, tels que la situation au Cachemire, le conflit israélo-palestinien et le fossé qui sépare l'Occident et le monde arabe. Il faut s'attaquer à ces problèmes.

• (1230)

Si le Canada quitte la coalition une fois la soi-disant guerre en Afghanistan gagnée, ce qui ne marquera pas pour autant la fin du terrorisme dans le monde, il ratera l'occasion incroyable de rendre le monde plus sûr. Notre pays peut jouer un rôle extraordinaire à ce chapitre, pour bien des raisons.

Il n'a pas un passé colonialiste. Il est respecté internationalement pour sa loyauté. Il ne change pas les règles du jeu au milieu de la partie. Il est une sorte de trait d'union entre l'Extrême-Orient et l'Europe, entre le Nord et le Sud, entre les États-Unis et le reste du monde. C'est un rôle et une occasion qui ne s'offrent à aucun autre pays au monde. Notre ministre des Affaires étrangères, notre gouvernement et la Chambre peuvent travailler ensemble pour relever ces défis de manière pragmatique.

L'une des mesures à prendre à l'égard du Cachemire est d'établir le dialogue entre le président Moucharraf et le premier ministre de l'Inde. On peut faire cela maintenant dans le contexte des événements qui se déroulent en Afghanistan.

Nous devons travailler avec les Américains et exercer des pressions sur le gouvernement israélien pour qu'il reconnaisse l'existence de l'État palestinien. Israël doit cesser d'établir de nouvelles colonies sur le territoire palestinien et se retirer de ce territoire sur-le-champ, comme on l'a fait dans le cas du Sinaï lors de la négociation de l'accord de paix avec l'Égypte. Il y a eu retrait des colons. C'est donc possible.

À l'instar de la communauté internationale, nous devons dire à l'Autorité palestinienne qu'elle doit appréhender et incarcérer les terroristes et prendre les moyens pour que les membres des groupes du Hamas, de la Djihad islamique et d'autres groupes cessent de tuer

des civils israéliens innocents. L'Autorité palestinienne doit faire le ménage. Elle doit éliminer la corruption. Nous devons mettre un terme à l'aide économique si elle refuse d'agir. Nous pouvons amorcer le dialogue afin de réunir à une même table des Israéliens et des Palestiniens modérés pour discuter de coopération économique et sociale.

Nous devons examiner notre situation économique. Notre dollar a connu une baisse sensible, baisse qui signifie beaucoup de choses. L'une d'elles est notre tolérance à laisser notre concurrence grimper artificiellement en autorisant la chute du dollar au lieu de nous attaquer aux problèmes: l'éducation, une structure fiscale plus avantageuse, la déréglementation et d'autres.

En nous attaquant à ces problèmes, nous nous assurerons que le Canada redeviendra économiquement concurrentiel. Nous le devons aux Canadiens. Si nous n'agissons pas, nous serons laissés pour compte.

Malheureusement, le gouvernement a préféré masquer les problèmes auxquels le pays est confronté au lieu de les régler. Il n'a pas demandé l'avis des spécialistes et ne s'est pas renseigné au sujet des pratiques idéales employées au pays et à l'étranger pour régler nos problèmes. S'il avait pris la peine de le faire, nous aurions un pays dont nous pourrions être fiers. Nous aurions un pays qui serait concurrentiel sur les plans économique et international. Nous aurions un pays qui pourrait négocier sur un pied d'égalité les problèmes que nous affronterons aujourd'hui et demain.

• (1235)

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, en parlant des réfugiés qui arrivent au Canada sans papiers d'identité en règle, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a profité du débat sur le projet de loi C-35 pour parler du projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui a reçu la sanction royale il y a deux semaines. Étant donné que le député a fait cela, avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais réfuter ses observations sur le projet de loi C-11.

Il propose que les gens qui arrivent au Canada par avion et dont les papiers d'identité ne sont pas en règle, ou qui n'ont pas de papiers du tout, soient expulsés sur-le-champ.

Je tiens à lui rappeler que les réfugiés légitimes qui fuient réellement le terrorisme d'État éprouvent beaucoup de difficultés à obtenir des papiers d'identité en bonne et due forme. Ils doivent souvent voyager avec de faux papiers d'identité. Ceux qui ont fabriqué ces documents incitent souvent les réfugiés en cause à détruire leurs faux papiers dès leur arrivée par avion.

Quand ils mettent pied à terre au Canada, ils n'ont pas de papiers, vrais ou faux, de sorte que leur identité est mise en doute. Ils sont alors soumis à un interrogatoire au cours duquel on tente d'établir leur véritable identité, puis leur dossier traverse les diverses étapes prévues.

Ce sont les abus qui font problème. Parfois, de faux réfugiés arrivent et refusent de se soumettre à l'interrogatoire visant à établir leur identité.

*Initiatives ministérielles*

À l'étape du rapport du projet de loi C-11, j'ai proposé un amendement qui a été adopté par la Chambre. L'amendement prévoyait que toute personne qui refuse de collaborer à l'établissement de son identité si elle a présenté de faux papiers ou si elle n'avait pas de papiers du tout devrait être détenue jusqu'à son expulsion.

Si cette lacune a été comblée, le pays compatissant qu'est le Canada permet quand même aux réfugiés légitimes sans papiers d'identité valides d'entrer. S'ils coopèrent, ils sont admis.

Quand le projet de loi C-11 est parvenu à l'étape de la troisième lecture, le parti de l'opposition a voté contre. Ainsi, le parti dont est membre le député et qui critique le projet de loi C-11, lequel a comblé la lacune relative aux faux réfugiés qui refusent de coopérer à l'établissement de leur identité, a voté contre le projet de loi.

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. Notre société doit faire preuve de compassion. Nous devons faire montre de compassion, mais nous ne sommes pas obligés d'être des mollassons. Il y a une différence entre les deux.

Les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont dit, pas plus tard que cette année, que plus de 90 p. 100 des personnes qui se présentent devant la commission pour demander le statut de réfugié sont réellement des réfugiés économiques. En fait, un des membres a dit que moins de 1 p. 100 étaient de véritables réfugiés au sens de la définition donnée dans les conventions internationales.

Nous voulons nous assurer d'avoir un système où les réfugiés authentiques sont admis au Canada. Si nous n'admettons pas les réfugiés authentiques, mais que nous admettons les réfugiés économiques, nous allons à l'encontre de nos responsabilités internationales. Nous allons commettre une injustice énorme à l'endroit des nombreuses personnes qui ont besoin de notre protection, qui sont de véritables réfugiés et qui doivent venir au Canada.

Pour parler encore une fois des faits, j'ai appris que 40 p. 100 des personnes qui demandent le statut de réfugié au Canada arrivent des États-Unis. Pourquoi acceptons-nous comme réfugiés au Canada des personnes qui ont vécu aux États-Unis et qui ne sont plus autorisées à y demeurer? Cela ne semble-t-il pas tout simplement très étrange?

Je suis tout à fait d'accord avec le député pour dire que, si des personnes doivent venir au Canada et n'ont aucune pièce d'identité, il sera tenu compte des circonstances. Nous sommes entièrement d'accord sur là-dessus.

Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est lorsque des personnes montent à bord d'un avion, et la plupart des demandeurs du statut de réfugié arrivent par avion à l'aéroport international Pearson ou à Vancouver, et sont munies de documents à l'embarquement, mais les détruisent à leur arrivée. C'est un problème sérieux. La vaste majorité de ces personnes ne sont pas des réfugiés authentiques.

Je proposerais au député de s'adresser à la ministre de l'Immigration et aux membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Qu'il écoute ce qu'ils ont à dire et qu'il donne suite à leurs propositions constructives. Cela nous permettra d'avoir un système d'immigration qui accueille au Canada les vrais réfugiés, et non les faux.

• (1240)

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le député de Burnaby—Douglas a consacré une grande partie de son discours au

projet de loi C-36, soit le projet de loi antiterroriste, et maintenant, le député de Esquimalt—Juan de Fuca a consacré une grande partie de son temps au projet de loi C-11 sur l'immigration. Toutefois, le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui est le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales.

Cette propension à ne pas tenir compte du fait que nous discutons du projet de loi C-35 à l'étape de la troisième lecture de la part de deux députés manifestant habituellement une bonne connaissance des affaires étrangères commence à influencer de façon négative sur mon estime personnelle. Je ne veux pas me montrer irascible, mais il m'incombe, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, de chercher à faire progresser un projet de loi. La difficulté que j'éprouve, c'est de veiller à ce que certains députés se concentrent sur ce projet de loi.

Cela étant dit, je vais tenter de faire appel aux solides antécédents du député dans le domaine et lui dire que l'idée qu'il préconise est naïve, car il propose de passer de la Convention de Vienne à un tribunal international, qui pourrait être le tribunal pénal international prévu dans le Traité de Rome, lequel est encore loin d'avoir reçu le nombre de ratifications requises pour voir le jour. Je dis cela en toute honnêteté. La Convention de Vienne est déjà établie. Bon nombre de pays y adhèrent. Déchirer cette convention et tout reprendre depuis le début comme le propose le député est une entreprise presque impossible à amorcer.

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, je ne proposerais jamais de déchirer la Convention de Vienne, mais je suggérerais de la modifier.

La Convention de Vienne, dans le contexte des autres conventions internationales et en particulier des conventions sur les droits de la personne qui auraient préséance sur la Convention de Vienne, ne protège pas une personne commettant des actes criminels, comme le viol, l'agression ou le meurtre. Elle n'accorde pas cette protection et elle ne devrait pas le faire. Nous ne devons pas permettre qu'une convention puisse être utilisée et manipulée pour cacher et protéger une personne ayant commis un acte criminel grave dans un pays. Je sais que la députée comprend cela. Je sais aussi qu'elle a à coeur le fondement même de la Convention de Vienne. Je suis tout à fait convaincu qu'elle est d'accord avec mes propos.

La question qui se pose est la suivante: comment aboutit-on à une situation où une convention ne fera pas entrave à la justice? Selon moi, la justice l'emportera si nous modifions la Convention de Vienne et si nous autorisons un tiers impartial à faire enquête au sujet de personnes qui sont des diplomates et qui, néanmoins, ont commis des actes criminels graves dans un pays étranger, ainsi qu'à les entendre et, en bout de piste, à les traduire devant les tribunaux. Selon moi, c'est ce que permettrait de faire un amendement à la Convention de Vienne.

[Français]

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, c'est à mon tour de m'exprimer sur le projet de loi C-35 qui, comme vient de le rappeler ma collègue libérale, ne porte pas sur l'immigration ni sur les mesures antiterroristes, mais plutôt sur les rencontres internationales et les missions étrangères. C'est de cela dont on parle actuellement. Nous sommes à l'étape de la troisième lecture et constatons le refus du gouvernement de retirer l'article 5. L'essentiel de mon discours va porter sur ce sujet.



*Initiatives ministérielles*

Même si nous avons voté en faveur du principe de ce projet de loi en deuxième lecture, étant donné que l'article 5, qui vise essentiellement à donner plus de pouvoirs à la GRC, des pouvoirs non balisés, nous doutons de la pertinence d'inclure des pouvoirs de la GRC dans un projet de loi qui concerne le ministère des Affaires étrangères. Il y a déjà des dispositions ou des pouvoirs qui sont accordés soit à la ministre de la Justice ou au solliciteur général.

C'est un peu curieux de voir tout à coup apparaître des mesures qui traitent de pouvoirs accordés à la GRC, sous la responsabilité du ministre des Affaires étrangères. Je n'ai pas fait l'examen d'autres lois de pays étrangers, mais on me dit que c'est peu coutumier d'agir de cette façon.

Or, il est bon de se poser la question à savoir pourquoi, tout à coup, on doit ajouter dans un projet de loi sous la responsabilité du ministre des Affaires étrangères, des questions concernant les pouvoirs de la GRC, notamment pour déterminer les périmètres de sécurité lors de rencontres internationales. De l'aveu même, semble-t-il, de certains témoins du gouvernement qui ont comparu devant le comité—je n'y étais pas—, on dit par exemple que pour tenir la prochaine rencontre du G-8 en Alberta, au mois de juin prochain, il n'est pas du tout nécessaire de modifier le projet de loi C-35.

Comme c'est la seule rencontre internationale prévue à ce moment-ci, il faut se demander pourquoi? Si ce n'est pas nécessaire pour celle-là qui n'est prévue qu'en juin prochain, pourquoi le faire?

Chacun peut y aller de ses hypothèses et la mienne est bien sûr fondée sur les effets des malheureux événements du 11 septembre dernier qui se sont produits aux États-Unis, au World Trade Center et au Pentagone. Il faut s'en attrister et on l'a fait. Mais, en même temps, je pense que les gouvernements dans le monde ne doivent pas non plus contribuer à semer une panique inutile en se servant de ces événements pour élargir les pouvoirs des policiers. Je ne vise pas les policiers en particulier. Accorder plus de pouvoirs à des policiers sans leur donner des balises pour les interpréter, c'est comme une patate chaude que je confierais à ma voisine qui ne saurait peut-être pas quoi en faire dans l'immédiat.

Il ne s'agit pas de verser dans un procès d'intention et de dire que les policiers font en général mal leur travail. Toutefois, il peut arriver, au hasard des circonstances, à cause de la fatigue et de toutes sortes de facteurs, qu'ils commettent des erreurs.

On a l'exemple du Sommet de Québec, où la situation n'a pas été sans reproche de part et d'autre. Je ne suis pas là pour applaudir des gens qui commettent des actes de vandalisme mais, en même temps, comme membre du Comité permanent des affaires étrangères et des droits de la personne où, à longueur d'année et au fil des événements, nous entendons des témoins et des observateurs qui témoignent du fait que les droits de la personne sont constamment bafoués, il ne faudrait pas qu'ici, chez nous, on soit trop souples pour ce qui est de donner des pouvoirs à la GRC. Celle-ci pourrait se permettre d'être moins souple. Il y aurait alors moins de liberté d'expression. Il faut, encore une fois, préciser un fait: nous ne discutons pas du projet de loi antiterroriste, nous ne discutons pas non plus de modifications à la Loi sur l'immigration.

•(1245)

Nous discutons d'un projet de loi qui vise à appuyer le ministre, le gouvernement canadien, dans sa volonté de tenir des rencontres internationales ici. À moins qu'on dise qu'on n'en veut plus. Si je me reporte à la déclaration du collègue qui vient de parler, chaque fois qu'il viendrait des étrangers, ici, il faudrait se méfier.

Mais de façon réciproque, lorsqu'on participe à des rencontres internationales à l'extérieur du pays, on doit s'attendre à un certain

nombre de règles, de balises établies, relativement à l'immunité et à la sécurité, parce qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui se rendraient à des rencontres internationales si on disait: «Dans ce pays-là, on n'applique pas la Convention de Genève, ni les différentes conventions internationales. Il n'est pas certain qu'il existe vraiment de la sécurité, et les sujets qu'on y abordera sont très brûlants et suscitent des polémiques. Mais allez-y.»

Je suis persuadé que l'ensemble des députés n'iraient pas aux rencontres internationales organisées de cette façon. Nous sommes, qu'on le veuille ou non, en pleine phase de mondialisation, en raison de nos moyens de communication; les avions sont de plus en plus rapides, et le reste. On peut aimer la mondialisation ou pas, mais elle existe. Elle sera là. Et, de plus en plus, les problèmes sont d'ordre international.

En même temps, chaque peuple a le désir de voir ses représentants s'intéresser à ces questions. Cela aussi, qu'on le veuille ou non, c'est comme la politique. Quand j'étais jeune, je m'intéressais moins à la politique que mon père, qui s'y intéressait beaucoup. Il disait tout le temps: «Si vous ne vous intéressez pas à la politique, la politique va s'intéresser à vous.»

Je dirais en ce sens que la politique internationale ou la mondialisation s'intéressera à nous. Donc, on n'a pas le choix que de s'en occuper. Et cela veut dire de participer à des missions étrangères et recevoir des organismes internationaux qui organisent des rencontres chez nous.

J'ai oublié de dire, à moins qu'il n'arrive pas à temps, que je partagerai mon temps avec le député de Joliette. Sinon, j'aurai un «frappeur de relève» en la personne du député de Lotbinière, dès que j'aurai terminé les dix minutes qui me sont imparties. Il me reste trois minutes pour savoir qui prendra la parole après moi. Je m'excuse de faire cela ainsi, mais je voulais m'assurer de respecter les règles parlementaires, puisque je suis en train de parler de respecter les règles internationales. Alors, il va de soi qu'il faut respecter ces règles ici.

Parlons maintenant des fameux articles nouveaux, c'est-à-dire des trois nouveaux paragraphes de l'article 5. Le premier affirme directement, on ne peut pas dire qu'il plonge dans l'excès de diplomatie internationale, lorsqu'il dit:

10.1(1) La Gendarmerie royale du Canada a la responsabilité première d'assurer la sécurité lors du déroulement d'une conférence intergouvernementale à laquelle plusieurs États participent et à laquelle assistent des personnes qui bénéficient de privilèges et d'immunités en vertu de la présente loi, et visée par un décret pris ou prorogé au titre de la présente loi.

Quant aux autres paragraphes, ils en découlent. On y parle de périmètre de sécurité et de tout cela.

Justement, il faut encore le préciser, les règles d'immunité, ce n'est pas pour un réfugié qui veut entrer au Canada. Il s'agit d'une règle d'immunité temporaire, si on veut, pour quelqu'un qui vient de l'extérieur dans le cadre d'une rencontre internationale. Bien sûr, nous avons aussi, à longueur d'année, des ambassadeurs, des consuls et du personnel consulaire présents partout.

Cette loi vient moderniser, actualiser ce qui existait antérieurement, mais qui ne prenait pas acte de certaines rencontres internationales, ni de certains organismes non gouvernementaux qui sont présents en permanence au Canada et qui ont le droit d'être traités comme des organismes internationaux, de la même façon que nous nous attendons à ce que nos gens, que ce soient des bénévoles ou autres, soient traités de la même façon lorsqu'ils font partie d'organismes internationaux à l'étranger.

*Initiatives ministérielles*

• (1250)

Nous trouvons qu'il n'est pas pertinent de laisser l'article 5, qui donne plus de pouvoirs à la GRC, surtout que ces pouvoirs ne sont pas balisés. La Gendarmerie royale—la police montée, comme dirait le premier ministre—ne saurait peut-être pas quoi en faire puisqu'il n'y a pas de balises. Certains l'interpréteraient à leur façon, parfois de la bonne, d'autres fois d'une moins bonne façon, et peut-être que ce serait interprété par certains de la mauvaise façon puisque ce n'est pas balisé.

Il y a déjà des pouvoirs accordés au solliciteur général et à la ministre de la Justice par le biais de plusieurs lois.

On ne voudrait pas, parce que suite au 11 septembre il y a eu un contexte nouveau, assister au renforcement de règles qui nous conduiraient un peu plus près d'un État policier. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Je ne dis pas que nous sommes là, mais il ne faudrait pas faire des pas dans cette direction.

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, je me souviens bien que mes collègues d'en face ont insisté à la Chambre pour que nous donnions plus de pouvoirs à la police pour combattre les motards et le crime organisé.

**Une voix:** Ce n'est pas la même chose.

**M. John Bryden:** Je me demande si c'est la même chose dans ce cas. Ce projet de loi cherche à donner plus de responsabilités à la Gendarmerie royale du Canada dans le contexte de manifestations peut-être violentes lors de conférences internationales. C'est la même chose, à mon avis.

• (1255)

**M. Antoine Dubé:** Monsieur le Président, pour moi, ce n'est pas la même chose.

J'espère que lorsque les organisations internationales veulent participer à des conférences, elles n'utilisent pas les services de personnes qui font partie, à leur connaissance, du crime organisé.

Lorsqu'il est question de rencontres internationales au Canada, à quelles règles le député, ou toute autre personne y participant, aimerait se référer? Il faudrait une espèce de code de conduite que les autres gouvernements auraient à son égard. Il faut toujours avoir cela en tête. Ce qu'il nous laisse entendre, c'est que les autres pays qui nous reçoivent traitent ceux qui font partie d'organisations internationales comme s'ils étaient membres du crime organisé.

Faire cela serait une exagération. Je pense que le crime organisé doit être contrôlé dans le cadre des activités du solliciteur général et dans le cadre du Code criminel. Nous étudions une loi qui parle d'organisations internationales et de missions étrangères. Ne mêlons pas les cartes. Répondre à cette tentation, ce serait à mon avis une étape vers un État policier.

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que le Bloc québécois a voté en faveur du projet de loi C-35 en deuxième lecture, parce que nous étions d'accord avec le principe de moderniser la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales.

Depuis la dernière étude de cette loi, qui date de 1991, le monde a effectivement changé énormément. Nous avons maintenant toute une série d'organismes internationaux qui ont été créés, mais qui ne sont pas créés par traité, et qui n'étaient pas couverts par l'ancienne loi. Comme les relations diplomatiques ont changé, entre autres, avec la tenue de sommets, que ce soit celui de Québec ou encore celui de l'APEC à Vancouver, il était important d'élargir la définition d'organisation internationale et de s'assurer de couvrir également

les diplomates et les représentants étrangers qui venaient ici pour ce genre d'événements.

Il y a aussi les missions qui sont présentes auprès des organisations internationales qui n'étaient pas couvertes par l'ancienne loi. L'Organisation de l'aviation civile internationale, entre autres, dont le siège social est situé à Montréal, reçoit 40 missions différentes qui sont accréditées par l'organisation mais qui ne jouissaient d'aucun statut en vertu de l'ancienne loi.

Tous ces éléments sont donc extrêmement positifs. On s'était également étonnés, dans un premier temps, de ne pas voir d'éléments qui nous permettaient de corriger certaines situations aberrantes, comme celle qu'on a connue, par exemple, lorsqu'un diplomate russe avait utilisé son immunité diplomatique pour éviter de répondre d'un crime lié à un délit, quand il a frappé une femme en conduisant sa voiture en état d'ébriété. On s'était étonnés de ne rien trouver dans le projet de loi C-35 pour corriger cette situation.

Les explications qui ont été fournies, lors des audiences du comité, par le ministre des Affaires étrangères, entre autres, nous ont convaincus que le fait d'introduire des éléments à cet égard dans le projet de loi C-35 violerait la Convention de Vienne. La directive que le ministre a émise, qui vise à s'assurer que les gens qui seraient *persona non grata* au Canada soient expulsées, nous convient tout à fait.

De ce point de vue, le projet de loi C-35 était un apport intéressant à la Loi sur les missions étrangères et permettait de la moderniser pour tenir compte des nouvelles relations diplomatiques et de la nouvelle réalité de ces relations.

Cela dit, on retrouve, à l'intérieur du projet de loi, l'article 5. Comme nous étions d'accord avec le principe de moderniser cette loi, la députée de Mercier et moi-même avons déposé un amendement qui vise à retirer cet article qui, je l'ai déjà mentionné, est imprécis, incomplet, dangereux et qui n'est pas à sa place dans ce projet de loi, parce qu'il relève davantage du ministère de la Justice que des questions reliées aux affaires étrangères.

Je rappelle que l'article 5 vient identifier un certain nombre de responsabilités de la Gendarmerie royale du Canada. Dans cet article 5, on nous dit qu'on va modifier la Loi sur les missions étrangères pour faire de la GRC la première responsable de la sécurité des événements, alors que traditionnellement la GRC avait la responsabilité de la protection des individus, des dignitaires qui étaient parmi nous.

Il y a là un glissement très significatif, très important. On risque également d'empiéter sur le travail d'autres corps policiers et on ne donne aucune balise à la GRC concernant ce travail. Un des témoins qu'on a entendus au comité a dit que, justement, si on voulait introduire des éléments visant à faire de la Gendarmerie royale du Canada la première responsable de la sécurité lors de la tenue des événements, il faudrait lui donner des balises pour lui rendre service. Ces gens-là ont souvent des décisions extrêmement rapides à prendre, et sans balises, ils risquent de bafouer des droits fondamentaux.

• (1300)

D'autant plus que, toujours selon l'article 5, on dit maintenant que:

[...] la Gendarmerie royale peut prendre les mesures qui s'imposent, notamment en contrôlant, en limitant ou en interdisant l'accès à une zone, dans la mesure et selon les modalités raisonnables dans les circonstances.

*Initiatives ministérielles*

On vient d'institutionnaliser là des mesures de création de périmètres, comme on en a connu à Québec, et qui étaient exceptionnelles. Pourquoi, dans une loi sur les missions étrangères, institutionnaliser une pratique exceptionnelle? On peut se le demander très sérieusement. D'autant plus que la GRC devra juger elle-même des modalités et des mesures à prendre dans les circonstances.

Aucune balise n'est donnée à la GRC pour se prévaloir de ce privilège qui est de créer ces périmètres de sécurité. Il y a d'ailleurs eu, je l'ai déjà mentionné, un avocat montréalais qui a contesté l'existence du périmètre de sécurité à Québec, en disant que cela brimait son droit d'expression et sa liberté de circuler. Le juge avait dit qu'effectivement, cela brimait son droit, mais que cette limitation de ses droits était compensée par le fait qu'il fallait avoir ce périmètre pour assurer la sécurité des dignitaires qui venaient à Québec.

Donc, déjà, dans les lois actuelles, la GRC a la possibilité d'établir ces périmètres de sécurité. Évidemment, c'est toujours contestable devant les tribunaux. La GRC a la responsabilité de démontrer l'utilité et la pertinence de ces périmètres de sécurité. Maintenant, avec cet article 5, on lui donne en tout temps le droit de le faire, sans avoir de comptes à rendre à personne.

Au paragraphe (3), on dit que:

[...] le paragraphe (2) est sans effet sur les pouvoirs que les agents de la paix possèdent en vertu de la common law ou de toute autre loi ou tout autre règlement fédéral ou provincial.

D'un côté, on dit que le statu quo n'est pas valable, puisqu'il faut introduire, dans la loi, cet article 5, et, d'autre part, on dit que cela ne modifiera rien aux lois actuelles. C'est difficile à croire. Je pense que l'ensemble de ce Parlement aurait été bien avisé d'adopter l'amendement qu'avions proposé la députée de Mercier et moi-même.

D'ailleurs, j'ai constaté, avec satisfaction, que l'ensemble des partis d'opposition avait appuyé cet amendement visant à biffer l'article 5. Par contre, du côté gouvernemental, on s'en est tenu, un peu par principe, à maintenir l'article 5. Mais, nous le savons, certains députés libéraux sont mal à l'aise avec cet article. Ils sont mal à l'aise, parce que cela risque de brimer des droits. Ils sont mal à l'aise, parce que c'est mal placé. Ces modifications auraient dû se retrouver dans la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et non dans une loi concernant les missions étrangères.

Il y a d'ailleurs eu une tentative de la part de ces députés libéraux de soumettre une recommandation dans le rapport du comité pour interpellier le gouvernement quant aux dangers que représentait cet article 5. À la fin de l'opération, on s'est aperçu que tout avait été dilué. On aurait souhaité que ces députés, lors du vote concernant l'amendement que nous avons déposé, auraient exprimé leurs inquiétudes en votant en faveur de cet amendement.

Pour ces raisons, étant donné que l'article 5 est maintenu dans le projet de loi C-35, nous serons dans l'obligation de voter contre ce projet de loi, d'autant plus qu'il s'accompagne d'un autre projet de loi qui sera discuté au cours des prochains jours, et il s'agit du projet de loi C-36 concernant l'antiterrorisme.

Je partage tout à fait l'avis du député précédent. On assiste actuellement à un dangereux glissement, au Canada, concernant les libertés civiles, et à un renforcement des outils de répression qui peuvent mener à des dérives très importantes auxquelles nous ne voulons nous associer d'aucune façon.

● (1305)

[Traduction]

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales.

L'intitulé ne donne évidemment pas une idée très claire de l'objet du projet de loi qui, essentiellement, renferme deux parties. La première vise à définir plus clairement le rôle de la GRC pour ce qui concerne la mise en place de mesures de sécurité quand le Canada accueille des conférences et autres manifestations internationales.

Nous avons des réserves au sujet de la partie du projet de loi qui traite de l'immunité diplomatique. L'immunité diplomatique découle de la Convention de Vienne portant sur les relations diplomatiques et accorde des privilèges et des immunités aux représentants étrangers et aux membres d'organisations internationales. Le projet de loi élargit inutilement l'application de cette immunité. Il en élargit l'application aux délégués, aux membres de la famille des représentants officiels et aux membres du personnel les accompagnant. Il s'agit de personnes qui séjourneraient dans notre pays pendant quelques jours pour assister à une conférence internationale et ils disposeraient d'un blanc-seing leur permettant de contrevenir aux lois canadiennes comme bon leur semblera pendant la durée de leur séjour. Je ne vois pas pourquoi on accorderait une telle immunité à des personnes en séjour temporaire au Canada. Non seulement cela s'avère inutile, mais cela ne sert en rien l'intérêt public. Aucun pays ou organisme étranger n'a demandé à ce que soient élargis les privilèges de l'immunité diplomatique.

Cela nous amène à nous demander pourquoi le gouvernement se lance dans cette aventure alors que cela n'a pas été demandé. En fait, la question a de quoi préoccuper, au vu surtout de la sensibilisation accrue au problème du terrorisme et de la nécessité de réprimer les terroristes et d'autres criminels. Pourquoi rechercher les ennuis? Car cette initiative ne fera que nous attirer des ennuis.

Le processus qui est établi dans le projet de loi s'appliquerait à l'ensemble de la délégation venant d'un pays donné pour assister à une conférence internationale, de sorte qu'il n'y aurait pas de véritable vérification individuelle. Des personnes qui, autrement, seraient interdites d'entrée au Canada obtiendraient un visa spécial leur permettant d'entrer au Canada et d'être exemptées de l'application de nos lois. Ces visas de visiteur spéciaux l'emporteraient sur le pouvoir de la ministre de l'Immigration d'interdire l'entrée à des visiteurs ayant des antécédents criminels.

L'autre problème, c'est que ce serait les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères qui seraient chargés de prendre ces décisions. Non seulement le projet de loi accorde-t-il, de façon irresponsable, trop de pouvoir aux fonctionnaires des affaires étrangères, mais encore il les place en position de possible conflit d'intérêts. Quant aux organisateurs de l'événement, ils peuvent avoir des raisons d'inviter certains groupes ou certaines personnes à une conférence internationale sans égard à la possibilité qu'ils aient des antécédents criminels. J'estime qu'il est très irresponsable d'accorder ce genre de pouvoir à ces fonctionnaires.

*Initiatives ministérielles*

Qui plus est, plutôt que d'élargir l'immunité diplomatique et de créer une situation susceptible d'entraîner des problèmes, le gouvernement devrait plutôt combler les lacunes du système d'immigration et de détermination du statut de réfugié dont ont abusé des gens ayant des antécédents criminels. En fait, en cinq ans, soit de 1993 à 1998, si je ne m'abuse, 25 000 personnes ayant fait l'objet d'un avis d'expulsion du Canada ne se sont pas présentées à leur audience et sont toujours en cavale au Canada. Cela est un grave sujet de préoccupation. Sachant cela, pourquoi le gouvernement ouvrirait-il à la porte à d'autres abus de la part de gens qui ne seront ici que pour très peu de temps?

• (1310)

On a dénombré 90 cas d'actes d'inconduite de nature criminelle de la part de diplomates et de membres de leur personnel au Canada au cours des cinq dernières années. Nous avons déjà un problème. Le gouvernement devrait s'attacher à remédier à ce problème au lieu d'élargir la possibilité d'autres problèmes.

À l'étape de l'étude article par article au comité, le député de Cumberland—Colchester a proposé un amendement qui aurait permis d'inclure dans la loi l'obligation de faire rapport chaque année sur toutes les personnes ayant invoqué l'immunité diplomatique, mais les députés libéraux ont voté contre. Le député a tenté de le proposer de nouveau à la Chambre, mais on lui a refusé la possibilité de le faire. Il est encore plus troublant de constater que c'est là un autre exemple de la tendance du gouvernement libéral à dissimuler l'information ou à ne pas être aussi ouvert que possible.

Quel tort cela pourrait-il causer? L'amendement que le député de Cumberland—Colchester a proposé avait beaucoup de bon sens. Il aurait donné au Parlement et aux Canadiens le droit de savoir qui s'était prévalu de l'immunité diplomatique. Non seulement cela avait du bon sens, mais c'était aussi responsable. Il se serait agi d'une mesure de prévention, d'une façon de surveiller les signes avertisseurs de sorte que nous puissions ensuite exercer des pressions sur l'ambassade dont relèvent les auteurs de délits. Si cela avait été fait, on aurait peut-être pu éviter la tragédie qui s'est produite en janvier dernier.

Les députés ont sûrement entendu parler du diplomate russe qui, en conduisant dangereusement, a tué un piéton. Cela a provoqué une grande indignation dans le public. Pire encore, ce diplomate avait à son dossier une série d'infractions criminelles. S'il avait été obligatoire de rapporter chaque année les cas de personnes ayant invoqué l'immunité diplomatique, on aurait peut-être pu éviter une tragédie comme celle-là.

Par ailleurs, quand des actes criminels sont commis, il y a habituellement une victime. Nous devrions en être beaucoup plus conscients et plus compatissants à cet égard. Il est justifié d'accorder une immunité diplomatique pour les diplomates étrangers, mais il est insensé de l'accorder également aux délégués venus assister à un congrès ou à une conférence durant une fin de semaine.

Le gouvernement libéral adopte en l'occurrence deux poids deux mesures. À propos du projet de loi C-36, la Loi antiterroriste, le comité a adopté un amendement obligeant à rapporter chaque année les cas d'arrestation préventive et d'audience d'investigation. Si le solliciteur général et la ministre de la Justice voient le besoin de prévoir dans la loi l'application d'un système de rapport annuel de tels incidents, pourquoi le ministre des Affaires étrangères n'en voit pas l'avantage? Il s'agit là d'un cas évident de deux poids deux mesures.

Je soutiens que l'immunité diplomatique a sa place. Cependant, comme en témoignent ces 90 incidents d'actes criminels commis par

des diplomates au cours des cinq dernières années, il y a un problème sur lequel nous devrions vraiment nous pencher. Un système de rapports annuels serait une façon de corriger le problème, et il y aurait peut-être aussi d'autres moyens. On devrait peut-être réduire le concept de l'immunité diplomatique, le réexaminer ou le rendre plus transparent. On ne devrait certainement pas l'élargir de façon aussi irresponsable.

Comme je l'ai déjà mentionné, il y a un bon côté à ce projet de loi, et c'est le fait qu'il fournit un cadre législatif clair permettant à la GRC de jouer son rôle en matière de sécurité lors des conférences internationales. Après l'incident de l'APEC, on a bien vu qu'il était nécessaire d'éclaircir le rôle de la GRC pour ce qui est d'assurer la sécurité et d'être indépendante de toute ingérence politique de la part du cabinet du premier ministre. Les paramètres clairs pour la GRC sont un bon aspect du projet de loi, mais il est éclipsé par l'idée très malavisée et irresponsable d'accorder l'immunité diplomatique aux délégués et aux représentants officiels, de même qu'à leur personnel et à leurs familles, qui assistent à des conférences internationales de fin de semaine dans notre pays.

• (1315)

Nous reconnaissons l'importance du concept de l'immunité accordée aux diplomates dans l'exercice de leurs fonctions dans divers pays du monde, particulièrement dans les pays qui n'ont pas le même respect pour la démocratie et les droits de la personne que le Canada. Bien que ce genre d'immunité ait sa place, si nous pensons au Canada, à notre degré de respect pour la démocratie, à nos lois et à notre Code criminel, pourquoi aurions-nous besoin d'accorder l'immunité diplomatique aux gens qui viennent assister à une conférence dans notre pays?

Ce serait la même chose pour les Canadiens qui visitent d'autres pays très développés. Si une délégation canadienne se rend à une conférence en Angleterre ou aux États-Unis, pourquoi ces personnes auraient-elles besoin de se voir accorder l'immunité diplomatique pendant qu'elles sont là? Ce ne serait ni plus ni moins qu'une invitation à enfreindre les lois de ces pays, qui sont tout à fait justes et raisonnables.

Dans ce projet de loi, le recours à l'immunité diplomatique a été déformé par le gouvernement libéral. En principe, l'immunité diplomatique vise à protéger les représentants étrangers contre le harcèlement arbitraire dont ils pourraient être victimes dans la conduite légitime de leurs activités, pas à leur permettre de commettre des crimes en toute impunité. Ce projet de loi est d'ailleurs contraire à tous les autres objectifs que poursuit le gouvernement en ce moment. D'un côté, le projet de loi C-36 cherche à améliorer les mesures de sécurité et à accroître le pouvoir des agents de police. Le projet de loi C-35, quant à lui, est loin d'accroître la sécurité, puisqu'il favorise la criminalité, en accordant l'immunité diplomatique à des gens qui, en toute autre circonstance, n'auraient même pas le droit d'entrer au Canada. Cela n'a aucun sens.

Cela nous amène à nous questionner, encore une fois, sur les priorités du gouvernement. Notre régime de soins de santé se porte très mal. Pour les patients qui doivent subir une intervention chirurgicale ou consulter un spécialiste, les listes d'attente sont très longues. Le matériel laisse à désirer et le régime est sous-financé. Pourtant, le gouvernement a créé un registre des armes à feu. Il a investi 500 millions de dollars jusqu'à maintenant, et ce montant augmente chaque jour, pour obliger les chasseurs et les agriculteurs à enregistrer leurs fusils, mais il refuse de consacrer plutôt cet argent aux soins de santé. Nous avons peut-être besoin de réexaminer nos mesures de sécurité dans les transports, et c'est ce que le gouvernement veut faire, mais il prend, en même temps, des mesures tout à fait contradictoires en étendant l'immunité diplomatique à des gens qui n'ont aucune raison de profiter de cette protection.

Notre pays est aux prises avec une dette nationale de 579 milliards de dollars. Les frais de service de la dette atteignent 42 milliards de dollars par année. Le gouvernement agit de façon très irresponsable en matière financière. Il ne semble pas surveiller ou justifier les dépenses de ses ministères. Les taxes et les impôts augmentent chaque année. Et tout cela n'empêche pas le gouvernement de présenter un projet de loi pour étendre l'immunité diplomatique.

Il y a tellement de problèmes à régler. Il y a la criminalité, la situation financière du Canada, la faiblesse de notre dollar, une conjoncture économique difficile. Et pourtant la priorité du gouvernement est d'étendre l'immunité diplomatique aux participants à des rencontres internationales. Cela n'a aucun sens. Cela va même à l'encontre du programme législatif du gouvernement, c'est-à-dire des mesures qu'il propose pour accroître la sécurité dans les transports et lutter contre le terrorisme. C'est tout simplement irresponsable.

Je tiens aujourd'hui à exposer de façon nette et précise ma position en ce qui concerne ce projet de loi. Le ministre des Affaires étrangères devrait déchiqueter son projet de loi et l'oublier à tout jamais.

• (1320)

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement et avec plaisir les commentaires de mon collègue de Saskatoon—Humboldt sur le projet de loi C-35. Je ressens la même chose que lui. Il a fait ressortir un bon aspect du projet de loi C-35 en cela qu'il clarifie la définition du rôle de la GRC lorsque le Canada accueille des conférences internationales. Il s'agit certainement d'une bonne clarification à faire.

On n'a qu'à penser au Sommet du G-20 qui a eu lieu à Ottawa en fin de semaine et aux actes de violence des manifestants ici, dans la capitale, pour voir l'importance de clarifier le rôle des forces de sécurité lors de telles conférences. On le sait tous, il n'était même pas prévu que nous accueillions ce Sommet du G-20. Cela vient montrer que nous sommes souvent appelés à réagir au pied levé, surtout dans la période actuelle où le terrorisme suscite des inquiétudes avivées.

Cela semble bien étrange, comme mon collègue l'a signalé. À tort ou à raison, le Canada est perçu un peu comme un refuge sûr pour les terroristes et les membres du crime organisé à cause de lois qui, aux yeux de la communauté internationale, passent largement pour être plutôt coulantes. Pourtant, le gouvernement propose une nouvelle mesure qui permettra à un plus grand nombre d'étrangers de venir chez nous tout en étant à l'abri de certaines de nos lois.

Le plus troublant, c'est que, une fois le projet de loi adopté, ce qui est une quasi-certitude, puisque le gouvernement forcera ses députés à l'appuyer, les diplomates pourront importer de l'alcool sans payer

ni taxes ni droits. C'est particulièrement troublant. Il est clair qu'on ne lance pas le bon message. On dit que la consommation d'alcool est tout à fait acceptable pour ceux qui sont en mission diplomatique au Canada. Nous sommes même prêts à faciliter les choses, puisque les diplomates n'auront pas à acquitter de taxes sur l'alcool. Après l'incident tragique de l'hiver dernier, comme mon collègue l'a rappelé, je ne peux pas croire que le gouvernement prenne ce genre de mesure.

Le gouvernement serait peut-être mieux placé pour proposer ce projet de loi s'il y avait réciprocité avec d'autres pays. Autrement dit, si nos délégués à un congrès à l'étranger avaient droit aux mêmes avantages. Il arrive souvent qu'il y ait des accords de réciprocité entre pays dans une multitude de domaines.

En accordant une immunité générale à quiconque arrive dans notre pays, nous créons un dangereux précédent. Je ne crois pas que cette mesure ait été réclamée à grands cris ni au Canada, ni à l'étranger. Que pense le député de l'idée que cette initiative pourrait se justifier dans une certaine mesure si elle se limitait aux pays qui nous accordent la réciprocité? Mais accorder une immunité générale, c'est créer un dangereux précédent.

• (1325)

**M. Jim Pankiw:** Monsieur le Président, j'aimerais commenter certains propos du député.

Il a fait mention du Sommet du G-20 tenu récemment à Ottawa et des manifestations de violence qui l'ont ponctué. On voit se développer une tendance dangereuse. Mais cette violence est surtout le fait d'un groupe de mauvais plaisants qui recherchent ce genre d'événements pour se mettre en valeur. Ils doivent trouver cela excitant. Ils ne parviennent ainsi à aucune fin politique. Ils peuvent prétendre faire valoir leur point de vue, mais la meilleure manifestation politique est celle qui se déroule dans la paix. Ceux qui vandalisent les biens d'autrui ne sont rien d'autre que des casseurs. Voilà ce que sont ces manifestants.

Je trouve cela très troublant. Heureusement que l'on est en train de clarifier le rôle de la GRC dans le traitement de ce genre de manifestants. On devrait faire preuve d'une grande fermeté à l'égard de toute personne qui endommage intentionnellement des biens en commettant des actes violents dans le cadre d'une manifestation politique, car des tels actes sont tout à fait inacceptables. Il faut indiquer clairement aux manifestants, non seulement au Canada mais partout ailleurs, que ce genre de comportement ne sera pas toléré.

Nous vivons en démocratie. Il existe des systèmes et des processus garantissant la liberté de parole et autorisant l'activisme politique. Le recours à la violence n'est pas une solution acceptable.

Le député a également souligné que le Canada pourrait devenir un refuge pour les terroristes et les organisations terroristes qui choisiraient de s'y installer pour préparer leurs activités et recueillir des fonds. Il a utilisé les mots à bon ou à mauvais escient. À mon avis, il avait raison. Le SCRS a déjà prévenu le gouvernement de cette situation dans un rapport préparé en 1996, soulignant que les failles dans notre processus concernant les immigrants et les réfugiés permettent aux criminels et aux terroristes de tirer profit de nos lois et d'abuser de notre pays à des fins malveillantes.

*Initiatives ministérielles*

Peu de temps après les attentats terroristes du 11 septembre, le premier ministre a déclaré que nous sommes responsables des gens qui viennent dans notre pays et que les Américains sont responsables de ceux qui se rendent dans le leur. Autrement dit, si les Américains ne veulent pas que les terroristes qui entrent au Canada se servent de notre pays pour planifier des actes de terrorisme contre les États-Unis, ils devraient les arrêter à la frontière entre le Canada et les États-Unis. C'était un commentaire tout à fait ridicule et irresponsable de sa part. Il lançait ainsi un message très dangereux, sur le plan économique, aux congressmen américains qui parlent d'accroître la sécurité et les contrôles à la frontière entre le Canada et les États-Unis. Ce sont nos côtes que nous devons protéger contre les criminels et les terroristes, et non la frontière canado-américaine. C'est tout à fait fou.

Nous devrions chercher des moyens de libérer la frontière et de protéger nos côtes communes. Je tenais à souligner ce point en réponse à la déclaration de notre collègue.

En ce qui a trait à la question précise des ententes réciproques, comme mon collègue l'a souligné à juste titre, la mesure législative en cause établit un dangereux précédent. Les ententes réciproques iraient dans le même sens.

Comme il l'a souligné, il serait irresponsable pour le Canada d'accorder une immunité générale, d'inviter les gens à venir au pays essentiellement pour enfreindre la loi, et même de les exempter de la taxe sur l'alcool. Il serait inutile que les Canadiens tentent d'obtenir cette immunité ailleurs. Les ententes réciproques seraient un pas dans la mauvaise direction.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, pour tenter de savoir pourquoi le gouvernement a présenté le projet de loi au Parlement, j'ai demandé à plusieurs députés s'ils étaient au courant d'un cas où le Canada a refusé à une délégation étrangère de venir dans notre pays ou si quelqu'un a déjà dit qu'il ne viendrait pas au Canada parce que nos lois sur l'immunité ne sont pas satisfaisantes, qu'il ne pouvait pas enfreindre les lois civiles et criminelles du Canada sans en subir les conséquences et, partant, qu'il refusait de venir assister à une conférence.

Le député de Saskatoon—Humboldt est-il au courant d'un cas où une conférence prévue au Canada a été annulée parce que des participants ont refusé d'y assister pour le motif qu'ils ne bénéficieraient pas de l'immunité? Y a-t-il une raison pour laquelle des délégations étrangères refuseraient de venir au Canada parce que le projet de loi n'a pas été adopté?

• (1330)

**M. Jim Pankiw:** Monsieur le Président, je ne suis au courant d'aucun cas de plainte ou de refus d'une délégation étrangère de venir au Canada parce que les délégués ne pouvaient pas être exemptés de nos lois.

Simplement pour expliquer pourquoi nous ne devrions pas adopter ce projet de loi et accorder l'immunité totale, je dirai qu'un pays qui a examiné notre Code criminel et dit que, à moins qu'il ne soit exempté de nos lois, ses citoyens ne seraient pas disposés à venir au Canada, n'est pas un pays dont nous voudrions accueillir les citoyens. Les libéraux manquent gravement de sens commun.

[Français]

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole, aujourd'hui, sur le projet de loi C-35, déposé par le gouvernement fédéral et qui vise à moderniser, de différentes façons, la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales.

Il faut comprendre que le législateur n'avait pas d'autres choix que de moderniser la loi, puisqu'elle remonte à 1991. De plus en plus, la société évolue; on parle de plus en plus de mondialisation, de globalisation. Au cours des dix dernières années, on a vu une série d'organisations se créer et siéger de façon périodique un peu partout à travers le monde. Ceci amène le gouvernement canadien et le ministre des Affaires étrangères à se pencher sur ce nouveau phénomène.

On peut nommer quelques organisations internationales qui ont été créées depuis ce temps, comme l'OSCE, le G-8—qui siégera ici même, dans l'Ouest canadien, l'an prochain—l'APEC, qui a siégé ici en 1997. Tous se rappellent les tristes événements qui ont marqué la tenue de cette rencontre internationale chez nous.

Il faudrait aussi réaliser que ce phénomène international a suscité, un peu partout à travers le monde, des protestations. On est dans un univers démocratique, du moins, on se débat pour le maintenir, et de plus en plus, ces grands événements diplomatiques attirent en même temps des manifestants qui viennent démontrer leur désaccord à l'endroit de ces rencontres internationales.

Avant d'aller plus loin dans le débat sur le projet de loi C-35, j'aimerais attirer votre attention sur la façon dont se comportent, de façon générale—et cela devient de plus en plus évident—nos collègues libéraux.

Depuis les événements de septembre dernier, ce gouvernement a joué d'opportunisme en tentant d'exploiter cette situation pour mettre en marche un mécanisme de bulldozer qui n'a comme but que de bafouer tous les droits civils et tous les acquis chèrement gagnés au cours des dernières années, ici même, au Parlement canadien.

Mardi soir dernier, je n'ai pas eu le temps de participer aux travaux du Comité permanent de la justice, mais j'ai pu prendre 30 ou 45 minutes pour regarder à la télévision ce qui s'y passait. Quand je parle du comportement du gouvernement d'en face, je dois dire qu'il s'agit d'un comportement de plus en plus antidémocratique, et c'était évident ce soir-là. Il fallait voir comment le président du Comité permanent de la justice faisait passer les amendements et aussi avec quelle complicité les libéraux d'en face rejetaient tous les amendements de notre formation politique, et ce, dans le cadre d'un débat aussi important que celui sur le projet de loi C-36.

Dans le cadre du projet de loi C-35, même si cette loi est nécessaire, encore une fois, on exploite les attentats de New York et de Washington. On essaie de donner aux policiers, à la GRC, des pouvoirs dont ils n'ont pas besoin. Notre structure judiciaire dispose déjà de tous les pouvoirs nécessaires pour gérer de tels événements.

• (1335)

On réalise encore une fois qu'on exploite cette situation et que partout où on peut le faire, on impose la GRC. Non seulement l'impose-t-on, mais on lui donne des pouvoirs pour aller fouiller dans la vie personnelle de chacune des personnes au Canada et au Québec. De plus, ces lois sont tellement importantes qu'on ne veut pas donner de limite de temps. On s'en va donc vers la construction d'un État policier, avec entre les mains des lois qui vont leur permettre de faire tout ce qu'ils veulent. Je ne suis pas d'accord avec cela.

*Initiatives ministérielles*

Je ne sais pas ce qui est arrivé depuis le 11 septembre. Il devait certainement y avoir des projets de loi qui dormaient sur les tablettes puisque, depuis cette date, on intègre des mesures de sécurité excessives partout où la population peut manifester son désaccord face à des orientations globales et mondiales qui ne répondent pas à ses attentes collectives. Où s'en va-t-on avec un tel gouvernement?

Aujourd'hui, on débat du projet de loi C-35. Mes collègues et moi-même sommes contre l'article 5. C'est pourquoi nous allons voter contre le projet de loi C-35 même si au départ nous étions favorables au principe de base. Les députés connaissent également notre opinion sur le projet de loi C-36.

Encore ce matin, le ministre des Transports y est allé d'un autre projet de loi. Encore une fois, ce projet de loi enlève des pouvoirs à la population. Il va donner une marge de manoeuvre incroyable à nos corps policiers. Lorsque les événements de New York auront été réglés—il faut toujours être optimiste dans la vie—, à l'allure où vont les choses, qu'est-ce que le gouvernement canadien va faire avec cette série de mesures qu'il a adoptées avec un rouleau compresseur et qui n'ont pas de limites dans le temps? Cela veut dire qu'on aura trois ou cinq ans pour essayer de reconquérir des acquis que nous avions gagnés au cours des dernières années.

J'aimerais également souligner que souvent, on dit que ces lois ont été mieux faites à l'étranger. C'est sûr. Encore une fois, des députés libéraux ont soutenu, lors du débat en deuxième lecture, que cette codification des pouvoirs de la GRC concernant le périmètre de sécurité était pleinement justifiée et qu'elle s'inspirait de la législation adoptée à cet effet en Australie et en Nouvelle-Zélande.

La loi australienne, adoptée par la province de Queensland, a une portée temporaire et non permanente comme les gens d'en face veulent nous le faire croire. Elle ne vise la création d'un périmètre de sécurité que lors d'un événement spécifique. C'était la même chose en Nouvelle-Zélande. Ce fut fait pour le Sommet de l'APEC à Auckland, en 1999.

La loi néo-zélandaise fixait également des balises à ce périmètre concernant sa durée et sa taille. Ici, dans le projet de loi C-35, on n'a rien de cela. On n'a absolument rien de cela. Ce gouvernement fonctionne—les députés vont comprendre mon exemple—comme si demain matin une équipe de hockey demandait à la Ligue nationale de changer les règles. Au lieu d'avoir trois joueurs à l'avant et deux joueurs à la défense, elle nous demandait quatre joueurs de défense et un joueur offensif. Cela ne produirait pas grand chose.

Actuellement, avec les projets de loi que ce gouvernement présente et avec le projet de loi C-35, cela signifie qu'on va devenir une démocratie passive plutôt qu'une démocratie active.

• (1340)

[Traduction]

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD):** Monsieur le Président, j'ai étudié plus en profondeur les dispositions législatives proposées dans le projet de loi C-35. Une fois que ce projet de loi sera adopté et que nous accorderons l'immunité à toutes sortes de personnes assistant à des réunions, des conférences, des congrès et autres assemblées de nature internationale, que va-t-il arriver aux individus qui ont commis un crime alors qu'ils se trouvaient au Canada? Cela n'aurait pas besoin d'être un crime horrible comme un meurtre, la conduite en état d'ébriété causant la mort, un viol ou quelque chose du genre. Il pourrait s'agir d'une fraude dont les intéressés ont profité financièrement.

Que se passerait-il si ces individus demandaient l'asile au Canada comme le font si souvent les étrangers qui aboutissent chez nous?

Est-ce que cette immunité diplomatique, qui les empêcherait d'être poursuivis pour ce crime, serait maintenue s'ils décidaient de rester ici? Ce n'est pas très clair dans le projet de loi. J'ai l'impression que les avocats vont s'en donner à coeur joie avec cela également.

C'est l'un des cas où je ne peux absolument pas comprendre pourquoi le gouvernement fait cela ou ce qu'il lui a pris de présenter cette mesure, surtout à une époque où les gens du monde occidental, amoureux de liberté, craignent que des terroristes possibles, des auteurs potentiels de crimes, n'entrent au Canada. Le moment est vraiment mal choisi.

Je pose cette question à notre collègue bloquiste qui vient d'intervenir.

[Français]

**M. Odina Desrochers:** Monsieur le Président, c'est une question très complexe et surtout très hypothétique. Mais, encore une fois, dans le cadre de législations qui sont présentées par le gouvernement d'en face, on a toujours de la difficulté à en comprendre les véritables objectifs. On a toujours de la difficulté à comprendre jusqu'où cela ira. On a toujours beaucoup de difficulté à comprendre à quoi servira la loi.

Le problème que soulève mon collègue, il est peut-être complexe, hypothétique, mais il pourrait survenir. Et on ne sait pas de quelle façon le gouvernement pourrait le traiter.

Comme je le disais plus tôt, on est en train de donner aux policiers des pouvoirs incroyables. Mais dans les lois, la façon dont ces mêmes policiers pourront appliquer les lois n'est pas claire. De quelle façon ces policiers pourront faire clairement leur travail?

À cause de toutes ces lois, et surtout à cause du contexte historique dans lequel nous nous trouvons présentement, on devrait consacrer beaucoup plus de temps à la discussion concernant ces questions diplomatiques, d'immigration, de terrorisme et de transport.

Il y a une urgence, en face, que j'ai de la difficulté à comprendre. C'est comme si la terre allait arrêter de tourner après Noël, tellement on est pressé d'adopter des lois. Mais par la suite, on devra vivre avec les conséquences.

[Traduction]

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, je vais poser ma question traditionnelle. J'essaie encore de trouver la raison pour laquelle le gouvernement a présenté ce projet de loi, car je suppose qu'il y en a une.

Notre collègue connaît-il des gens dans n'importe quel pays qui ont déclaré qu'ils n'assisteraient pas à des conférences ou des réunions au Canada, comme le G-8 ou le G-20, à moins que notre pays n'élargisse la notion d'immunité pour inclure des fonctionnaires, des parents et des adjoints en plus des diplomates de haut rang?

• (1345)

[Français]

**M. Odina Desrochers:** Monsieur le Président, on le sait, je ne suis quand même pas en mesure de tenir un agenda très spécifique et très clair concernant toutes les demandes qui sont faites dans le but de participer aux rencontres internationales qui ont lieu ici au Canada.

*Déclarations de députés*

Cependant, la marque de commerce de ce pays en a toujours été une de tolérance et d'ouverture, ce qui n'a pas été le cas en fin de semaine. Je ne sais pas si les images de manifestations, les images de la façon dont les policiers ont procédé en fin de semaine ont été transmises partout au monde, mais je peux dire que notre image de tolérance, elle était loin d'être représentative. Notre image en a pris un coup.

Il ne faudrait en aucun cas qu'une législature empêche des gens, qui pourraient être une valeur ajoutée, à assister à une rencontre internationale. Il ne faudrait quand même pas que des lois empêchent des gens à venir travailler ici adéquatement, dans un cadre diplomatique et, surtout, à travailler pour tenter de trouver des solutions aux problèmes suscités lors de ces rencontres internationales sur lesquels ces gens-là se penchent.

[Traduction]

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement, veuillez bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Convoquez les députés.

*Après l'appel du timbre:*

**Le vice-président:** Le vote est reporté à 15 heures mardi prochain.

[Français]

**M. Jacques Saada:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suggère que l'on considère qu'il est 14 heures.

\* \* \*

[Traduction]

## SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le vice-président:** Si je déclare toute heure ultérieure à 15 heures, nous perdrons le temps normalement consacré à la période des questions. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de qui que ce soit de procéder ainsi. Je propose que nous suspendions la séance jusqu'à l'appel de la présidence à 14 heures.

**Des voix:** D'accord.

(La séance est suspendue à 13 h 49.)

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

## LE LOGEMENT

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, comme il fait de plus en plus froid, nous sommes nombreux à songer au temps des fêtes pendant lequel nous nous consacrerons à nos proches. Malheureusement, pour des milliers de Canadiens, l'hiver s'accompagne d'angoisse et de soucis, notamment pour les sans-abri qui s'efforcent de survivre dans la rue.

En réponse à ce problème, le gouvernement fédéral a adopté une stratégie visant à réunir les ressources des localités pour la mise en place de solutions exceptionnelles destinées à répondre aux besoins particuliers de ces localités. Dans ma propre circonscription, celle d'Ottawa-Centre, la ministre du Travail, qui est responsable des initiatives concernant les sans-abri, a oeuvré sans relâche pour favoriser les partenariats entre les différents paliers de gouvernement, les organismes sans but lucratif et le secteur privé.

Ces efforts concertés contribueront largement à la bonne réalisation des initiatives de logement de transition et aideront les gens à quitter les refuges pour aller vers des logements autonomes. En joignant nos efforts, nous pouvons éliminer les causes profondes de la pauvreté au Canada.

\* \* \*

## L'UKRAINE

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il y a 69 ans, Staline se déchaînait contre des millions d'Ukrainiens innocents. C'est un holocauste qu'on ignore en grande partie, qu'on oublie surtout et qu'on mentionne très rarement dans la société dite bien élevée. On préfère oublier ce qui s'est passé.

Dans les faits, Staline a décidé de se débarrasser de ces Ukrainiens et de collectiviser les terres agricoles. Il y en a beaucoup qui se sont opposés à ce qu'on leur enlève leur propriété et qui ont systématiquement été abattus. Staline a fait venir des individus chargés de les exterminer. De nombreux intellectuels ont été tués.

Le nombre est inconnu, mais les archives qui sont maintenant rendues publiques en Russie confirment qu'au moins sept millions d'Ukrainiens ont ainsi tragiquement perdu la vie.

\* \* \*

## L'UKRAINE

**M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour demander aux Canadiens de faire du 24 novembre une journée de commémoration, en hommage à plus de sept millions d'Ukrainiens qui ont succombé à la famine et au génocide de 1932-1933.

Cette famine n'a pas résulté de causes naturelles; elle a été provoquée par le dirigeant communiste de l'époque, Joseph Staline. Pour forcer les agriculteurs et les paysans à accepter la collectivisation des terres, Staline a haussé de 44 p. 100 le contingent d'achat de grain de l'Ukraine, sachant que cela provoquerait une telle rareté de grain que les agriculteurs et les paysans ne pourraient plus se nourrir. La loi russe a interdit que du grain soit fourni à l'Ukraine tant que le contingent ne serait pas atteint. Cette mesure a entraîné la mort de plus de sept millions d'Ukrainiens.



Le 26 novembre 1998, le président ukrainien, Leonid Kouchma, a pris un décret présidentiel désignant le quatrième samedi de novembre une journée nationale de commémoration des victimes de cet acte horrible. Au cours du week-end du 24 novembre, des Canadiens se joindront à des millions d'Ukrainiens partout dans le monde pour souligner ce terrible événement.

En tant que Canadien d'ascendance ukrainienne, j'espère sincèrement que le monde tirera des leçons de ce tragique épisode de l'histoire et veillera à ce qu'il ne se reproduise jamais.

\* \* \*

### LA PAIX

**Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, du 18 au 25 novembre, le YMCA célèbre la Semaine de la paix dans tout le Canada. La paix comporte de nombreuses dimensions. Elle ne caractérise pas seulement les relations entre des pays. Nous ne pouvons pas nous attendre à vivre dans un monde de paix si nous ne pouvons pas vivre en paix avec nos proches, y compris avec ceux qui ne pensent pas comme nous. La paix commence à la maison, avec les membres de sa famille et ses amis, avant d'être une affaire communautaire et nationale.

Deux habitantes remarquables de Kitchener ont été honorées pour leur contribution à la paix. Maureen Murphy a reçu le Médaille de la paix pour avoir proposé une nouvelle façon de résoudre les différends. Maureen aide les jeunes contrevenants et leurs familles à résoudre pacifiquement leurs problèmes et à reprendre une vie normale.

Dans son travail au AR Kaufman Family YMCA, Donna Perk fait des pieds et des mains pour s'assurer que les membres les plus jeunes du YMCA se sentent les bienvenus et une partie intégrante d'une communauté très spéciale.

Je demande à la Chambre de féliciter avec moi Maureen Murphy et Donna Perk pour leur contribution à l'édification de la paix.

\* \* \*

• (1405)

### L'AFGHANISTAN

**Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que le gouvernement fédéral appuie une conférence que tiendra les 22 et 23 novembre la Société asiatique des partenaires Canada.

La conférence sur l'avenir de l'Afghanistan réunira plus d'une centaine de participants, dont des leaders de la communauté afghane du Canada, des intellectuels afghans, des chefs de tribu et des militantes afghanes du Canada, des États-Unis, du Pakistan et de l'Europe, ainsi que des ONG, des travailleurs humanitaires, des étudiants, des parlementaires, des décideurs et des hauts fonctionnaires du Canada.

Les participants à la conférence de deux jours travailleront à mettre au point des recommandations de principe pour des stratégies d'édification de la paix en Afghanistan qui reflètent des solutions afghanes à des problèmes afghans.

Cette conférence excitante est parrainée en partie par la Direction de la sécurité des personnes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Nous fournissons à cette conférence l'expertise associée au rôle traditionnel pour lequel nous sommes réputés et respectés dans le monde entier, qui en est un d'édification de la paix et de création de capacités.

### Déclarations de députés

#### L'OUEST DU CANADA

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai assisté récemment à l'assemblée à mi-parcours de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities. La municipalité rurale de Sarnia a présenté une résolution, la Résolution n° 6, disant qu'étant donné la faible contribution au système politique central et le fait que le gouvernement en place ne semble pas se soucier de la crise agricole, on devrait étudier la possibilité de se joindre aux États-Unis.

La motion a été rejetée de justesse, mais le fait qu'elle ait été présentée en dit beaucoup sur la situation actuelle dans les Prairies. Il règne dans les Prairies un sentiment d'aliénation dû au peu d'importance qu'attache le gouvernement à tout ce qui se passe à l'est du Québec ou à l'ouest de l'Ontario.

Je suis attristée de devoir constater que, par ses actions voire son inaction, le gouvernement a provoqué un sentiment d'aliénation aussi profond.

\* \* \*

#### LA VIOLENCE

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, le 25 novembre a été déclaré Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes pour marquer l'anniversaire du brutal assassinat des soeurs Mirabal en République dominicaine dans les années 60.

Ces trois soeurs, surnommées les Papillons, étaient des symboles de la lutte pour la liberté et le respect des droits de la personne et de la résistance à un régime oppresseur. À leur mémoire, des gens se réunissent dans le monde entier le 25 novembre pour dénoncer la violence qui s'exerce en fonction du sexe et ce, sous toutes formes : la violence conjugale, le viol, le harcèlement sexuel, la violence étatique, la torture et les mauvais traitements à l'égard des femmes prisonnières politiques.

Le 25 novembre, tous les Canadiens peuvent marquer cette date anniversaire et réaffirmer leur engagement de mettre partout fin à la violence contre les femmes.

\* \* \*

[Français]

#### LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond remettait récemment ses reconnaissances à des gens d'affaires de la région, soulignant le travail soutenu de femmes et d'hommes qui font en sorte que Drummondville compte présentement des entreprises parmi les plus performantes au Québec.

Armotec, propriété de François Beaudoin, un souverainiste, s'est vu décerner le prix Distinction et le Napoléon pour l'exportation. Cette entreprise de fabrication de quincaillerie de cuisine et de meubles s'est distinguée parmi 14 entreprises lauréates.

Du groupe Soucy, Gilles Soucy a reçu le prix Bâtitseur 2001. D'un départ modeste, M. Soucy dirige aujourd'hui plusieurs compagnies de pièces et accessoires destinés aux secteurs récréatif, commercial et militaire.

*Déclarations de députés*

Enfin, le prix de la Personnalité de l'année a été remis à André Paquin, associé de la firme Verrier Paquin Hébert.

J'offre donc mes félicitations à ces lauréats et à tous ceux et celles qui ont été mis en nomination au cours de l'année qui s'achève. Que leur exemple dans la poursuite de l'excellence inspire d'autres entrepreneurs à en faire autant.

\* \* \*

**LA COMPAGNIE SAARGUMMI**

**M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.):** Monsieur le Président, mardi, j'ai visité, en compagnie de mon ami le secrétaire d'État à Développement économique Canada, SaarGummi Québec, une compagnie installée à Magog qui se spécialise dans les joints de caoutchouc destinés à l'industrie automobile.

On a annoncé la création de plus de 800 emplois qui s'ajoutent aux 800 emplois déjà existants. GM vient d'ailleurs de confirmer l'octroi d'importants contrats d'une durée de cinq ans.

SaarGummi devient le plus important employeur de Magog, sans oublier tous les emplois indirects qui seront créés et les retombées économiques pour les fournisseurs de la région.

Cette réussite, c'est la réussite des gens des Cantons de l'Est. C'est le reflet de notre vitalité économique et de la qualité de notre main-d'oeuvre.

En parlant de vitalité, permettez-moi de souhaiter à notre whip adjoint, le député de Brossard—La Prairie, un très joyeux anniversaire.

\* \* \*

• (1410)

[Traduction]

**LE MONUMENT COMMÉMORATIF DE GUERRE DU CANADA**

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le 11 novembre dernier, un nombre record de Canadiens ont témoigné leur respect à ceux qui ont consenti le sacrifice suprême pour protéger notre pays.

Quelques jours plus tard, le gouvernement a été l'hôte d'une conférence du G-20. Il y a eu des protestataires légitimes, mais comme d'habitude, des voyous sont venus et ils se sont livrés à des actes parmi les plus déshonorants pour notre pays qu'il nous ait été donné de voir. Ils ont barbouillé le Monument commémoratif de la guerre du Canada et la Tombe du soldat inconnu.

Piétiner la tombe et écrire des slogans sur le monument sont des actes d'insolence et de mépris, mais surtout, une insulte à l'endroit des Canadiens qui honorent la mémoire de leurs êtres chers. Les citoyens de partout au Canada doivent s'exprimer et laisser savoir qu'ils rejettent ce genre de comportement et qu'ils n'endureront pas que des gens abusent des libertés pour lesquelles d'autres se sont battus si chèrement.

\* \* \*

**LE YUKON**

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier tous les partis à la Chambre d'avoir appuyé de manière extraordinaire le Yukon et la Loi sur le Yukon.

[Français]

Deuxièmement, j'aimerais dire quelques mots sur un sujet important.

Au Yukon, il y a une communauté francophone dynamique et productive. Depuis ces 20 dernières années, cette communauté a réussi à ralentir l'assimilation et elle grandit. Elle est une force économique au Yukon. Aujourd'hui, quelques membres de la communauté franco-yukonnaise sont avec nous. Je leur souhaite la bienvenue.

Les francophones du Yukon, avec leurs alliés, construisent l'unité canadienne et contribuent au succès de la coexistence des deux langues officielles au Canada.

Dans le domaine des services de la santé, la communauté franco-yukonnaise veut obtenir la reconnaissance de Santé Canada depuis 1993.

Elle veut aussi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien la reconnaisse comme un peuple nordique légitime. Les francophones du Yukon demandent que leurs droits soient inscrits clairement dans la nouvelle Loi sur le Yukon.

Pour l'unité canadienne, mieux vaut pécher par répétition que par omission.

\* \* \*

[Traduction]

**LES MÉDIAS**

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, les journalistes sont, pour la plupart, des professionnels, mais soutenir qu'ils n'ont pas d'opinion personnelle serait dire qu'ils ne sont pas des personnes. Normand Lester n'est ni plus ni moins qu'une personne.

Quand les travailleurs des médias commencent à écrire un reportage, ils mettent à profit leur expérience de sorte que les faits nous sont présentés d'une façon compréhensible, équilibrée et impartiale. Nous voulons que nos journalistes professionnels sachent ce qui se passe dans le monde. Il en résulte de meilleurs reportages et une information plus exacte. On aurait tort de dire qu'ils devraient renoncer en quelque sorte à leur droit à la liberté d'expression parce qu'ils travaillent pour un radiodiffuseur.

Rien ne permet de penser que Normand Lester soit un journaliste non impartial. J'espère sincèrement que l'examen administratif présentement en cours à Radio-Canada portera sur le travail professionnel de M. Lester, abstraction faite des opinions que les journalistes peuvent entretenir légitimement en dehors du travail.

J'invite le gouvernement à établir des mécanismes obligatoires d'audition de plaintes pour tous les médias de sorte que les Canadiens puissent se plaindre du journalisme tendancieux qui sévit actuellement. J'invite également Radio-Canada à laisser M. Lester libre d'exercer ses droits de simple citoyen.

\* \* \*

[Français]

**LES MINUTES DU PATRIMOINE**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, un autre journaliste célèbre s'est intéressé aux *Minutes du patrimoine*. À la fin des années 1980, Patrick Watson fut invité à une séance de remue-ménages où Charles Bronfman fit la remarque suivante:

*Questions orales*

Si on peut prendre une minute de télévision pour convaincre des gens que les Corn Flakes ou les serviettes sanitaires ou les Cadillac sont intéressants, ne pourrions-nous en faire autant pour persuader les Canadiens que le Canada est intéressant?

Ainsi sont nées les *Minutes du patrimoine*, dont l'objectif était de faire aimer le Canada.

Dès 1988, Patrick Watson est devenu directeur de la création et principal rédacteur des *Minutes du patrimoine* financées par la Fondation CRB, les Postes canadiennes, Power Broadcasting, les restaurants McDonald's, les lignes aériennes Canadien, la Fondation Weston, Bell Canada et le gouvernement du Canada. En 1989, il fut désigné président de Radio-Canada, poste qu'il occupa jusqu'en 1994, sans jamais cesser de travailler aux *Minutes du patrimoine*.

Ainsi, lorsqu'on présente la version officielle de l'histoire du Canada sur les ondes de Radio-Canada, on monte dans la hiérarchie, comme Patrick Watson!

\* \* \*

• (1415)

**LA FRANCOPHONIE CANADIENNE**

**M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.):** Monsieur le Président, Équipe Francophonie 2001, un regroupement de communautés francophones et acadienne, est à Ottawa aujourd'hui.

Je tiens à profiter de cette occasion pour rappeler l'engagement du gouvernement fédéral face aux francophones du Canada.

Je veux mentionner quelques exemples. Avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral garantit un accès à l'enseignement dans leur langue aux communautés minoritaires. Il a aidé à l'Université d'Ottawa à mettre sur pied le Centre national de formation en santé. Il a renouvelé les programmes d'appui aux langues officielles et y a affecté des fonds supplémentaires. Le premier ministre a créé le poste de responsable de la coordination des dossiers touchant les langues officielles.

Une chose est certaine, le gouvernement du Canada travaille fort à la préservation et au rayonnement de la culture, des traditions et de la langue des 6,6 millions de francophones canadiens.

\* \* \*

[Traduction]

**LE PROJET DE LOI C-42**

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD):** Monsieur le Président, le projet de loi C-42 renferme quelques modifications attendues depuis longtemps, mais elles sont éclipsées par la poursuite de la tendance inquiétante du gouvernement à rendre le Parlement non pertinent.

Une bonne partie des dispositions du projet de loi donnent carte blanche aux ministres pour mettre des mesures en oeuvre par réglementation plutôt que par des lois adoptées par le Parlement. Par exemple, le projet de loi donne au ministre des Transports non seulement tout pouvoir pour déterminer quels systèmes de contrôle seront établis dans les aéroports canadiens, mais encore celui de déterminer comment ils seront financés.

Depuis huit ans, le gouvernement libéral transfère un pouvoir législatif après l'autre au pouvoir exécutif. Cependant, si les libéraux ont l'intention de déléguer à l'exécutif le pouvoir du Parlement d'imposer des taxes, nous pourrions aussi bien fermer les portes du Parlement et rentrer chez nous.

La Coalition a formulé des propositions pour accroître la surveillance parlementaire, mais pourquoi les libéraux continuent-ils d'affaiblir le pouvoir de la Chambre?

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LA SÉCURITÉ AÉRIENNE**

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, cela fait trois mois que des terroristes ont pris des avions de ligne, les ont transformés en missiles guidés et ont tué des milliers de gens innocents. Depuis ce temps, les Canadiens réclament quelques signes de confiance pour rétablir la sécurité dans le transport aérien.

Le gouvernement a enfin déposé un projet de loi. Il ne prévoit aucune mesure claire, pas même quelque chose d'aussi simple que la présence d'agents armés à bord des avions. Tout ce dont les Canadiens se souviennent, c'est que le ministre a dit qu'il préférerait que des avions de ligne soient abattus plutôt que de mettre des agents armés dans les avions.

Pourquoi ne donne-t-il pas un signal clair...

**Le Président:** Le ministre des Transports a la parole.

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai pas d'objection à ce que le chef de l'opposition prenne la parole aujourd'hui pour faire valoir son point, mais je le prierais de ne pas faire de fausses déclarations de la sorte à la Chambre des communes.

Le fait est que tous les aspects de la sécurité aérienne font l'objet d'un examen depuis septembre. Nous n'avons exclu aucune mesure. En fait, sur la question des agents armés à bord des avions, qui semble titiller le député à mort, nous avons pris des mesures à cet égard pour certains vols parce que les États-Unis l'ont réclamé pour les vols à destination de l'aéroport Reagan, à Washington.

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, un vol à destination des États-Unis. C'est tout ce dont il se soucie? C'est ridicule.

[Français]

Le projet de loi présenté aujourd'hui n'est rien d'autre qu'une coquille vide. Il n'y a rien pour mettre des policiers à bord des avions.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi ce projet de loi n'offre rien de concret pour améliorer la sécurité des voyageurs?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, c'est incroyable. Le chef de l'opposition est un député de Calgary et il utilise les services des compagnies aériennes chaque semaine.

Tous les passagers savent bien que nous avons renforcé les règlements sur la sécurité à travers le pays, parce que nous avons la meilleure sécurité au monde.

*Questions orales*

[Traduction]

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, depuis le 11 septembre, les Canadiens réclament un signe de confiance à l'égard de la sécurité aérienne. Ils ont demandé peu de choses. Ils veulent pouvoir prendre l'avion en toute sécurité. Ils veulent voir certaines mesures concrètes pour que les fugitifs d'autres pays qui sont à bord des avions aient les documents nécessaires. Le gouvernement n'a rien fait à ce sujet. Ils veulent voir des mesures de sécurité accrues au sol. Il n'y a rien de clair à ce sujet non plus.

Le gouvernement a pris toutes ces demandes, il les a bien examinées et, après tous ces prétendus efforts, il nous arrive avec une coquille vide. Pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas une mesure législative efficace pour protéger les voyageurs aériens?

● (1420)

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, il y a une chose dont le chef de l'opposition a négligé de tenir compte, et c'est le fait que la Loi sur l'aéronautique donne au ministre des Transports le pouvoir de prendre le genre de règlements que la population juge nécessaire.

Je demanderais au chef de l'opposition de rentrer chez lui, à Calgary, ce week-end et de lire la Loi sur l'aéronautique dans sa version actuelle. Il verra que nous avons ce pouvoir. Nous l'avons d'ailleurs utilisé et c'est pourquoi nous avons le meilleur système de sécurité.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, si nous avons le meilleur système de sécurité au monde, nous n'aurions pas besoin de ce projet de loi.

Il y a huit semaines, les États-Unis ont présenté un plan détaillé pour assurer la sécurité des lignes aériennes. En huit semaines, ils ont présenté, débattu, modifié et finalement, mardi dernier, adopté une loi détaillée sur la sécurité des lignes aériennes.

Il a fallu au gouvernement 11 semaines pour présenter ce squelette de projet de loi, faible et sans audace, et qui ne fait quasiment rien pour améliorer la sécurité dans les aéroports. Pourquoi a-t-il fallu si longtemps au gouvernement et au ministre des Transports pour offrir si peu aux Canadiens?

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, j'étais ici plus tôt quand le député a fait sa déclaration. Bien sûr, je n'avais pas alors le droit de réplique, mais je l'ai maintenant.

Il a énuméré toute une liste de choses qui, selon lui, existe dans la loi américaine, mais pas dans la nôtre. Elles ne se trouvent pas dans le projet de loi car elles se trouvent déjà dans la loi sous sa forme actuelle. Nous sommes en avance sur les Américains. J'aimerais qu'il le comprenne et qu'il s'en réjouisse.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre. Je sais que certaines questions et certaines réponses génèrent énormément d'enthousiasme, mais il faut que la présidence et le ministre qui doit répondre puissent entendre la question. Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam a la parole. Un peu d'ordre s'il vous plaît.

**M. James Moore:** Monsieur le Président, si les Canadiens ont déjà la liste de règlements et d'exigences que j'ai énumérés, le pays serait réellement surpris d'apprendre que nous avons un programme complet d'agents armés dans ce pays. Ce n'est pas le cas, contrairement aux États-Unis où ce programme existe depuis 1968.

Fait intéressant, il y a environ trois semaines, le président des États-Unis a demandé au ministre des Transports de mettre des agents armés à bord des avions à destination de l'aéroport Reagan situé à Washington, D.C., et il a répondu d'accord. Or, plus de 80 p. 100 des Canadiens disent vouloir des agents armés, mais il a dit non. Qui commande? Est-ce qu'il rédige des projets de loi pour le président des États-Unis ou pour les Canadiens?

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, la théorie du député semble être la suivante: dans le doute, revenons à la question des agents armés.

Il a soulevé la question de l'application de la directive concernant le verrouillage des portes de cockpit. Nous avons déjà le pouvoir de le faire et nous l'avons fait. La formation des équipages: nous avons le pouvoir de le faire. Les soi-disant agents armés: nous avons le pouvoir en la matière puisqu'ils sont déjà à bord des vols à destination de Washington. La prise en charge à 100 p. 100 du contrôle: nous avons le pouvoir de le faire. L'accès sécuritaire aux avions: nous avons le pouvoir de le faire. Des peines pour ceux qui font obstacle au travail des agents de sûreté: nous avons le pouvoir de le faire. La coordination de la sécurité: nous avons déjà des liens solides pour ce faire.

Pourquoi le député ne lit-il pas la loi? il comprendra alors ce qui y figure et ce qui n'y figure pas.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, non seulement le gouvernement n'a pas assuré le nécessaire équilibre entre liberté et sécurité dans son projet de loi antiterroriste, mais il ajoute au déficit démocratique avec son projet de loi sur la sécurité publique.

Sans que les députés n'interviennent, les ministres pourront émettre des arrêtés d'urgence dans un large éventail de domaines, s'ils jugent qu'un risque existe en matière de sécurité. Les ministres confieront ainsi des pouvoirs exceptionnels à des fonctionnaires non élus.

Est-ce que le ministre des Transports admettra qu'avec son projet de loi sur la sécurité publique, le gouvernement s'apprête à commettre un véritable détournement de démocratie?

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Ce n'est pas du tout le cas, monsieur le Président. Ce que nous avons dans le projet de loi actuellement, c'est la prévision d'agir dans une situation urgente. Je pense que tous les Canadiens veulent que le gouvernement agisse d'une manière efficace en cas d'urgence.

Il y a des choses dans la loi qui protègent les droits du Parlement, qui protègent les droits des parlementaires et qui protègent aussi les droits des Canadiens.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, la réponse me surprend parce que les arrêtés d'urgence seront en vigueur de trois mois à un an. On dépasse la notion d'urgence. En même temps, c'est un délai beaucoup trop court pour que le Comité de la réglementation, par exemple, veille à ce qu'ils n'empiètent pas indûment sur les droits et libertés des citoyens.

Par conséquent, est-ce que le ministre reconnaîtra que les arrêtés d'urgence échapperont à tout contrôle du Parlement, à tout contrôle démocratique, dans les faits, pas seulement en théorie?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, dans une situation urgente et difficile comme celle que nous avons vécue le 11 septembre, les Canadiens veulent être convaincus que leur gouvernement peut agir. C'est ce que Transports Canada a fait.

En vertu de la Loi sur l'aéronautique, Transports Canada est autorisé à fermer l'espace aérien comme l'a fait la FAA aux États-Unis.

L'adoption d'un règlement d'urgence est assortie de mécanismes de surveillance. Le règlement doit être publié dans la *Gazette du Canada*, sinon il est impossible d'imposer des amendes et nous ne pouvons permettre que quelqu'un soit lésé parce que le règlement n'a pas été publié. La loi prévoit des mécanismes de surveillance.

● (1425)

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, normalement, les arrêtés ministériels sont évalués à partir de leur conformité, notamment avec la Charte des droits et libertés. Or, dans le projet de loi sur la sécurité publique, le ministre a enlevé cette disposition, ce qui fait en sorte qu'il n'y aura plus de vérification de conformité avec la Charte.

Comment le gouvernement peut-il justifier qu'un besoin de sécurité accrue au Canada fasse en sorte qu'on ne prenne même plus la peine de vérifier si la délégation ministérielle à ses fonctionnaires est conforme à la Charte des droits et libertés?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je donne la garantie ici à la Chambre des communes que toutes les dispositions de ce projet de loi sont conformes à la Charte des droits et libertés. C'est un principe essentiel pour la démocratie canadienne.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, le ministre a beau dire ce qu'il voudra, s'il ne connaît pas son projet de loi, c'est son problème, ce n'est pas le nôtre.

À l'article 11.1.4 du projet de loi—ce n'est pas moi qui l'ai écrit, c'est lui—, on constate que les arrêtés ne sont pas soumis à certains articles, et notamment au processus de conformité avec la Charte.

Quand c'est écrit noir sur blanc dans un projet de loi, j'aime mieux croire la loi et ce qui est écrit que le ministre qui dit n'importe quoi.

[Traduction]

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, toute la question des pouvoirs de réglementation, non seulement de Transports Canada, mais d'autres ministères, vise à autoriser le gouvernement à agir en cas d'urgence. Je crois que les Canadiens seraient d'accord.

Les Canadiens exigent que leurs droits fondamentaux soient protégés en vertu de la charte et d'autres lois, et que la procédure parlementaire soit respectée.

Si le député se donne la peine de lire la loi attentivement, il constatera que tous ces éléments sont présents.

\* \* \*

**L'AFGHANISTAN**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, des groupes d'aide lancent désespérément des appels au secours aux Nations Unies et plus spécialement au Canada afin de faire parvenir de l'aide aux régions isolées de l'Afghanistan. Plus de six millions d'Afghans sont maintenant dans le besoin. Les groupes

d'aide disent que la situation empire. Lloyd Axworthy a dit que le Canada devrait jouer un rôle de chef de file en prenant le contrôle d'un aéroport du pays de sorte que l'on puisse distribuer l'aide par avion.

Quelle mesure le gouvernement prend-il aujourd'hui pour faire en sorte que l'aide parvienne à ceux qui en ont besoin avant que l'hiver ne rende la situation désastreuse?

**L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, en ce moment-même, nous travaillons sans relâche avec les gens sur le terrain. Le Programme alimentaire mondial apporte des vivres en Afghanistan, dont environ 100 000 tonnes au cours des deux dernières semaines seulement. On éprouve quelque difficulté dans certains secteurs du nord du pays. Des vivres arrivent également de divers pays du monde.

On éprouve quelques difficultés en matière de sécurité, mais des vivres arrivent dans différentes parties du pays. Il nous faut améliorer la situation.

\* \* \*

[Français]

**LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, le 15 novembre dernier, la ministre du Patrimoine canadien, de passage au Nouveau-Brunswick, a déclaré publiquement que la force d'esprit des Acadiens leur a permis de survivre «contre le gré des Anglais et contre le gré de l'Église».

La ministre connaît très mal l'histoire des Acadiens. Les Acadiens savent très bien que l'Église leur a été d'un très grand secours dans leur survivance, par exemple, les écoles, les hôpitaux et j'en passe.

Ma question à la ministre du Patrimoine canadien est simple: est-ce qu'elle va faire des excuses à l'Église et retirer ses paroles?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, ce que j'ai dit, de la part de ma famille Guthro, dont les membres étaient des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, c'est que lorsqu'est venu le temps de faire l'éducation en langue française, ce n'est ni l'Église, ni le gouvernement qui les ont aidés. Ils ont fait cela en famille, et c'est comme cela qu'ont survécu la langue et la culture acadiennes.

\* \* \*

[Traduction]

**LA MESURE LÉGISLATIVE ANTITERRORISTE**

**Le très hon. Joe Clark (Calgary—Centre, PC/RD):** Monsieur le Président, en vertu des nouvelles restrictions aux droits des citoyens imposées par le gouvernement, tout juge examinant une demande peut cacher à l'accusé les raisons pour lesquelles on le qualifie de terroriste. L'information est parfois fournie par des gouvernements étrangers dont les valeurs démocratiques sont très différentes des nôtres, par des pays comme la Chine, la Russie ou l'Arabie saoudite.

Le gouvernement déposera-t-il au Parlement les critères précis qui serviront à évaluer l'information fournie par les États étrangers et la procédure précise sur laquelle se fondera le tribunal pour déterminer s'il y a lieu de dire à un citoyen canadien de quoi on l'accuse?

*Questions orales*

•(1430)

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, les juges des cours supérieures et provinciales du Canada ont la responsabilité de veiller à ce que tous les accusés comparaisant devant eux aient droit à un procès équitable. Lorsque des éléments de preuve présentés à un tribunal seront jugés hautement délicats selon une attestation fournie par le solliciteur général ou selon d'autres modalités, le juge étudiera cette preuve en privé et déterminera s'il y a lieu ou non de recourir à une procédure sommaire. Si ce n'est pas le cas et qu'un procès équitable ne peut être assuré, l'accusé sera alors libéré.

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Monsieur le Président, le Parlement a le droit de défendre la liberté des citoyens. Ce droit est bafoué par le gouvernement.

**Des voix:** Oh, oh.

**Le Président:** Je sais que des députés cherchent à se rendre utiles, mais il est impossible d'entendre le très honorable député si nous recevons ce genre d'aide.

**Le très hon. Joe Clark:** Monsieur le Président, par suite des plus récentes attaques lancées par le gouvernement à l'encontre des droits des citoyens, c'est un solliciteur général qui décide qui portera l'épithète de terroriste. La seule façon dont un citoyen peut faire rayer son nom de la liste consiste à se présenter devant la cour fédérale.

Les avocats facturent plus de 200 \$ l'heure. Ces causes pourraient traîner pendant des mois. Le gouvernement a beaucoup d'argent. Le cabinet du premier ministre a dépensé jusqu'ici 152 000 \$ pour empêcher un fonctionnaire du Parlement de prendre connaissance du dossier du premier ministre.

Le gouvernement pourrait à tout le moins déposer au Parlement les critères...

**Le Président:** Le solliciteur général a la parole.

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, il existe actuellement un processus régissant l'inscription d'une personne ou d'un groupe sur une liste. Cette information est fournie par le service de renseignement de sécurité, la GRC ou d'autres ministères. Elle est ensuite présentée au Cabinet. Si une personne ou un groupe est inscrit sur la liste, c'est une décision du Cabinet.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ AÉRIENNE**

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, pourquoi le ministre des Transports présente-t-il un projet de loi sur la sécurité publique qui ne renferme aucune nouvelle disposition sur la vérification des bagages et des cargaisons, qui n'empêche pas les ressortissants étrangers de louer des avions au Canada, contrairement à ce qui se fait aux États-Unis, et qui ne prévoit aucune nouvelle sanction pour le fait de compromettre la sécurité dans les aéroports?

Le ministre peut-il expliquer comment il peut considérer que son projet de loi concerne la sécurité publique alors qu'il porte sur tout sauf la sécurité publique?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, une bonne partie des critiques formulées par les députés au sujet du projet de loi trouvent en fait leur réponse dans la Loi sur l'aéronautique. Ce que j'ai toujours dit, c'est que nous nous sommes davantage préoccupés d'améliorer et de

renforcer les règlements et de savoir qui devra le faire et qui devra payer par la suite; tout cela fait actuellement l'objet d'un examen. Nous prendrons bientôt une décision, laquelle sera fort coûteuse. Le ministre des Finances devra d'ailleurs en tenir compte dans sa planification financière.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre a raté l'occasion de rétablir la confiance du public dans la sécurité aérienne. Le projet de loi ne répond pas aux critères fondamentaux de la sécurité publique et est davantage axé sur un renforcement des pouvoirs ministériels.

Pourquoi le projet de loi renferme-t-il autant de dispositions concernant des mesures provisoires? La sécurité publique requiert sûrement autre chose que des mesures à court terme.

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à la question précédente, le fait est que des décrets provisoires sont requis, non pas seulement pour les transports, mais encore pour d'autres ministères, pour faire face à des situations urgentes. Les ministres seraient tenus d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil 90 jours après la prise du décret. Le décret ne serait valide que pour un an. Il devrait être publié dans la *Gazette du Canada* dans les 23 jours. Entre autres, tout cela serait assujéti à un examen judiciaire.

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, le projet de loi sur la sécurité publique prévoit que les arrêtés d'urgence ne seront pas vérifiés au préalable, notamment quant à leur conformité avec la loi habilitante.

Comment le gouvernement peut-il justifier l'intérêt de soustraire les arrêtés d'urgence d'une vérification préalable de conformité avec la loi?

Qu'est-ce qui peut justifier une telle façon de procéder?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons ici un projet de loi qui donne une protection, qui est une amélioration à la loi, pas simplement la Loi sur l'aéronautique, mais à d'autres lois aussi. C'est une mesure nécessaire pour la protection de notre public.

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, en ne soumettant pas au processus de vérification préalable les arrêtés, parce que non applicables aux articles 3, 5 et 11 de la Loi sur les textes réglementaires, est-ce que le gouvernement, sous prétexte d'accroître la sécurité publique, n'ouvre pas la porte aux pires abus et à un élargissement inacceptable du pouvoir ministériel?

•(1435)

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Non, monsieur le Président, parce que nous avons un appel final devant les tribunaux. Ça, c'est la protection dans le système.

\* \* \*

[Traduction]

**LA JUSTICE**

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier, le solliciteur général a dit qu'il ne parlerait pas des détails de l'affaire du tueur de policier Clinton Suzack. Pour ma part, je peux en parler et dire à la Chambre que le policier ontarien Joe MacDonald, incapable de se défendre parce qu'il avait la jambe fracturée, a été exécuté de deux balles derrière la tête.

*Questions orales*

Le solliciteur général croit-il, oui ou non, qu'un tueur de policier devrait se prélasser dans un établissement à sécurité moyenne, une prison tout confort, si on peut dire, après avoir purgé six ans d'une peine d'emprisonnement à vie?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons des milliers de prisonniers dans des établissements aux quatre coins du Canada, et notre système est l'un des meilleurs du monde.

Cependant, je suis conscient de ces préoccupations, tout comme l'est le commissaire, et je puis donner à mon collègue l'assurance que nous examinons la situation.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ce n'est pas une réponse. Le Service correctionnel du Canada nous donne un bel exemple de politique lamentable.

Hier, le solliciteur général a dit que ce n'est pas à un homme politique de décider où les criminels sont placés. Le solliciteur général n'est pas seulement un homme politique. Il est aussi le premier policier du Canada. En fin de compte, il est responsable de la sûreté et de la sécurité de tous les Canadiens, puisqu'il est chargé du Service correctionnel du Canada. Par conséquent, lorsque Suzack sortira de sa confortable prison, comme cela ne peut manquer d'arriver, et qu'il tuera ou blessera quelqu'un d'autre, c'est le solliciteur général qu'il faudra blâmer.

Je demande au solliciteur général...

**Le Président:** Le solliciteur général a la parole.

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, nous avons des milliers de détenus dans des établissements d'un bout à l'autre du Canada. À titre de solliciteur général, je n'ai pas à décider si telle personne doit se trouver dans un établissement à sécurité maximale, moyenne ou minimale. La décision revient au Service correctionnel du Canada. Nous pouvons avoir des opinions, mais c'est lui qui prend la décision.

\* \* \*

[Français]

### LE TERRORISME

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, le secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis disait, hier, avoir des preuves que l'Irak continuait de produire des armes chimiques...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Il m'est tout à fait impossible d'entendre l'honorable députée, tant il y a du bruit à la Chambre aujourd'hui. Je ne sais pas pourquoi.

J'espère que nous pourrions entendre les questions de l'honorable députée de Mercier maintenant.

**Mme Francine Lalonde:** Monsieur le Président, hier, le secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis disait avoir des preuves que l'Irak continuait de produire des armes chimiques et nucléaires.

Le premier ministre a affirmé, mardi, à la Chambre, qu'il n'était pas question d'élargir le conflit sans avoir de preuves. Mais ce dont il parlait, c'étaient des preuves, des liens entre les attentats de New York et l'Irak.

Le ministre peut-il nous dire si les récents propos du secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis vont amener une modification de la position canadienne vis-à-vis de l'Irak?

[Traduction]

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, tout le monde sait depuis longtemps que l'Iraq a essayé de mettre au point des armes de destruction massive et a un passé regrettable eu égard à ces armes et au recours aux armes chimiques et biologiques, même à l'encontre de son propre peuple. Des sanctions contre l'Iraq ont été décrétées. Le Canada participe à l'application des sanctions imposées contre l'Iraq.

Pour ce qui est des opérations en cours contre l'Afghanistan et de leur élargissement, rien n'a encore été décidé. Le premier ministre a été très clair sur ce point hier.

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, la lutte au terrorisme ne doit pas devenir un prétexte pour achever la guerre du Golfe et s'en prendre à l'Irak, au risque de faire éclater la coalition antiterrorisme.

Compte tenu des dangers potentiels et des dérapages possibles, le rôle du ministre des Affaires étrangères ne serait-il pas de rencontrer son homologue américain pour lui réitérer la position qui a été présentée à la Chambre?

[Traduction]

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères, le premier ministre et moi-même avons dit dès le début que cette campagne contre le terrorisme allait prendre plusieurs années et être multidimensionnelle. Il ne s'agit pas simplement d'une campagne militaire. En fait la campagne militaire sera toujours le dernier recours.

Il existe beaucoup d'autres moyens. Nous devons mettre fin au financement. Nous devons mettre fin au recrutement. Nous devons démanteler ces organisations terroristes afin qu'elles ne soient plus une menace pour les peuples des pays libres, notamment pour les habitants de notre pays et ceux de notre voisin au sud.

● (1440)

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je crois que nous pouvons raisonnablement dire que nous sommes tous très fiers de nos militaires que nous pourrions envoyer en Afghanistan.

Nous aimerions toutefois savoir comment nous comptons les y transporter, eux et tout l'équipement dont ils auront besoin. Hier, le ministre a dit que nous n'avions pas besoin des appareils Hercules pour transporter ces militaires et leur équipement, soulignant que nous utiliserions plutôt les appareils Airbus.

Le ministre pourrait-il nous expliquer, si possible, comment nous transporterons les jeeps militaires à bord des Airbus?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre le député dire qu'il est fier de nos Forces canadiennes parce qu'on se souviendra qu'un de ses collègues a pris la parole plus tôt cette semaine et a modifié le nom que nos vaillantes troupes ont donné à leur mission, Opération Apollo, préférant parler plutôt d'Opération consternation. Ce parti est lui-même vraiment consternant. Il n'a aucun respect pour les Forces canadiennes.

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Ce qui est consternant, monsieur le Président, c'est que le gouvernement actuel ne peut s'empêcher de remettre en question l'engagement de notre parti envers les militaires.

### Questions orales

Le gouvernement n'a tout simplement pas assez d'appareils pour transporter nos troupes et leur équipement en Afghanistan. C'est la réalité. Comment s'y prendra-t-il? Compte-t-il réquisitionner un autre navire comme le *Katie*?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nos troupes ainsi que le bataillon d'infanterie légère seront transportés par la voie des airs. Nous n'avons jamais eu de problèmes à transporter nos troupes vers les zones de combat auparavant. Elles s'y sont toujours rendues. Elles arrivent toujours parmi les premières sur les lieux.

Il y a d'autres moyens que les appareils Hercules pour transporter nos troupes. Je pense à nos alliés par exemple. La plupart de nos Hercules pourraient être utilisés si nous en avions besoin.

\* \* \*

### L'AFGHANISTAN

**Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, le rôle consacré et l'expérience du Canada en matière de maintien de la paix et de reconstruction après un conflit seront grandement nécessaires dans l'Afghanistan de l'après-taliban.

Le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique pourrait-il expliquer à la Chambre l'importance de la conférence de deux jours qui se tient à Ottawa aujourd'hui?

**L'hon. Rey Pagtakhan (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.):** Monsieur le Président, la députée a raison. Cette conférence revêt une grande importance pour le peuple afghan, voire pour toute l'humanité.

La conférence «L'Afghanistan de demain», que j'ai eu le privilège d'ouvrir ce matin, a pour objet de favoriser au Canada une meilleure compréhension des dimensions religieuse, sociale, économique et politique de la situation en Afghanistan, telles que les voient les Afghans, et de permettre, grâce aux discussions de spécialistes et de représentants d'ONG et du gouvernement canadien, d'élaborer des solutions pour la reconstruction de l'Afghanistan.

\* \* \*

### LE LOGEMENT

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NDP):** Monsieur le Président, aujourd'hui, les représentants municipaux de partout au Canada se joignent à des milliers de personnes dans plus de 20 collectivités pour marquer cette journée nationale d'action face aux besoins urgents de logement au Canada.

La Fédération canadienne des municipalités et les groupes de promotion des logements sociaux lancent un appel désespéré à l'approche de l'hiver, parce qu'il est évident que les fonds prévus pour le logement par le gouvernement fédéral ne suffiront pas. Ils ne permettront même pas de faire un paiement initial. Le temps est venu de mettre en place une stratégie nationale de logement entièrement subventionné.

Le ministre va-t-il prendre un engagement en ce sens ou va-t-il laisser tomber les sans-abri encore une fois?

**L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer que nous tenons l'engagement que nous avons pris aux termes du livre rouge et du discours du Trône. J'ai déjà rencontré mes collègues, les ministres chargés du logement des provinces et des territoires. Je dois avoir une autre rencontre le 30 novembre, soit dans une semaine. Je crois que nous aurons sous peu une politique nationale sur le logement abordable au Canada.

### REVENU CANADA

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NDP):** Monsieur le Président, 90 000 Canadiens ont récemment reçu une lettre de Revenu Canada les informant qu'ils doivent présenter à nouveau une demande pour obtenir le crédit d'impôt pour personne handicapée. Il leur faudrait déboursier entre 30 \$ et 120 \$ pour qu'un médecin confirme qu'elles sont légalement aveugles ou toujours atteintes du syndrome de Down. C'est du harcèlement.

On a d'abord restreint la pension d'invalidité du RPC, et voici que le crédit d'impôt pour personne handicapée est remis en question. Pourquoi le gouvernement s'en prend-il aux plus vulnérables d'entre ses administrés? Ordonnera-t-il que ces lettres de harcèlement soient retirées? S'excusera-t-il par écrit auprès de ces 90 000 Canadiens? S'engagera-t-il à vraiment consulter les groupes de défense des droits des invalides sur toutes les questions fiscales?

● (1445)

**Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a toujours nourri les meilleures intentions à l'égard des personnes handicapées. Nous allons certes examiner la situation. Entre-temps, nous sommes de tout coeur avec les personnes handicapées.

\* \* \*

### LA JUSTICE

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, être inscrit à tort sur une liste ou être accusé à tort peut causer des préjudices irréparables. Qu'on le demande à Mohamed Attiah, qui, sans aucune inculpation, a été congédié de la centrale nucléaire de Chalk River, après avoir été accusé à tort de participation à des activités terroristes. Cela s'est produit il y a deux mois, et ni la police ni la centrale nucléaire qui l'a congédié n'ont donné d'explication. Il vient de lancer une poursuite de 5,5 millions de dollars.

La ministre nous a informés que, en vertu du nouveau projet de loi, des personnes peuvent s'adresser à la Cour fédérale si on leur a refusé l'accès à des renseignements.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quel autre recours il existe pour les personnes qui ont été inscrites à tort sur une liste...

**Le Président:** Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice a la parole.

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi C-36 est exhaustif. Il traite de nombreux aspects liés aux procès devant les tribunaux et des personnes inscrites sur une liste pour contrer la menace du terrorisme. Dans notre Code criminel, nous n'avons jamais eu de politique d'indemnisation des personnes qui ont été accusées, poursuivies en justice et acquittées.

Cependant, si des agents publics se conduisent mal ou font preuve de négligence, ils sont passibles de poursuites au civil. Ce serait le cas dans la situation qui nous occupe.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, le député avait l'habitude de se soucier des droits de la personne. Il a dit que des personnes peuvent s'adresser à la cour fédérale si elles ont été accusées à tort ou inscrites à tort sur la liste. Par ailleurs, nous savons que le gouvernement ne manque ni de ressources ni d'avocats pour défendre son point de vue. Avec le nouveau projet de loi, il peut dissimuler des renseignements.



*Questions orales*

Selon le député, si des erreurs se produisent, et il y en aura, comment des personnes pourront-elles faire retirer leur nom de la liste? Comment peuvent-elles faire rayer leur nom de la liste?

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait bien qu'il est possible de s'adresser à un juge de la Cour fédérale pour qu'il examine la question et fasse rayer le nom de la liste.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ce qui est vraiment navrant, c'est que le gouvernement libéral traite aussi mal nos militaires.

La Force opérationnelle interarmées 2 n'a pas quitté le Canada pour l'Afghanistan parce que, selon un ancien membre des Special Air Services britanniques, Alan Bell, elle n'est pas équipée pour une telle mission. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'être franc à l'égard des Canadiens au sujet de la FOI 2 et de son absence de l'Afghanistan?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, la personne que le député cite n'a eu aucun contact officiel avec la FOI 2 et elle n'est donc pas en mesure de parler en connaissance de cause des capacités de cette force opérationnelle. Cette dernière est capable de remplir toute mission que le gouvernement voudrait lui confier.

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous ne parlons pas de la capacité. Les Britanniques et les Australiens informent régulièrement leurs parlements respectifs. Les Canadiens ont le droit de savoir que la FOI 2, l'unité canadienne spécialisée dans la libération d'otages, n'a pas quitté le Canada.

Pourquoi le gouvernement cache-t-il le fait que les coupes sombres libérales dans l'armée font que la guerre terrestre contre le terrorisme se livre sans le Canada?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le chef du commandement central de la coalition a demandé de faire appel à la FOI 2. Le général Franks a réclamé des éléments de cette force et notre gouvernement fait en sorte qu'ils soient disponibles. Ces militaires sont hautement qualifiés pour se charger du type de mission qu'on leur demande. Le gouvernement a donc décidé d'offrir leurs services.

\* \* \*

*[Français]***L'AFGHANISTAN**

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, à l'approche de la rencontre de Bonn, la représentante personnelle du secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'il était très important que les femmes soient impliquées au plus haut niveau dans le processus politique devant mener à la reconstruction de l'Afghanistan.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous dire quelles démarches le Canada a entreprises, en tant que partenaire de la coalition antiterroriste, pour s'assurer qu'en effet les femmes afghanes participent au processus?

● (1450)

*[Traduction]*

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement et le ministre des Affaires étrangères connaissent très bien les épreuves que les femmes afghanes ont dû traverser. C'est une grande priorité pour nous, comme pour les autres membres de la coalition, d'assurer leur rôle et leur participation dans le gouvernement qui sera établi à la fin des hostilités actuelles.

*[Français]*

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement entend-il se faire le porteur d'une proposition qui lierait le versement d'une partie substantielle de l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan au développement d'infrastructures permettant l'amélioration du statut des femmes afghanes?

*[Traduction]*

**L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que, même avant le 11 septembre, le Canada déployait déjà d'énormes efforts pour offrir des programmes visant à éduquer les femmes afghanes et à leur redonner leur place dans la société. Nous avons consacré à cela quelque 150 millions de dollars au cours des dix dernières années. Nous avons dépensé environ 28 millions de dollars cette année seulement.

Nous allons bel et bien collaborer avec les femmes et avec tous les citoyens afghans pour les aider dans leurs efforts en vue de reconstruire le pays et de reprendre les activités.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, pendant que l'attention du monde entier se porte sur l'Afghanistan, le président Mugabe du Zimbabwe tue impunément d'innocentes victimes. Aux termes des accords d'Abuja, le Canada et les pays du Commonwealth se sont engagés à mettre un terme à ce règne de la terreur, mais M. Mugabe n'a pas tenu ses promesses.

Le ministre des Affaires étrangères demandera-t-il aux pays du Commonwealth de suspendre l'adhésion du Zimbabwe au Commonwealth et de geler les biens personnels du président Mugabe?

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, à l'instar du député, le ministre a participé à la conférence portant sur ces questions. Nous suivons la situation de près. Nous examinons ce dossier et nous nous tenons prêts à agir dès que nous serons convaincus d'avoir en notre possession tous les renseignements nécessaires.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le temps n'est plus à la tergiversation. Les preuves sont claires. Des milliers de personnes seront assassinées ou mourront si la communauté internationale, dont nous faisons partie, n'intervient pas. En ce moment même, le président Mugabe brutalise la population noire en ordonnant que des membres de cette collectivité soient battus, violés et tués. Il cherche ainsi à les intimider afin qu'ils votent pour lui aux prochaines élections.

Le ministre demandera-t-il l'appui de la communauté internationale pour interdire au président Mugabe et à ses ministres de se déplacer à l'étranger et de jeter en prison...

*Questions orales*

**Le Président:** La secrétaire parlementaire du ministère des Affaires étrangères a la parole.

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, ayant reconnu que nous sommes conscients des terribles événements qui secouent actuellement le Zimbabwe, le député n'est pas sans savoir que les sanctions tant économiques que politiques qu'il propose ne fonctionneront pas si elles sont de nature bilatérale. Seules des interventions, sanctions ou démarches internationales donneront des résultats probants.

Nous cherchons une solution efficace.

\* \* \*

[Français]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. David Price (Compton—Stanstead, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

[Traduction]

Le gouvernement a présenté aujourd'hui un deuxième projet de loi omnibus contre le terrorisme qui renferme des dispositions tendant à protéger les emplois des réservistes militaires. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre la nature de ces dispositions?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons demandé l'aide des réservistes plusieurs fois, notamment pendant la crise du verglas et les inondations du Saguenay et de la Rouge. Naturellement, un certain nombre de nos réservistes participent également à nos missions de maintien de la paix à l'étranger.

Comme ils se portent volontaires pour participer à ces diverses missions, le soutien que leur offrent leurs employeurs est également volontaire. Si, par contre, dans le nouveau contexte de sécurité, les réservistes sont appelés en service lors d'un état d'urgence, il faut être en mesure de protéger leur emploi. La plupart des employeurs les reprendraient à la fin de leur mission, mais nous voulons nous assurer que nos loyaux réservistes, qui servent bien leur pays, pourront récupérer leur emploi.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La culture des légumineuses contribue de façon importante aux revenus des exploitations agricoles familiales. L'industrie offre un bel exemple d'esprit d'entreprise et elle a été développée sans pratiquement aucun apport de fonds gouvernementaux.

Le gouvernement devrait injecter des fonds dans cette importante industrie. Pulse Canada estime à 17 millions de dollars la construction d'installations de recherche sur les légumineuses et à 14 millions de dollars le versement annuel de sommes complémentaires aux investissements des producteurs.

Le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à octroyer à Pulse Canada ces 31 millions de dollars?

•(1455)

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, il y a quelques mois j'ai demandé à des responsables de mon ministère d'examiner les priorités en matière de recherche au sein de notre ministère, et nous sommes en période de rééquilibrage à cet égard. L'industrie des

légumineuses est d'ailleurs un des groupes qui a porté cette question à mon attention. J'en ai discuté avec des représentants de cette industrie à un certain nombre de reprises dans le passé.

La réponse à la question du député est oui. Nous sommes plus attentifs à la recherche dans des secteurs comme celui des légumineuses et nous continuerons de l'être.

**M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous prenons cette déclaration comme un engagement à verser 31 millions de dollars. J'ai aussi une question à adresser au ministre de la Santé.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire permet aux compagnies de produits chimiques de facturer certains pesticides aux producteurs de légumineuses de l'Ouest deux fois plus cher qu'aux agriculteurs ontariens. Par ailleurs, la même réglementation interdit la circulation interprovinciale de ces produits chimiques.

Pourquoi le ministre de la Santé continue-t-il d'autoriser cette misérable agence à restreindre le commerce interprovincial et à empêcher les exploitations agricoles familiales de réduire le plus possible le coût de leurs facteurs de production?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire travaille sur les conseils de la collectivité, de l'industrie ainsi que des agriculteurs et des producteurs afin d'assurer que la santé des Canadiens est bien protégée, tout compte fait, et d'aider les producteurs alimentaires à produire les aliments que nous consommons. Elle fait du bon travail et j'en suis fier.

Pour ce qui est de la question détaillée que le député m'a posée, je vais l'étudier et je lui fournirai une réponse détaillée dès que ce sera possible.

\* \* \*

[Français]

**LE TERRORISME**

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, en Afghanistan, les accidents impliquant des bombes à fragmentation se multiplient, et ce sont des civils, des enfants qui sont tués ou mutilés par des projectiles restés armés, constituant un danger permanent pour la population.

Le ministre de la Défense nationale peut-il s'engager à faire inclure les bombes à fragmentation dans le Traité sur les mines antipersonnel et faire pression auprès du gouvernement américain pour que leurs soldats récupèrent les projectiles non éclatés provenant des bombes à fragmentation, afin de sécuriser le territoire afghan?

[Traduction]

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada souscrit certainement à l'élimination des munitions non explosées. Pour ce qui a trait aux bombardements en cours, tous les efforts sont faits pour éviter d'atteindre des civils. Malheureusement, dans des opérations du genre, il arrive que des civils soient tués ou blessés, mais je sais que nos alliés qui effectuent les bombardements, et nous ne sommes évidemment pas du lot, font tout en leur pouvoir pour éviter les endroits fréquentés par les civils et viser uniquement des cibles militaires, les talibans et al-Qaïda.

*Questions orales***LES PÊCHES**

**M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.):** Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, porte sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer. Où en est-on à ce sujet? Je parle de la ratification et de la mise en application de l'Entente des Nations Unies sur les pêches.

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député car les questions sur les pêches se font rares ces jours-ci.

Je suis heureux de rendre compte à la Chambre d'une chose à laquelle nous travaillons depuis 1995. Nous avons appris qu'un 30<sup>e</sup> pays avait signé l'Entente des Nations Unies sur les pêches et que celle-ci prendrait effet le 11 décembre.

Ceux d'entre nous qui ont travaillé à cette entente savent à quel point il s'agit d'une réalisation extraordinaire pour le Canada et pour la communauté internationale, qui fera en sorte que l'on pourra gérer les stocks de poissons en eaux internationales en fonction de règles et de règlements acceptables en matière de conservation. C'est une grande réussite pour tous les Canadiens.

\* \* \*

**LE PROJET DE LOI ANTITERRORISTE**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD):** Monsieur le Président, aux termes du projet de loi C-36, les personnes qui estiment que leur nom ne devrait pas figurer sur la liste des terroristes doivent demander au solliciteur général d'en rayer leur nom. Si le solliciteur général ne prend pas de décision dans les 60 jours, ces personnes doivent demander réparation aux tribunaux.

Le solliciteur général peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il rendra sa décision dans les 60 jours, de manière à ce que les Canadiens innocents, ceux qui sont accusés à tort ou dont le nom figure injustement sur cette liste ne soient pas tenus de se présenter devant les tribunaux pour que leur nom soit rayé de cette liste?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je puis donner au député l'assurance que j'évaluerai la situation et qu'une décision sera prise rapidement.

\* \* \*

● (1500)

**LE LOGEMENT**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, le ministre responsable du logement dit qu'il respectera en matière de logement ses engagements qui sont énoncés dans le livre rouge. Il devrait oublier cela, car ces engagements sont loin des 30 000 unités de logement qui sont nécessaires chaque année. Les autochtones de notre pays ont des besoins criants en matière de logement.

Le ministre va-t-il s'engager à remettre en place et à financer pleinement le programme de logement à l'intention des autochtones vivant en milieu urbain, de même qu'un projet d'autogestion qui a été demandé à maintes reprises par les organisations autochtones?

**L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a engagé 80 millions de dollars pour régler le problème de logement dans les régions éloignées de notre pays. Je travaille avec mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à l'élaboration d'un programme expressément conçu pour les autochtones.

[Français]

**LE QUAI DE TROIS-PISTOLES**

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, le 19 octobre dernier, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a déclaré aux intervenants socio-économiques de la région des Basques que la rénovation du quai de Trois-Pistoles doit être classée prioritaire par Transports Canada et qu'il en ferait rapport au cours des deux semaines suivantes à son homologue des Transports.

Le ministre peut-il assurer à la population des Basques et à la quarantaine de municipalités de la région que les travaux de réfection du quai seront annoncés bientôt afin d'assurer le service de traversier entre Trois-Pistoles et Les Escoumins?

**L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, oui, j'ai discuté de ce dossier avec mon collègue, le ministre des Transports. Bien sûr, dans les circonstances et aussitôt que possible, nous en ferons connaître les résultats.

\* \* \*

[Traduction]

**L'AGRICULTURE**

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, une personne ayant la possibilité de vendre de l'orge sur le marché international m'a contacté. Elle est entrée en communication avec la Commission canadienne du blé qui lui a dit qu'elle ne pouvait pas et ne voulait pas lui fournir cette céréale.

Cette personne a ensuite téléphoné à un producteur de l'Ontario afin de se procurer auprès d'elle cette céréale, et le vendeur lui a répondu de façon favorable jusqu'à ce qu'il lui demande d'où elle venait. Lorsqu'elle a répondu qu'elle venait de la Saskatchewan, on lui a dit «je ne peux pas vous vendre cette céréale en raison de la Commission canadienne du blé». Cette personne a perdu la vente. L'orge demeure au Canada, et l'agriculture écope de nouveau.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé peut-il nous dire quand prendront fin cette discrimination ridicule et cette situation inéquitable auxquelles font face les producteurs de l'ouest du Canada?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, comme le sait le député, la Commission canadienne du blé est régie par un conseil d'administration comprenant 15 membres, dont 10 sont dûment élus par les agriculteurs de l'ouest du Canada eux-mêmes. L'avenir de la Commission canadienne du blé est donc entre les mains des agriculteurs de l'Ouest.

Si le député souhaite mettre la Commission canadienne du blé au courant de ces faits, je suis sûr qu'on lui répondra rapidement. Chaque fois que nous avons assuré le suivi de ces histoires mythiques dans le passé, nous avons constaté qu'elles étaient fausses.

\* \* \*

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Pat Duncan, premier ministre de l'Assemblée législative du Yukon, ministre du Conseil exécutif (chargé des revendications territoriales et du transfert des responsabilités) et ministre des Finances.

*Recours au Règlement*

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** Je signale aussi aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Pandeli Majko, ministre de la Défense de la République d'Albanie.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

LE JOUR D'ACTION DE GRÂCE AUX ÉTATS-UNIS

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En votre nom, et au nom de tous les parlementaires, j'offre à tous nos amis et, dans certains cas, parents américains un Jour d'Action de grâce rempli de joie et de paix.

Que Dieu protège l'Amérique. Que les échos de la cloche de la liberté puissent à jamais se faire entendre.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'aimerais poser la question du jeudi au leader du gouvernement et lui demander s'il veut bien nous informer du menu législatif pour le reste de la journée et la semaine prochaine.

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, les députés n'ignorent pas que la Chambre ne siègera pas demain, par courtoisie, comme le veut la coutume, pour un parti politique qui tient son congrès national, à savoir, en l'occurrence, le Nouveau Parti démocratique.

Le programme pour la semaine prochaine est bien simple. Nous réglerons d'abord l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-36, la Loi antiterroriste. Nous passerons ensuite à la deuxième lecture du projet de loi sur la sécurité publique, que le ministre des Transports a présenté plus tôt aujourd'hui.

Au début de la semaine prochaine, si le débat sur ces mesures prend fin tôt dans la journée, j'ai l'intention de demander lundi que l'on passe à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-27, sur la sécurité nucléaire et, s'il reste du temps, à la deuxième lecture du projet de loi C-43 modifiant certains textes législatifs que j'ai présenté plus tôt aujourd'hui.

Si le débat ne se poursuit pas au-delà de mardi, je voudrais aussi ajouter à cette liste la troisième lecture du projet de loi C-35 sur les missions étrangères.

\* \* \*

• (1505)

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

LE PROJET DE LOI C-36

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'honorable leader du gouvernement à la Chambre vient de confirmer que le gouvernement mettra le projet de loi C-36 à l'étude à l'étape du rapport. On m'a signalé que les comptes rendus du Comité de la justice ne sont pas disponibles.

Cela nous préoccupe sérieusement car d'autres députés à la Chambre, notamment des députés ministériels, qui ne font pas partie du comité n'ont aucun moyen de consulter les comptes rendus et de

préparer éventuellement des amendements au projet de loi. La présidence doit sûrement savoir que le délai pour soumettre des amendements a été fixé à 14 heures demain.

Cette difficulté se trouve aggravée par le fait que le projet de loi, dont il a été fait rapport avec des propositions d'amendement, n'est pas disponible actuellement. Nous nous trouvons même dans la situation cocasse où des fonctionnaires du gouvernement ont appelé aux bureaux de députés de l'opposition pour obtenir les amendements afin de pouvoir les examiner.

Il s'agit d'une affaire importante pour le Parlement. Il est important que tous les députés à la Chambre puissent disposer des projets de loi du gouvernement afin de pouvoir les examiner et préparer des amendements à y apporter. Comme la présidence et tous les députés le savent, il s'agit en l'occurrence d'un projet de loi extrêmement important, auquel le gouvernement a lui-même proposé une centaine d'amendements.

Les Canadiens ne peuvent pas prendre connaissance actuellement des témoignages que le Comité de la justice a entendus, pas plus que certains députés à la Chambre. Tant que la Chambre n'aura pas publié ces témoignages, les Canadiens ne pourront connaître les bases sur lesquelles sont prises d'importantes décisions. Les citoyens étaient représentés, mais sont incapables, par le truchement de leurs représentants, de prendre des décisions ou de formuler des recommandations en connaissance de cause quand viendra le moment de se prononcer sur le projet de loi.

Je demande au leader du gouvernement à la Chambre d'accepter de retarder l'étude du projet de loi C-36 jusqu'à ce que tous les témoignages entendus au comité soient publiés ou communiqués à certains d'entre nous. Il est certain que le projet de loi, qui se trouve maintenant sur la table, devrait être distribué à tous les députés. Jusqu'à ce que cela soit fait, on ne peut que conclure que le projet de loi, le processus d'étude et la Chambre des communes sont entourés de secret à propos d'un important projet de loi portant sur la lutte contre le terrorisme.

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis dans une position difficile. Je ne puis répondre au nom du président ou des greffiers des comités en ce qui concerne la préparation des documents. Je compte que tous les efforts voulus seront déployés de la part de la Chambre.

La présidence fait son travail, tout comme le greffier, sauf tout le respect que j'ai pour vous.

**Une voix:** Oh, Oh!

**L'hon. Don Boudria:** Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prétendent le contraire, notamment le député qui chahute actuellement. J'estime que ces employés feront de leur mieux pour veiller à ce que le compte rendu des délibérations du comité soit publié le plus rapidement possible. Si des ressources supplémentaires sont requises, de concert avec les autres leaders parlementaires, je prendrai toutes les mesures nécessaires à cet égard. Nous ne pouvons de toute évidence retarder l'adoption du projet de loi.

**M. David Anderson:** Nous attendons depuis deux mois et demi maintenant.

**L'hon. Don Boudria:** Le député se plaint de ce que ses propres collègues aient retardé l'adoption du projet de loi par le comité. Je ne doute pas qu'il peut leur en parler.

Nous avons l'intention, de notre côté, de tout faire pour que les Canadiens puissent jouir de la protection de la loi. Nous allons travailler de concert avec les autres leaders parlementaires pour mobiliser toutes les ressources voulues. Je regrette de dire que nous ne pouvons retarder l'adoption du projet de loi aux étapes du rapport et de la troisième lecture; cette mesure est tout simplement trop importante.

● (1510)

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Monsieur le Président, je n'ai pas très bien compris le sens de l'intervention du leader parlementaire du gouvernement. C'est pourquoi je vous demande des éclaircissements.

Si le compte rendu n'est pas prêt à 14 heures demain, la présidence a-t-elle l'intention de permettre une entorse au Règlement, ou a-t-elle l'intention d'appliquer le Règlement et de dire que, si le gouvernement ne respecte pas la limite de 14 heures, la Chambre passera alors au jour de séance suivant?

**Le Président:** Je ne sais pas à quoi le député renvoie et de quel délai il parle. Si les amendements sont soumis avant 14 heures, ils seront évidemment acceptés. Je ne crois pas qu'il y ait eu une demande en vue de déposer les amendements plus tard que cela. Du moins, je n'en ai pas entendu parler. Je ne sais pas exactement ce que le député demande.

**Le très hon. Joe Clark:** Monsieur le Président, je m'excuse de mon manque de clarté, si je peux m'exprimer ainsi. La question est la suivante: si les amendements ne sont pas déposés avant 14 heures, comment le Président réagira-t-il? Quelle sera la position de la Chambre et quel sera le statut du projet de loi?

**Le Président:** Le Règlement de la Chambre est clair. Les amendements doivent être préparés et déposés avant 14 heures demain. On me fait savoir que les bleus sont maintenant disponibles. Ils étaient prêts à 11 h 30 ce matin. Les députés ont donc accès à ces documents.

On me dit également que la nouvelle version du projet de loi sera prête à 16 heures. Cent dix amendements, je crois, ont été apportés en comité. Les travaux sont en cours à l'heure actuelle et le document devrait être prêt à 16 heures. Les députés y auront accès. Ils pourront préparer des amendements et les soumettre avant 14 heures demain. Après 14 heures, je présume que, avec le consentement des députés, il sera possible de présenter d'autres amendements, mais il ne revient pas à la présidence de préjuger de ce qui se produira. Nous attendrons donc de voir ce qui arrivera.

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, le député fait valoir un excellent argument. Au nom de mon parti, j'appuie la position selon laquelle ce projet de loi est tellement important, et soulève tant d'interrogations concernant les libertés civiles des Canadiens, que la population devrait pouvoir exprimer son point de vue.

Pourrait-on nous garantir que, si le document n'est pas prêt à 16 heures et n'est pas mis à la disposition des Canadiens, l'étude du projet de loi sera reportée?

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, je pense que vous avez été très clair en disant que les bleus avaient été envoyés aux bureaux des députés, de sorte que l'argument de la députée ne tient plus.

J'ai aussi appris que les renseignements ont été transmis par courriel à tous les membres du comité. On me dit aussi qu'outre ce que vient de dire M. le Président, la transcription est déjà sur Internet. Il semble donc que la question soit entièrement réglée.

### *Décision de la présidence*

**Le Président:** Nous n'allons pas poursuivre le débat de cette manière. Les règles sont claires. Le gouvernement a indiqué comment il entendait procéder. Si les députés veulent en discuter, ils peuvent le faire comme il est prévu habituellement pour ce genre de discussion. Je les invite à poursuivre nos travaux.

#### LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2001 par le député de St. Albert au sujet de deux crédits du Budget supplémentaire des dépenses: le crédit 10, de 50 millions de dollars, pour le Fonds d'appui technologique au développement durable sous la rubrique «Environnement Canada», et le crédit 10, de 50 millions de dollars également, pour le Fonds d'appui technologique au développement durable, sous la rubrique « Ressources naturelles Canada ».

Dans son intervention, le député de St. Albert a fait valoir que ces crédits devraient être déclarés irrecevables pour deux raisons. Tout d'abord, il considère que la dépense de 100 millions de dollars aux fins du financement de la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable constitue un crédit pluriannuel. Ensuite, il soutient qu'il y a déjà eu un transfert de fonds à ces fins sans l'approbation du Parlement.

Il a invoqué à l'appui de ses arguments les observations de la vérificatrice générale, qu'on lit dans les Comptes publics du Canada 2000-2001, document déposé à la Chambre le 27 septembre 2001. Elle y fait part de ses graves préoccupations quant aux circonstances de l'octroi de ces subventions.

● (1515)

[Français]

J'aimerais remercier l'honorable député de St. Albert d'avoir soulevé la question et je voudrais aussi souligner la contribution de l'honorable leader du gouvernement à la Chambre à cet égard.

J'aimerais, d'entrée de jeu, attirer l'attention de la Chambre non seulement sur la gravité de la question, mais aussi sur sa complexité. Je demanderais aux honorables députés d'être indulgents pendant que je passe en revue les événements qui lui ont donné naissance.

[Traduction]

Permettez-moi de présenter la chronologie des événements, qui pourra nous éclairer.

La première annonce de la subvention pour l'appui technologique au développement durable a été faite dans l'exposé budgétaire présenté à la Chambre par le ministre des Finances le 28 février 2000. Le texte législatif qui appuyait cette initiative, le projet de loi C-46, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable, est resté en plan au *Feuilleton* lors de la dissolution de la 36<sup>e</sup> législature.

Au début de la législature actuelle, le 2 février 2001, un nouveau projet de loi portant le numéro C-4 a été déposé et lu pour la première fois.

*Décision de la présidence*

Outre les dispositions que contenait le projet de loi C-46, le projet de loi C-4 permet au gouvernement de désigner une société déjà constituée sous le régime de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, de manière qu'elle soit prorogée en tant que Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. Une société sans but lucratif de ce genre a été établie en mars 2001. Au début d'avril dernier, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada ont chacun accordé 25 millions de dollars à cette société sans but lucratif à partir de fonds transférés du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor pour l'exercice en cours.

Le 14 juin 2001, le projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable, a reçu la sanction royale et est ainsi devenu loi avant le dépôt du Budget supplémentaire des dépenses A. Il n'y a donc pas lieu de croire qu'il y ait eu tentative de prendre des mesures législatives par le biais des crédits.

La présidence n'a décelé, dans le processus d'affectation de crédits, aucune demande d'autorisation visant ces deux versements à la société. En d'autres mots, ni le Budget principal des dépenses pour 2001-2002, ni les crédits provisoires ne mentionnent ces subventions. Il s'agit d'un point important et nous y reviendrons plus tard.

Cela dit, et il s'agit d'un aspect technique de grande importance, les sommes transférées à Ressources naturelles Canada et à Environnement Canada pour effectuer ces paiements provenaient du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor pour l'exercice en cours. En conséquence, il ne peut être question ici d'un crédit pluriannuel. Cela répond à la première préoccupation du député.

Il reste à examiner l'allégation voulant que les dépenses initialement faites n'aient jamais été approuvées. J'ai dit plus tôt n'avoir pu trouver aucune autorisation visant les subventions initiales totalisant 50 millions de dollars, que ce soit dans le Budget principal des dépenses de 2001-2002 ou dans les crédits provisoires. Revenons donc aux demandes contenues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour 2001-2002, déposé à la Chambre le 1<sup>er</sup> novembre.

On retrouve à la page 74 du Budget supplémentaire des dépenses, au crédit 10 sous la rubrique «ministère de l'Environnement», une demande de 50 millions de dollars pour le Fonds d'appui technologique au développement durable. Une note précise que: «L'avance de fonds d'un montant de 25 000 000 \$ provient du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor en vue de financer temporairement ce programme.» Une note similaire figure à la page 127, pour le même programme, au crédit 10 sous la rubrique «ministère des Ressources naturelles». Par conséquent, un total de 100 millions de dollars est demandé pour le Fonds d'appui technologique au développement durable.

[Français]

Cela soulève deux questions.

La première a trait à la confusion entre le «Fonds» mentionné dans le Budget supplémentaire des dépenses et la «fondation» constituée par le projet de loi C-4.

Ni le projet de loi C-4, ni son prédécesseur, le projet de loi C-46, ne font mention du «Fonds d'appui technologique au développement durable». En fait, lors du débat sur le projet de loi C-4 à l'étape de la deuxième lecture, l'honorable ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé a déclaré, et je cite les *Débats* du 19 février 2001, p. 852:

C'est dans le budget de 2000 que nous avons annoncé l'intention du gouvernement de créer une fondation, avec une mise de fonds initiale de cent millions de dollars, dans le but de stimuler le développement et le déploiement de nouvelles technologies

[de l'] environnement relatives, notamment, aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. En présentant le projet de loi C-4, nous respectons l'engagement pris dans le budget de 2000. Ce projet de loi crée la structure organisationnelle et définit le statut juridique et le mode de fonctionnement de la nouvelle fondation.

Je suis porté à conclure, à la lumière de la déclaration du ministre, que les fonds demandés dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) visent le financement de la fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable, constituée en vertu du projet de loi C-4. Du point de vue de la procédure, une telle demande ne fait pas de problème.

Toutefois, le Budget supplémentaire des dépenses ne désigne pas la fondation en tant que bénéficiaire, mais mentionne plutôt un Fonds d'appui technologique au développement durable.

● (1520)

[Traduction]

La seconde question est le nœud du problème: quel lien y a-t-il, le cas échéant, entre les 100 millions de dollars demandés dans le Budget supplémentaire des dépenses A pour la fondation/le Fonds et les 50 millions de dollars déjà versés à la société sans but lucratif en avril dernier?

Comme je l'ai déjà dit dans l'exposé chronologique des événements, certaines notes du Budget supplémentaire des dépenses désignent le Fonds d'appui technologique au développement durable en tant que bénéficiaire d'un financement provisoire total de 50 millions de dollars par l'entremise du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor. Par contre, cette somme a été versée à la société sans but lucratif préexistante, constituée aux termes d'une loi entièrement différente, la Loi sur les corporations canadiennes, et non aux termes du projet de loi C-4 constituant la fondation.

La présidence n'arrive pas à voir en quoi la demande de financement de 100 millions de dollars est liée de quelque façon que ce soit aux subventions initiales versées à la société sous l'autorité de la Loi sur l'efficacité énergétique et de la Loi sur le ministère de l'Environnement. En termes plus simples, disons que les 100 millions de dollars demandés à l'heure actuelle ne peuvent servir à la fois à financer la fondation et à rembourser les 50 millions versés antérieurement à la société à partir du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor.

[Français]

On retrouve, à la page 416 de la 4<sup>e</sup> édition de l'ouvrage de Bourinot, les commentaires suivants sur la question des budgets supplémentaires des dépenses: «Ces prévisions budgétaires sont ventilées en crédits ou en résolutions par lesquels des sommes précises sont affectées à des services déterminés. Elles sont disposées par postes de dépenses distincts de façon à fournir des renseignements complets sur tous les éléments qui y sont contenus.»

*Décision de la présidence*

[Traduction]

Le manque de clarté et de transparence qu'on relève dans le cas présent préoccupe sérieusement la présidence. Les demandes de fonds contenues dans le budget sont liées à des programmes précis soumis à l'approbation préalable du Parlement. J'ai évidemment tenu compte du commentaire de la vérificatrice générale, exprimant l'avis que la Loi sur l'efficacité énergétique et la Loi sur le ministère de l'Environnement autorisaient ces subventions. Pourtant, l'autorisation qui aurait dû être demandée au Parlement, au cours du processus d'affectation des crédits, pour effectuer ces versements ne l'a jamais été. Voilà le point essentiel du problème de procédure soulevé par le député de St. Albert et je dois conclure que son analyse de la situation est exacte, bien que la solution qu'il propose ne puisse être retenue.

En résumé, la présidence conclut qu'aucune demande d'autorisation n'a jamais été présentée au Parlement pour les subventions de 50 millions de dollars versées en avril dernier à la société sans but lucratif. Elle est également d'avis que les notes contenues dans le Budget supplémentaire des dépenses A à l'égard du versement de ces sommes ne sont pas suffisantes pour être considérées comme une demande d'autorisation de ces subventions. En d'autres mots, l'autorisation demandée dans le Budget supplémentaire des dépenses A ne peut être considérée comme comprenant une autorisation tacite de la subvention antérieure de 50 millions de dollars.

Néanmoins, puisque le gouvernement a amplement le temps de corriger le tir et de présenter au Parlement la demande appropriée par le processus du Budget supplémentaire, la présidence ne s'étendra pas sur la question. Le Budget supplémentaire des dépenses A pour 2001-2002 peut donc aller de l'avant.

Je tiens à remercier le député de St. Albert d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. Je le félicite de sa vigilance sur les questions de budget et lui suis particulièrement reconnaissant d'avoir soulevé rapidement cette question complexe, ce qui a donné à la présidence le temps nécessaire pour l'examiner soigneusement. J'espère que ma décision n'aura pas semé la confusion.

**LE PROJET DE LOI C-33**

**Le Président:** Je suis prêt à me prononcer sur le rappel au Règlement soulevé ce matin par le député de Pictou—Antigonish—Guysborough au sujet du projet de loi C-33, Loi concernant les ressources en eau du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et modifiant diverses lois en conséquence, que la Chambre a adopté le 2 novembre, et plus particulièrement du message reçu du Sénat hier, le 21 novembre.

[Français]

Le message reçu du Sénat, hier, se lit comme suit:

ORDONNÉ: Que, nonobstant le paragraphe 63(1) du Règlement, les délibérations portant sur le projet de loi C-33, Loi concernant les ressources en eau du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et modifiant diverses lois en conséquence, qui ont eu lieu le mardi 6 novembre 2001, soient déclarées nulles et non avenues; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer de cette décision et que le Sénat attende tout message que la Chambre des communes pourrait avoir à ce sujet.

● (1525)

[Traduction]

Je remercie le député d'avoir soulevé cette question et d'avoir ainsi donné à la présidence la possibilité d'apporter certaines précisions au sujet de cette affaire sur laquelle on semble mal informé.

Le député a raison lorsqu'il dit que l'on a relevé certaines erreurs dans les documents et le projet de loi réimprimé envoyés à l'autre endroit.

Ces erreurs ont d'abord été relevées par les services de la Chambre des communes qui en ont immédiatement informé leurs homologues dans l'autre endroit. Il est important de noter que ces erreurs étaient strictement de nature administrative et qu'elles se sont produites après la troisième lecture du projet de loi C-33 à la Chambre, ce qui veut dire que ces erreurs n'ont jamais influé sur les comptes rendus officiels de la Chambre.

Ce qui s'est passé n'altère en rien les délibérations qui ont eu lieu au sujet de ce projet de loi à la Chambre ou en comité, et je puis assurer les députés qu'il n'y a aucune erreur dans les comptes rendus des délibérations de la Chambre au sujet du projet de loi C-33. Pour reprendre les termes du député de Pictou—Antigonish—Guysborough, ces comptes rendus sont parfaits, concis et exacts.

Les documents concernant le projet de loi C-33 qui ont été envoyés au Sénat n'étaient pas corrects, tout cela à cause d'une regrettable série d'erreurs humaines. Quand mes services se sont rendu compte de ces regrettables erreurs, le projet de loi n'avait pas encore fait l'objet de délibérations de fond dans l'autre endroit. Quand on m'a informé de l'affaire, j'ai demandé au greffier de se mettre immédiatement en rapport avec son homologue de l'autre endroit. J'ai demandé au greffier de la Chambre de faire le nécessaire pour rectifier l'erreur et pour s'assurer que l'autre endroit ait un exemplaire correct et complet du projet de loi C-33. Cela a été fait hier. Ce genre de communication fait partie des procédures administratives habituelles et ne constitue en aucune façon un message adressé à l'autre endroit, qui exige une décision explicite de la Chambre.

Je crois comprendre que le projet de loi C-33 a été lu pour la première fois aujourd'hui, en début d'après-midi, à l'autre endroit.

Encore une fois, je remercie le député de Pictou—Antigonish—Guysborough pour son souci constant à l'égard des comptes rendus officiels de la Chambre et de leur exactitude. J'espère que mes explications apaiseront ses craintes à cet égard. Je considère l'affaire terminée.

**M. Peter MacKay:** Monsieur le Président, je vous remercie de votre décision et de vos lumières. Je vous félicite certes, les membres de votre personnel et vous-mêmes, pour la compétence et le génie dont vous faites toujours preuve à l'égard de la procédure de cet endroit.

Je voudrais poursuivre sur la question du manque de disponibilité du compte rendu du Comité de la justice. Je viens de vérifier et, contrairement à ce que dit le leader parlementaire du gouvernement, le compte rendu en question n'est pas disponible sur Internet ni dans les bleus. Il y est très clairement dit qu'aucun compte rendu n'est disponible depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Ce sont trois semaines de témoignages très importants.

Le problème n'est pas que j'y ai accès en tant que membre du Comité de la justice, mais que les députés qui ne font pas partie du comité et qui voudraient déposer des amendements n'y ont pas accès.

En outre, il est maintenant 15 h 30 et nous n'avons toujours pas d'exemplaire du projet de loi C-36 tel que modifié. J'estime que c'est très inquiétant pour tous les députés qui veulent s'assurer que le projet de loi C-36 soit bien examiné et correctement amendé avant d'avoir force de loi.

### Privilège

**Le Président:** Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough parle du compte rendu d'audiences antérieures du Comité de la justice. Je regrette, mais je ne peux rien en dire. Je ne dispose d'aucune information additionnelle. Nous allons certes examiner la question.

En ce qui concerne l'exemplaire réimprimé du projet de loi, il semble que l'échéance de 16 heures ne sera pas respectée. Cela ira probablement à demain avant que l'exemplaire ne soit prêt, mais nous y travaillons encore. Le nombre élevé d'amendements pose manifestement un problème.

• (1530)

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, je comprends le leader parlementaire...

**M. Peter MacKay:** Votre réponse n'était pas exacte.

\* \* \*

### LA QUESTION DE PRIVILÈGE

#### PROJET DE LOI C-42

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos du projet de loi C-42, qui a été déposé aujourd'hui et débattu pendant la période des questions.

Tout comme le projet de loi C-36, le projet de loi C-42 a été élaboré pour traiter des questions de sécurité auxquelles les Canadiens doivent faire face à la suite des attentats commis le 11 septembre contre les États-Unis. Encore une fois, la sécurité des projets de loi visant à protéger la sécurité des Canadiens a été enfreinte. Le gouvernement a dit que le projet de loi n'était pas prêt à être déposé à la Chambre hier et, pourtant, sa teneur a été divulguée à la presse.

Un article paru dans le *Globe and Mail* et rédigé par Steven Chase et Campbell Clark disait que «le projet de loi renfermera des mesures bouche-trou d'application de la Loi sur l'immigration qui sont analogues à celles que renfermait le projet de loi C-11, et elles n'entreront en vigueur qu'à la fin du printemps 2002, selon des sources gouvernementales». L'article donne des détails sur le projet de loi et cite des sources gouvernementales.

Ceci nous ramène également au fait que, hier, pendant la période des questions, nous avons posé au gouvernement des questions de fond à propos du projet de loi sur la sécurité. Le gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas répondre à ces questions et que le projet de loi serait déposé le lendemain. Pendant qu'il refusait de répondre à nos questions, il répondait par téléphone à celles de journalistes du *Globe and Mail* pour que le quotidien puisse mettre sous presse avant 16 heures.

Comme cela s'est également produit avec les projets de loi C-15 et C-36, les médias ont reçu énormément d'information avant les députés et avant le dépôt du projet de loi. Comme vous le savez, monsieur le Président, la ministre de la Justice et son ministère ont été reconnus coupables d'outrage à la Chambre pour avoir laissé filtrer des informations sur la teneur du projet de loi C-15. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre étudie actuellement les fuites concernant le projet de loi C-36. Le sous-greffier du Conseil privé a comparu ce matin devant le comité et a fait rapport de son enquête sur l'affaire du projet de loi C-36.

Monsieur le Président, dans votre décision au sujet du projet de loi C-15, vous avez dit ceci:

Pour préparer ses mesures législatives, le gouvernement peut souhaiter tenir de larges consultations, et il est tout à fait libre de le faire. Mais lorsqu'il s'agit de documents à présenter au Parlement, la Chambre doit avoir préséance.

Pas le *Globe and Mail*, mais la Chambre.

La convention de la confidentialité des projets de loi inscrits au *Feuilleton* est nécessaire non seulement pour que les députés eux-mêmes soient bien informés, mais aussi en raison du rôle capital que la Chambre joue, et doit jouer, dans les affaires du pays.

Ne pas fournir aux députés des informations sur une affaire dont la Chambre doit être saisie, tout en les fournissant à des journalistes qui les interrogeront vraisemblablement sur cette question, est une situation que la présidence ne saurait tolérer.

Dans cette affaire, il est clair que des informations sur un projet de loi [...] ont été fournies à des journalistes sans que les mesures voulues soient prises pour protéger les droits de la Chambre.

J'en conclus que cela constitue à première vue un outrage à la Chambre.

Cette question a été renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Le comité est arrivé à la conclusion suivante:

Le comité croit que le protocole du ministère de la Justice en vertu duquel il ne doit pas y avoir de séances d'information ou de distribution préliminaire de documents concernant un projet de loi inscrit au *Feuilleton* avant son dépôt à la Chambre des communes devrait être adopté comme politique par tous les ministères. Nous croyons qu'une telle politique est respectueuse de la Chambre des communes et de ses membres. Elle reconnaît le rôle du Parlement au sein du processus législatif et cadre avec le privilège parlementaire et les conventions du Parlement.

Le comité a fait remarquer que l'adoption d'une telle politique ne devait pas être considérée comme interdisant la communication à titre gracieux et confidentiel des projets de loi gouvernementaux aux porte-parole de l'opposition peu avant leur dépôt. Le comité a ajouté:

L'incident met en lumière quelque chose qui préoccupe tous les membres du Comité: une apparente ignorance, voire un manque de respect de la part des ministères, pour le rôle que jouent la Chambre des communes et ses membres. Même s'il s'agit d'une situation non intentionnelle, la Chambre ne devrait pas tolérer de voir miner la perception du rôle constitutionnel du Parlement dans le processus législatif, que cela soit fait par ignorance ou non. Les droits de la Chambre et de ses membres à cet égard sont au cœur de notre gouvernement constitutionnel et démocratique.

Enfin, le comité a lancé cet avertissement:

Si des mesures appropriées ne sont pas adoptées, ce problème pourrait surgir à nouveau. Dans pareil cas, la Chambre se verrait dans l'obligation de se prévaloir de ses pouvoirs de façon plus sévère... Une simple excuse ne serait peut-être pas accueillie favorablement.

Malgré cet avertissement, le gouvernement a décidé d'organiser une fuite du contenu du projet de loi C-36 et hier, celui du projet de loi C-42.

Sur le site Web du Bureau du Conseil privé, on décrit ainsi la responsabilité ministérielle:

La responsabilité ministérielle est un principe fondamental de la Constitution... Cette responsabilité est assurée par la possibilité toujours présente que, dans certaines circonstances précises, à cause de la manière dont il a exercé le pouvoir, le ministre peut se trouver dans une situation embarrassante, ou subir un discrédit qui l'affaiblit lui-même et le gouvernement dont il fait partie, ou perdre l'estime de ses collègues et compromettre ainsi son avenir politique, ou encore être forcé de se prêter à une enquête publique qui peut aboutir à un blâme et à la révocation.

Nous avons déjà embarrassé le gouvernement avec les cas des projets de loi C-36 et C-15.

• (1535)

Nous avons eu une enquête publique effectuée par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Une ministre a déjà fait l'objet d'un blâme et a été accusée d'outrage au Parlement. La seule chose qui reste à faire est de demander sa démission.



Le moment est venu d'agir et non de procéder à d'autres études et de lancer d'autres avertissements. La ministre devrait assumer ses responsabilités. Monsieur le Président, si vous jugez qu'il y a matière à question de privilège, je suis prêt à proposer la motion appropriée à cet égard.

**Le Président:** Je voudrais obtenir une précision avant d'entendre le leader parlementaire du gouvernement.

Le député peut-il nous dire s'il s'appuie sur l'article paru dans le *Globe and Mail* ou s'il dispose d'une autre preuve qu'il souhaite porter à l'attention de la Chambre?

**M. James Moore:** Monsieur le Président, il y a en fait deux articles. Le premier, de Campbell Clark et Steven Chase, paraît dans le haut de la une du *Globe and Mail*, et le second, sous la plume de Ian Jack, se trouve dans le *National Post*. Tous deux citent des sources gouvernementales.

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que le député se trompe du tout au tout pour diverses raisons que je compte exposer à la présidence et à l'ensemble des députés.

Dans un premier temps, le député fait commodément l'amalgame avec le projet de loi C-15, qui n'a pas fait l'objet de la moindre fuite, comme il le sait. La question concernant le projet de loi C-15 avait trait à une procédure administrative à laquelle ont eu recours les fonctionnaires pour informer les médias. Il s'agissait d'une façon d'informer les médias avant les députés, ce qui est évidemment un tort. Mais le problème a été corrigé.

J'ai donné des instructions qui sont aujourd'hui connues de tous. En fait, ce matin, une séance d'information a été organisée à l'intention des députés, mais non pas des médias. Quoi qu'il en soit, si l'on en avait organisé une à l'intention des médias, elle ne l'aurait pas été avant celle organisée à l'intention des députés et elle n'aurait eu lieu qu'à huis clos. Je vais parler dans un instant de la teneur de l'article paru dans le *Globe and Mail*.

C'est là que le député fait erreur, et je ne dirai que cela, lorsqu'il compare cette question au projet de loi C-15.

Je voudrais revenir sur les présumées fuites dont parle le député. Il y a eu un certain nombre d'articles dans la presse. Je vais en citer quelques-uns. Un article dit en partie:

Le nouveau projet de loi, qu'on attendait plus tôt, a été retenu jusqu'à aujourd'hui en raison du travail supplémentaire qu'il nécessitait, a déclaré le leader parlementaire des libéraux, Don Boudria, aux journalistes.

Voilà le secret que j'ai révélé aux journalistes. Le journaliste en question a supposé que le Cabinet discutait de la possibilité de transférer à une société sans but lucratif ou aux autorités aéroportuaires locales la responsabilité en matière de contrôle de sécurité dans les aéroports. Je ne dirai pas si le Cabinet tient des discussions à ce sujet, mais indépendamment qu'il tienne ou non de telles discussions, la question est absente du projet de loi.

**M. James Moore:** Ce n'est pas ce que dit le *Globe and Mail*.

**L'hon. Don Boudria:** C'est exactement ce que rapporte le *Globe and Mail* dans un article dont le titre dit à peu près ceci: «Ottawa s'en prend au bioterrorisme; un deuxième projet de loi sur le terrorisme prévoit des peines plus sévères et des règles moins strictes les renseignements personnels des passagers». C'est écrit par Steven Chase et Campbell Clark, avec la contribution de Brian Laghi, Daniel Leblanc et Shawn McCarthy.

C'est de cet article que je parle. L'article comporte un certain nombre d'hypothèses, dont certaines sont fondées, je le reconnais, particulièrement lorsqu'on dit que le projet de loi traite du

### Privilège

bioterrorisme. C'est le titre du projet de loi. Rien d'étonnant à ce que le projet de loi en parle, c'est son titre. Quant à savoir ce que prévoiraient des mesures contre le bioterrorisme, le Canada a signé une convention. Tout cela se trouve dans une convention publique, et c'est le titre du projet de loi.

Les journalistes sont très intelligents, mais il ne fallait pas être très futé pour présumer du contenu du projet de loi à partir du titre du projet de loi et de la convention internationale que nous avons signée. La plupart des gens auraient pu tirer les mêmes conclusions.

Ce n'est pas tout. Voyons cet article publié dans le *National Post*:

Des sources indiquent que le gouvernement envisage la création d'un nouvel organisme gouvernemental chargé de la sécurité dans les transports, qui relèverait de Transports Canada.

Il n'est nullement question de cela dans le projet de loi. Je vous cite un autre article, celui-ci paru dans le *Citizen*, sous la plume de Rick Mofina. C'en est un bon. Il dit ceci:

Lundi, le Parlement a donné avis de la présentation d'un nouveau projet de loi intitulé...

Monsieur le Président, vous qui êtes un spécialiste de la procédure parlementaire, depuis quand le Parlement donne-t-il avis de la présentation d'un projet de loi? Cela ne se fait pas. C'est moi, en ma qualité de leader du gouvernement à la Chambre, qui donne avis de la présentation de tous les projets de loi d'initiative ministérielle, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le Cabinet. Le Parlement ne donne pas avis des projets de loi. L'article dit ensuite:

Pendant ce temps-là, on procède à l'examen du pacte mondial sur la guerre bactériologique dans le cadre d'une conférence sur la Convention de 1972 sur les armes biologiques, qui a été ratifiée par 144 pays, dont le Canada.

Tout cela était évident pour ceux qui ont lu le titre du projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui, juste au cas où quelqu'un dirait «Oh oui, le projet de loi a été présenté aujourd'hui et nous n'en connaissons pas le titre.» Je parie que c'est ce que le député qui chahute allait dire.

● (1540)

Le titre figurait au *Feuilleton des Avis*, à la fin du *Feuilleton*, sous les chiffres romains à la première page, il y a deux jours. C'est de là que provient ce brillant élément d'information.

Je ne vois pas comment on pourrait prétendre qu'il y a eu fuite cette fois-ci. Premièrement, on a établi une comparaison injuste avec l'histoire du projet de loi C-15. Deuxièmement, une grande partie des informations que j'ai vues étaient inexactes. Troisièmement, il était très facile de formuler des hypothèses à partir des quelques informations qui étaient exactes, par exemple le titre. Il ne fallait pas être un génie pour faire cela.

**Le Président:** La présidence prendra certainement l'affaire en délibéré.

Je remercie le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam et le leader du gouvernement à la Chambre de leurs interventions dans cette affaire. J'étudierai les déclarations des députés. J'analyserai les articles de journaux en question et je ferai rapport à la Chambre en temps opportun.

*Initiatives parlementaires***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un peu plus tôt, j'ai tenté de présenter une mesure visant à soulager la Chambre en ce qui concerne le projet de loi C-36, la mesure législative antiterroriste. Je constate que certains d'entre nous ont beaucoup travaillé et sont fatigués. Je vais tenter de présenter à nouveau cette mesure afin de voir si elle pourrait venir en aide à la Chambre.

D'après des conversations à bâtons rompus avec les greffiers au Bureau, si la Chambre acceptait à l'unanimité de reporter l'échéance, pourvu que ce soit raisonnable et que les greffiers au Bureau et M. le Président puissent étudier attentivement les amendements à l'étape du rapport, nous pourrions modifier la limite de 14 heures demain afin de venir en aide aux députés. Je n'ai pas eu l'occasion de consulter les autres partis, mais pour venir en aide à la Chambre, j'aimerais obtenir votre consentement unanime afin de présenter la motion ci-après. Je propose:

Que l'heure normale pour la présentation des amendements à l'étape du rapport passe de 14 heures le 23 novembre à 14 heures le 24 novembre.

Cela donnera jusqu'à samedi aux députés et j'espère que cette solution leur sera utile. Je sais que tout le monde a beaucoup travaillé et j'espère que ce sera...

**M. Stéphane Bergeron:** Nous dirons oui. Nous ferons preuve de bonne volonté, mais nous ne vous donnerons pas l'accolade pour vous remercier. Personne n'a à nous donner l'accolade pour que nous disions oui.

**L'hon. Don Boudria:** Encore une fois, ce n'est pas moi qui veux proposer des amendements. Je cherche à rendre service aux députés de l'opposition et, je l'espère, à toute la Chambre.

**Le Président:** Consentez-vous à l'unanimité à ce que le leader du gouvernement à la Chambre propose cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les représentants des différentes formations politiques, notamment les leaders.

Dans le but d'accommoder tous les collègues puisque, normalement, la période prévue pour les affaires émanant des députés devait avoir lieu à 17 h 30, et compte tenu du fait qu'il peut y avoir des collègues qui souhaitaient participer à cet important débat et qui n'auraient pu se préparer adéquatement, compte tenu également de l'heure qu'il est actuellement, je demande le consentement unanime pour que cet item ne soit pas débattu aujourd'hui, qu'il soit reporté au bas de la liste de priorité et que le vote prévu mardi sur ce même item soit annulé et reporté ultérieurement, à une date appropriée, après la conclusion de la troisième heure de débat.

• (1545)

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder d'une telle façon?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Traduction]

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le gouvernement n'a pas l'intention de mettre autre chose à l'étude aujourd'hui. Je crois comprendre que l'étude de l'affaire dont la Chambre était saisie a pris fin peu avant la période des questions. Cela étant, je proposerais à la présidence de considérer qu'il est 17 h 30 afin de passer à l'étude des initiatives parlementaires.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** Comme, à toutes fins utiles, il est maintenant 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Français]

**LES ACADIENS**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 octobre, de la motion.

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, nous voilà rendus dans le dernier droit d'un débat passionné suscité par le dépôt de la motion M-241.

Mon collègue de Verchères—Les Patriotes a expliqué que sa propre réélection, pas plus que celle des autres députés du Bloc québécois, n'est tributaire de l'adoption ou de la défaite de cette motion à la Chambre. De la même façon, on doit reconnaître que le sort de cette motion n'influencera en rien le destin du Québec, État souverain. Est-il nécessaire de rappeler que le Bloc québécois n'a présenté aucun candidat au Nouveau-Brunswick lors des dernières élections fédérales. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher les motivations de mon collègue de Verchères—Les Patriotes.

Pour éliminer la moindre impression que cette motion recèle un quelconque caractère partisan, le député de Verchères—Les Patriotes a indiqué qu'il était disposé à accepter que soit changé le nom du proposeur. Il s'est même montré ouvert à l'idée que la motion soit amendée par des collègues d'autres formations politiques et devienne ainsi une motion multipartite. Il a même déclaré publiquement qu'il souhaitait que le gouvernement s'associe à cette démarche, qu'il en soit partie prenante, qu'il pouvait même en assumer le leadership, s'il le voulait. Après tous ces gestes concrets, je peux difficilement m'imaginer que devant toutes ces preuves de la bonne foi du député de Verchères—Les Patriotes, il y ait encore des gens de jugement dans cette Chambre qui s'entêtent à dénoncer le caractère partisan de la motion M-241.

Le 26 septembre dernier, dans *La Voie Acadienne*, la journaliste Annie Racine écrivait, au sujet de la motion M-241: «Je pensais naïvement que les différents partis travaillaient ensemble pour le bien de la nation. Selon moi, il y a des idées qui n'ont pas d'allégeances et que tous les partis peuvent soutenir». Je crois que nous devons travailler au mieux-être et au développement de toutes les communautés, sans égard à la langue ou à la couleur politique.

*Initiatives parlementaires*

Un autre élément a retenu l'intérêt des parlementaires: que pensaient donc les gens directement concernés par cette motion? Nous avons depuis la réponse à cette question puisque, le 2 octobre dernier, la Société nationale de l'Acadie déposait le rapport du comité consultatif sur la motion M-241. Voilà ce qu'attendaient bon nombre de parlementaires pour prendre position. Sagement, ils voulaient connaître la position des Acadiens et Acadiennes et certains exigeaient un fort consensus en échange de leur appui.

Cette Chambre sera heureuse d'apprendre que le rapport révèle que sur 140 avis venant autant de l'Acadie, des Maritimes, du Québec, de l'Ontario que des États-Unis et de la France, seulement trois se sont montrés défavorables à la motion, alors que 129, c'est-à-dire 92 p. 100, l'ont appuyée et que huit avis n'ont pu être classés. C'est un incontournable et indiscutable consensus en faveur de la motion qui est devant nous. D'ailleurs, le comité consultatif a présenté à la Société nationale de l'Acadie une recommandation qui ne laisse planer aucun doute, et j'en fait la lecture:

[...] que la motion soit parrainée par l'ensemble de la députation acadienne à la Chambre des communes, abstraction faite des affiliations politiques.

C'est donc en connaissance de cause que les parlementaires de cette Chambre pourront se prononcer. L'opinion des Acadiennes et des Acadiens est claire et leur recommandation est sans équivoque.

En appuyant la motion M-241, le Parlement fera sienne la grandeur et la noblesse de qui sait reconnaître ses erreurs. Demander à la Couronne britannique de reconnaître officiellement les préjudices causés au peuple acadien, c'est affirmer une volonté de renforcer les liens pour améliorer les rapports entre deux peuples, au-delà des traumatismes collectifs historiques.

L'histoire récente offre plusieurs exemples d'excuses officielles ou de regrets exprimés qui reconnaissent ainsi des torts commis dans le passé. Entre autres, le gouvernement canadien, et c'est tout à son honneur, a présenté des excuses aux communautés italo et nippon-canadiennes; la Grande-Bretagne au peuple maori, les États-Unis aux Américains d'origine japonaise. En somme, ce geste honorable n'établirait pas de précédent dans l'histoire canadienne et encore moins dans l'histoire internationale. Appuyer la motion M-241, c'est contribuer à une prise de conscience historique.

Cette requête présentée au Parlement canadien rejoint d'autres mesures législatives de nature similaire adoptées récemment ailleurs sur le continent. Ainsi, les états du Maine et de la Louisiane n'ont pas craint d'adopter des résolutions sur cette question et le sénateur démocrate, John Breaux, s'apprêterait à en saisir le Congrès américain. Comment comprendre, dès lors, que le Parlement canadien, instance démocratique où l'Acadie se trouve représentée, refuse de reconnaître la réalité historique et les conséquences qu'elle a engendrées.

Comme l'écrivait Rosella Melanson, dans le *New Brunswick Telegraph Journal* du 19 juin dernier, et je cite:

• (1550)

[Traduction]

On ne peut s'empêcher de considérer ceux qui refuseraient de présenter des excuses comme des défenseurs de la décision de déporter les Acadiens ainsi que des responsables comme Charles Lawrence qui, peu après avoir été nommé gouverneur de la Nouvelle-Écosse, écrivit ceci à Londres à propos des Acadiens: «Comme ils possèdent les terres les plus fertiles et les plus vastes de la province, on ne peut pas la coloniser vraiment tant qu'ils demeurent dans cette situation. [...] Il serait bien préférable qu'ils se trouvent ailleurs.»

[Français]

La société acadienne voudra aller de l'avant avec cette motion et elle aura certainement plus d'impact que l'on ne pourrait penser.

En terminant, je voudrais reprendre les écrits suivants du député de Verchères—Les-Patriotes qui disent ceci:

En fait, seul le peuple acadien peut sortir davantage meurtri d'un rejet de cette motion, que d'aucuns sauront certainement interpréter comme une nouvelle rebuffade et qui ne fera qu'entretenir des sentiments de désillusion, de méfiance et d'amertume.

À ce stade-ci, il me fait plaisir de proposer un amendement, appuyé par mon collègue de Acadie—Bathurst. Je propose:

Que le texte de la motion M-241 soit modifié en retranchant les mots «présente des excuses officielles pour les préjudices» et en les remplaçant par «reconnaisse officiellement les préjudices».

La motion se lirait donc ainsi:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien de 1755 à 1763.

Cette Chambre n'a plus aucune raison valable de ne pas appuyer la motion M-241.

**Le vice-président:** L'amendement étant recevable, le débat se poursuit sur l'amendement.

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, je suis vraiment très satisfaite de la manière dont se déroule la journée. J'ai l'occasion d'exprimer mon opinion sur la motion proposée par le député bloquiste. Ayant pu présenter à la Chambre trois motions d'initiatives parlementaires, dont deux faisant l'objet d'un vote, je suis heureuse de pouvoir intervenir sur cette motion et de souligner que les simples députés proposent des motions et des projets de loi sur des sujets que ne traite jamais le gouvernement, à moins d'y être forcé. Les députés du gouvernement le font aussi parce qu'ils savent que c'est uniquement comme cela que certains sujets peuvent être traités.

Pendant toutes mes études, j'ai eu d'excellentes notes en histoire parce que j'aimais en apprendre sur le Canada et la Grande-Bretagne. Je dois avouer que j'ai surtout appris l'histoire de la Grande-Bretagne et un peu de l'histoire des États-Unis. Nos manuels parlaient peu de l'histoire du Canada. Nos cours portaient surtout sur les gouvernements coloniaux.

Même s'il était un peu question de l'histoire du Canada, j'ai constaté, en tant qu'adulte ayant des enfants d'âge scolaire, que ces notions d'histoire du Canada n'étaient pas exactes. Mes enfants ont appris comme il faut l'histoire, parce qu'on leur a notamment parlé de la rébellion du Nord-Ouest et de Louis Riel. On ne m'avait jamais enseigné que Louis Riel était un représentant élu à titre de législateur qui avait simplement déplu au gouvernement du Canada.

*Initiatives parlementaires*

Après avoir échangé avec le député de Acadie—Bathurst, je sais qu'on a enlevé les terres des Acadiens à peu près comme on a dépossédé de leurs terres les habitants de la vallée de la rivière Rouge et de certaines parties de la Saskatchewan. Le gouvernement voulait mettre la main sur les meilleures terres. Je ne pense pas qu'il soit possible de douter qu'il y ait eu une motivation raciale. C'était une culture différente, des langues différentes et la confrontation entre anglophones et francophones existait déjà. Mais l'essentiel est que le gouvernement voulait les terres et ce qu'il voulait, il le prenait. Il pensait pouvoir maltraiter un groupe de citoyens, parce qu'il pouvait agir à sa guise.

Toutefois, nous ne pouvons pas changer l'histoire, même en dépit de tous les efforts de mon honorable collègue d'en face. Le député qui a présenté la motion veut que le gouvernement reconnaisse que Louis Riel a été maltraité, injustement jugé et reconnu coupable de trahison, et il veut que Louis Riel soit innocenté.

Je sais que nous ne pouvons pas changer l'histoire, mais nous pouvons reconnaître que des préjugés ont été causés et les reconnaître officiellement en tant que tels, de manière à ce que les gens qui ont été touchés puissent s'en remettre. Quand une famille ou un groupe est maltraité et gravement blessé, comme l'ont été les Acadiens, cela se transmet de génération en génération. De nombreux Acadiens sont morts et beaucoup n'ont jamais revu leur famille. Nous n'en entendons peut-être pas parler tous les jours, tous les mois ou toutes les semaines, mais c'est transmis de génération en génération. Les blessures ne peuvent jamais se refermer et on ne peut pas pardonner.

Quand le gouvernement du Canada refuse de reconnaître officiellement que le peuple acadien a subi des préjudices, quel message nous envoie-t-il? Mon collègue d'en face sait qu'il est important que Louis Riel soit innocenté. Il le sait.

• (1555)

Comment ne voit-il pas qu'il est extrêmement important que le peuple acadien soit officiellement reconnu comme ayant été victime de préjudices? Est-il possible que quiconque puisse avoir des doutes?

Nous n'avons pas tous le temps de tout lire, de tout voir sur Internet ou d'étudier toutes les matières. Nous essayons d'apprendre autant que nous pouvons et nous pouvons toujours apprendre tout au long de notre vie. En quelques minutes aujourd'hui, de nombreux renseignements ont été glanés sur Internet pour apporter de l'information complémentaire sur le sujet. J'exhorte les Canadiens à prendre le temps de se brancher et de trouver en ligne des renseignements sur le Grand Dérangement, l'expulsion et la déportation des Acadiens.

Un des journaux de l'époque a rapporté ceci:

Nous sommes maintenant prêts à exécuter un grand et noble projet: expulser de la province les Français neutres qui ont toujours été nos ennemis secrets et qui ont encouragé nos sauvages à nous trancher la gorge. Si nous menons notre plan à bonne fin, ce sera l'une des choses les plus grandioses jamais accomplies par les Anglais en Amérique.

L'article continue de la sorte: «car, au dire de tous, cette région du pays qu'ils possèdent compte parmi les meilleures terres au monde. Nous pourrions en faire cadeau à quelques bons fermiers anglais».

Personne n'a-t-il honte de l'autre côté de la Chambre que tout un groupe de citoyens canadiens aient été si maltraités? Ces députés n'ont-ils aucune honte? Ce qu'ils devraient faire, c'est reconnaître officiellement qu'ils ont eu tort.

Je reviendrai brièvement sur les remarques qui ont été faites la semaine dernière ou ces derniers jours par les ministres. Certaines

personnes ont interprété ces remarques comme signifiant que l'Église était peut-être responsable ou n'avait pas fait grand chose et aurait dû faire plus. À leur avis, si les familles avaient vraiment voulu conserver leur culture acadienne, ç'aurait dû être à elles d'y veiller.

Je représente une circonscription abritant 32 premières nations et j'ai visité chacune d'entre elles. À part les intéressés eux-mêmes, personne ne sait mieux que moi les souffrances qu'ont connues les peuples autochtones à cause de la façon dont le gouvernement du Canada les a traités.

Je fais en particulier référence aux Dénés. Le gouvernement a décidé, non pas en 1745 mais en 1955, de déplacer tout un groupe de gens pour les installer à proximité d'une décharge publique à Churchill, au Manitoba. Le gouvernement a-t-il honte de cela? Pas du tout. Ces gens luttent aujourd'hui pour s'en sortir.

Le gouvernement a toujours fait les choses de travers. Nous ne pouvons pas changer l'histoire mais nous pouvons reconnaître nos torts et nous en excuser. Nous devons reconnaître officiellement que le peuple acadien a été maltraité. Que nous avons eu tort de traiter les Dénés comme nous l'avons fait. Que nous avons eu tort de traiter les peuples autochtones comme nous l'avons fait.

Il s'agit d'une initiative parlementaire, non pas d'une mesure législative du gouvernement qui pourrait lui coûter le pouvoir si elle était adoptée. J'encourage les députés à prendre position et à dire que nous devons reconnaître nos torts. Il est absolument inacceptable que le gouvernement fasse pression sur les députés afin qu'ils votent contre cette motion simplement parce que le gouvernement a une dent contre le Québec et le Bloc. Il ne s'agit pas d'une question bloquiste. C'est une question de justice pour un groupe de citoyens au Canada. Il est totalement inacceptable d'en faire un différend entre bloquistes et libéraux. J'espère que les députés à la Chambre ne se laisseront pas prendre au piège.

• (1600)

[Français]

**M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.):** Monsieur le Président, je suis député de la circonscription de Beauséjour—Petitcodiac, et ce sont là des mots qui pèsent lourd dans l'histoire acadienne.

Beauséjour est le nom du fort où a été détenue une grande partie des Acadiens au cours de la Déportation. C'est aussi dans ma circonscription que se trouve le village de Memramcook, où mon père est né et d'où est partie, au siècle dernier, ce que l'on a appelé la Renaissance acadienne, là où les Acadiens ont commencé à se scolariser, au Collège Saint-Joseph, pour construire cette Acadie moderne dont je suis fier de faire partie.

Je suis fier d'être Acadien, fier du courage de mes ancêtres et fier, surtout, de faire partie de cette nouvelle Acadie qui ne se fonde plus sur la ruminantion du passé, mais sur la confiance dans l'avenir, un avenir fait de partage, de dynamisme et d'ouverture sur le monde.

La motion M-241 dit qu'il faudrait changer cette attitude. Il faudrait retourner au XVIII<sup>e</sup> siècle et déterrer la hache de guerre. Il faudrait rouvrir le dossier des guerres coloniales, rouvrir d'anciennes blessures.

Il faudrait demander des excuses à la reine d'Angleterre, pour un acte qu'elle n'a sûrement pas sanctionné elle-même. D'ailleurs, on sait maintenant que la Déportation est le fruit d'une entreprise organisée, en grande partie sur le sol nord-américain.

*Initiatives parlementaires*

En ce sens, est-ce qu'il faudrait aussi demander des excuses au gouvernement américain, puisque l'on sait que les troupes et les bateaux sont venus de Boston, affrétés par William Shirley qui gouvernait alors le Massachusetts?

Est-ce qu'on devrait demander aussi des excuses au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, puisque c'est le juge Belcher, de cette province, qui a apposé sa signature sur le document autorisant la Déportation?

Est-ce qu'on devrait demander des excuses au gouvernement français pour ne pas avoir fourni les armes, que réclamaient les Acadiens en 1758, au marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de la Nouvelle-France à Québec?

Il serait absurde de nier que la Déportation constitue le plus grand drame historique du peuple acadien. Mais nous lui avons survécu. Nous savons tous qu'il n'est pas possible de refaire l'histoire. Nous pouvons cependant en tirer de grandes leçons. La leçon à tirer ici en est une de générosité, de partage et de cohabitation avec nos anciens ennemis, devenus aujourd'hui nos compatriotes.

La vengeance n'a jamais apporté rien d'autre que la vengeance.

• (1605)

[Traduction]

Les Acadiens ne gardent aucune rancune à l'égard du passé. Ils cherchent plutôt, avec une sereine détermination, à prendre leur place parmi les Canadiens qui veulent bâtir un pays ouvert, généreux et bilingue. Le Canada leur a donné cette chance.

Personne plus que le regretté Pierre Elliott Trudeau n'a cru aux droits des francophones minoritaires au Canada. Peu de gens ont fait plus que lui à l'échelle nationale pour l'avancement des intérêts des Acadiens. Il avait raison lorsque, le 29 juin 1984, il a dit en Chambre:

Je ne pense pas que le gouvernement ait pour rôle de corriger les erreurs commises par le passé. Il ne peut pas réécrire l'histoire. Nous sommes là pour nous occuper de ce qui se passe actuellement [...].

[Français]

Je suis fier de nos artistes comme Herménégilde Chiasson, qui a gagné le Prix du Gouverneur général, il y a deux ans. Je suis fier de nos penseurs, de nos professionnels, de nos entrepreneurs, de nos enseignants, de nos sportifs et de nos travailleurs qui affirment chaque jour leur engagement envers cet avenir et qui font savoir partout au pays et à l'étranger que nous sommes revenus de 1755 et que nous ne voulons plus refaire le chemin du passé.

Le gouvernement du Canada appuie la communauté acadienne d'une façon extraordinaire. Nous savons qu'il n'y a pas d'autre solution que de construire à l'extérieur du Québec une francophonie dynamique et fière de ses origines. C'est exactement ce que nous faisons en Acadie aujourd'hui.

Je suis d'accord avec la députée de Laval-Centre que cette question ne devra pas être un débat partisan. Il y a des personnes qui appuient cette motion à cause de leurs convictions personnelles et je les respecte, mais je ne partage pas leurs conclusions. Je partage plutôt le sentiment de mes collègues acadiens et du premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick, qui pensent que nous devons nous tourner vers l'avenir et non pas essayer de refaire notre passé.

En 1955, lors des fêtes du Bicentenaire de la déportation, le leadership acadien et la Société nationale l'Assomption—aujourd'hui la Société nationale de l'Acadie—ont tout misé sur l'avenir en commémorant cet événement tragique de leur histoire.

Dans un discours important sur cette question, le journaliste et auteur renommé, Claude Bourque, a conclu que la SNA, en 1955, s'est assurée qu'il y aurait transformation de l'âme acadienne en pardonnant collectivement aux auteurs de la Déportation.

M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, alors l'organisateur général des fêtes et plus tard recteur de l'Université de Moncton, a dit, et je cite:

Cette évocation devra refléter la joie profonde d'une résurrection plutôt que la navrante tristesse de l'anéantissement. Pour les Acadiens, point de rancœur ni d'amertume en pareille occasion. C'est l'offre généreuse du pardon chrétien et, en même temps, l'expression d'une volonté ferme de continuer l'œuvre des aïeux sur cette terre de prédilection et d'y réaliser pleinement les desseins de la providence.

Ces mots d'Adélarde Savoie étaient pertinents en 1955 et ils sont encore pertinents en 2001.

Nous n'avons pas besoin d'excuses pour poursuivre la vaste quantité de travail qu'il nous faut accomplir. Nous n'avons pas besoin d'excuses pour comprendre que l'Acadie a désormais la maturité de se donner ses propres causes et vivre avec ses propres choix.

Nous n'avons pas besoin d'excuses; nous avons besoin de gens qui, dans notre temps, sont assez respectueux pour comprendre que nous avons dépassé le besoin de refaire et de revivre notre passé.

L'Acadie, c'est une longue histoire, une histoire de 400 ans. Notre marche a été continue. Il faut l'avoir vécu pour comprendre que ce n'est pas avec des excuses que l'on se construit une dignité. C'est plutôt avec la voix, le courage et le désir de ceux qui sont restés sur place, qui ont résisté et qui résistent encore aujourd'hui pour que l'Acadie continue de vivre non pas dans le passé, mais qu'elle s'inscrive dans son présent et surtout dans son avenir tellement prometteur.

Vive l'Acadie et vive le Canada!

• (1610)

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, premièrement, je veux féliciter mon collègue de Beauséjour—Petitcodiac pour son excellent discours. J'aimerais aussi exprimer la sympathie que j'éprouve à l'égard des Acadiens.

[Traduction]

Une injustice grave a été commise contre les Acadiens au pays de 1755 à 1763. Quelque 13 000 d'entre eux ont été déportés dans des régions aussi lointaines que la Géorgie et le Massachusetts pour des raisons connues qu'à l'époque. La motion appelle aux redressements. Elle invite le gouvernement britannique à s'excuser pour des décisions prises il y a environ 250 ans.

Je reconnais mon erreur. La motion a été modifiée et invite le gouvernement britannique à faire une déclaration au sujet des événements. La motion originale demandait des excuses. Je voudrais intervenir sur cette question.

Nous n'avons aucune difficulté à exprimer nos sympathies les plus sincères et les plus profondes face aux événements survenus durant cette époque sombre il y a quelque 250 ans. Nous les désapprouvons et les déplorons. Nous nous assurerons avec tous les moyens à notre disposition que cela ne se reproduise jamais. Comme le député de Beauséjour—Petitcodiac l'a indiqué, nous sympathisons avec la population acadienne.

*Initiatives parlementaires*

Les Acadiens méritent de l'admiration pour leur comportement depuis 250 ans. La richesse de leur culture et de leur langue fait qu'ils comptent parmi les meilleurs éléments dont le pays puisse s'enorgueillir. Les Acadiens font partie de la merveilleuse mosaïque canadienne et en constituent un élément extrêmement important.

Ceux qui sont séparatistes dans la province de Québec auraient intérêt à tirer des enseignements du courage et de la dignité manifestés par les Acadiens au Canada. Les Acadiens sont des membres à part entière, indispensables, estimés et honorés de la société canadienne. Ils constituent un groupe qui nous a beaucoup appris et qui continue d'enrichir le Canada et les Canadiens d'un océan à l'autre. Je parle en tant que personne originaire de la Colombie-Britannique.

Le meilleur moyen de redresser les torts passés est d'investir dans l'avenir. Il ne sert à rien de revenir sur les siècles précédents pour réparer ces injustices. Toutefois, cela permet de rendre justice à ceux qui ont été victimes d'atrocités. La société d'aujourd'hui doit tirer des enseignements de ces injustices et veiller à ce que celles-ci ne se reproduisent plus jamais.

Au vu de nos ressources limitées, il serait productif et avisé de mettre à contribution ces mêmes ressources pour lutter contre les préjugés et la discrimination et nous assurer que les torts passés ne se répèteront ni aujourd'hui ni dans l'avenir.

Comme l'a indiqué le député du NPD, je veux à mon tour attirer l'attention de la Chambre sur le sort des autochtones. Le peuple autochtone est aujourd'hui victime de graves injustices dans nos localités. Au lieu de chercher à réparer les injustices du passé, ne serait-il pas plus avisé de mettre à profit les ressources limitées dont nous disposons pour améliorer le sort des autochtones qui se trouvent au bas de l'échelle socio-économique dans la société d'aujourd'hui? Ce serait faire une utilisation judicieuse de nos efforts et de nos ressources financières et un bon moyen de jeter des ponts entre les individus.

Nous ne pouvons pas vivre dans le passé, même si certains le voudraient. Certains groupes se plaisent à ressasser les injustices passées et utilisent ce moyen pour renforcer la solidarité du groupe. Le fait de ressasser les injustices du passé n'est-il pas un moyen superficiel de solidariser des individus ou un groupe? N'est-il pas plus noble et plus productif de nous tourner vers l'avenir et de nous demander comment faire pour nous donner des lendemains meilleurs et plus sûrs pour tous?

Comment favoriser la tolérance et la compréhension? Comment assurer la survie de notre patrimoine culturel et linguistique? Aux personnes qui souhaiteraient se séparer du Canada, je rappelle que la plus grande force de la population francophone consiste aujourd'hui à demeurer dans le giron du Canada. La meilleure protection que l'on puisse offrir à la langue française et à la culture francophone est de les conserver au sein du Canada.

• (1615)

La séparation est probablement la plus grande menace qui pèse sur la langue française et la culture française en Amérique du Nord à l'heure actuelle. Ceux qui choisissent de séparer certaines régions, en particulier le Québec du Canada, feraient bien de tenir compte de cette leçon.

Je voudrais ensuite parler de l'histoire. Il n'y a aucune cohérence dans la façon dont l'histoire est enseignée dans notre pays à l'heure actuelle. Il y a souvent des lacunes au plan factuel. L'histoire n'est pas assez enseignée dans nos écoles. Jack Granatstein, qui est le conservateur du Musée canadien de la guerre, a parlé de façon éloquente à de nombreuses reprises de l'importance de l'histoire au

Canada et du fait qu'elle est mal enseignée dans toutes les régions du pays.

Nous ferions bien de collaborer avec les ministres provinciaux de l'éducation pour élaborer un programme commun d'histoire qui soit cohérent, factuel et enseigné dans toutes les régions du pays. Comment pouvons-nous aller de l'avant et vivre aujourd'hui sans savoir d'où nous venons? Nous sommes très injustes à l'égard des étudiants de notre pays et, en fait, de tous les Canadiens si nous ne leur donnons pas une bonne connaissance de notre histoire.

Tous les ans, nous disons « jamais plus » alors que nous commémorons comme il se doit le génocide et les injustices qui ont accompagné l'holocauste en Europe contre les juifs et d'autres minorités. Pourtant, nous n'avons pas tiré les leçons voulues. Tandis que nous parlons, les mêmes atrocités qui ont eu lieu en Europe durant l'holocauste et dont la population acadienne a été victime de 1755 à 1762 se déroulent de nos jours.

On assiste à des génocides. Les gens sont déplacés de leurs terres et assassinés, que ce soit au Zimbabwe, au Libéria, dans la République démocratique du Congo, au Burundi ou au Rwanda. Cela se produit sans cesse à notre époque. Nous nous tordons les mains de désespoir, impuissants, et nous nous demandons pourquoi nous ne faisons rien alors que le sang coule. Nous n'avons rien appris de l'histoire.

Il y a un point central que je vais défendre dans ce discours. Il faut examiner l'histoire. Nous devons tirer des leçons de l'histoire et nous devons agir. Il ne suffit pas de présenter des excuses pour ce qui s'est produit il y a 50 ou 250 ans. Nous sommes injustes à l'égard de ces gens si nous n'apprenons pas de leurs tragédies, de leurs terribles difficultés et des atrocités dont ils ont été victimes. Nous devons tirer les leçons qui s'imposent, trouver des solutions et agir si nous voulons nous assurer que de telles atrocités, de tels actes de brutalité, de telles violations des droits de la personne et des déportations massives de ce genre ne se reproduisent plus.

On assiste à cela en ce moment même. On ne peut permettre que cela se poursuive. Je demande au gouvernement de collaborer avec la communauté internationale pour réparer les injustices passées. Je demande au gouvernement de se tourner vers l'avenir et de trouver des solutions de façon multilatérale pour empêcher que de telles injustices ne se produisent, maintenant et à l'avenir.

• (1620)

[Français]

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/DR):** Monsieur le Président, je tiens à offrir mes félicitations à mon cher ami et collègue, et aux autres députés qui participent à ce débat.

[Traduction]

La motion qu'a présentée le député de Verchères—Les-Patriotes est une motion importante, qui traduit beaucoup d'émotion pour le peuple acadien.

La motion, et l'amendement, ne porterait atteinte ni au gouvernement, ni à la Couronne britannique ni à la monarchie. Elle présente tout simplement une demande très raisonnable pour que soient reconnus les préjudices et les horreurs dont le peuple acadien a souffert.

[Français]

C'est avec plaisir que j'interviens à la Chambre cet après-midi pour donner mon appui à la motion proposée par mon collègue du Bloc québécois, le député de Verchères—Les-Patriotes.

*Initiatives parlementaires*

D'aucuns sont peut-être surpris de voir un anglophone de la Nouvelle-Écosse se prononcer en faveur de cette motion. Après tout, certains ont peut-être été tentés de voir dans celle-ci un affront à la Couronne britannique, au gouvernement fédéral ou même au Canada anglais.

Cependant, à la troisième heure de débat sur cette question, il est clair que ce n'est tout simplement pas le cas. Cette motion ne vise nullement le gouvernement fédéral et ne constitue pas un affront à l'image de la Couronne. Après tout, la Couronne a elle-même exprimé ses excuses à certains peuples pour des actes semblables commis en son nom.

[Traduction]

J'appuie cette motion. Il s'agit d'une politique officielle, d'un geste dont nous devrions faire bénéficier le peuple acadien, afin de reconnaître les préjudices qui lui ont été causés entre 1755 et 1763. Il s'agit d'une déclaration de reconnaissance d'une tragédie qui est inextricablement liée à son histoire, une histoire dont il est fier. Il s'agit tout simplement d'un acte qui reconnaît qu'un effort effroyable de purification ethnique a été déployé. Si une tragédie de cette ampleur se produisait aujourd'hui, elle serait horrifiante et difficile à comprendre.

À mon avis, l'auteur de la motion reconnaît qu'il n'est pas question de créer un précédent. La motion ne vise pas à demander une indemnisation financière ou à récupérer des terres. De toute évidence, cela risquerait d'entraîner le déplacement d'autres personnes et de leur causer d'autres préjudices. Cependant, nous reconnaissons et estimons que des excuses sont de mise.

Nous estimons qu'il est temps de reconnaître 1755, cette année d'infamie, qui a vu l'expulsion des Acadiens, le Grand Dérangement. Il est tout simplement temps. Il est temps que nous reconnaissons cette tragédie qui a entraîné l'expulsion de 6 000 à 10 000 personnes de leur foyer, obligeant des familles à être séparées. Comme on le sait, et pour ceux qui ne le savent pas, leurs maisons ont été incendiées. Les digues qu'elles avaient construites, témoignage d'un travail manuel épuisant, se trouvent toujours dans la baie de Fundy, près de Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse.

À son apogée, en 1749, l'Acadie comptait près de 12 000 habitants. Entre 1749 et 1753, les tensions entre les Français et les Britanniques s'accrurent et environ 2 000 Acadiens furent pris entre les deux. Craignant le pire, beaucoup d'entre eux quittèrent la région et se réfugièrent en territoire français, en des endroits comme l'Île Saint-Jean, aujourd'hui l'Île du Prince-Édouard, l'Île royale, aujourd'hui le Cap-Breton, et ailleurs au Québec.

La Guerre de sept ans allait bientôt commencer, et les Britanniques ne voulaient pas que la possibilité que des Français vivent dans les territoires nuise à ces guerres coloniales. Le fait est que les Acadiens ne voulaient appuyer ni l'un ni l'autre camp. Ils voulaient simplement vivre leur vie. Ils voulaient cultiver la terre. Ils voulaient mener une existence paisible, et c'est exactement ce qu'ils faisaient. On le leur demanda à plusieurs reprises au fil des années, mais les Acadiens refusèrent toujours, par principe, de signer un acte d'allégeance à l'un ou l'autre gouvernement. Ils voulaient seulement cultiver leurs terres.

Les Acadiens vivaient en Amérique du Nord depuis si longtemps qu'ils avaient cessé de se considérer comme des colons français. Ils avaient développé leur propre langue, leur propre culture. Ils formaient un véritable peuple, les Acadiens, un peuple très fier. Ils n'avaient pratiquement aucun lien avec l'un ou l'autre gouvernement et ne voulaient pas être forcés de prendre parti.

C'est en 1755, sous le gouverneur britannique Lawrence, que la déportation a eu lieu. On a rassemblé les gens. On a séparé les familles. On a entassé tout ce monde comme du bétail sur des bateaux qui ont pris la mer. Les atrocités de la Déportation sont relatées dans le récit épique de Longfellow. Une statue en hommage au peuple acadien est érigée à Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse.

Les Acadiens ont été traités cruellement au moment de la Déportation. Comme je l'ai dit, leurs maisons ont été brûlées, et on estime qu'entre 3 000 et 4 000 ne se sont pas enfuis ou n'ont pas été déportés avant 1755. Ils furent cependant nombreux à mourir malades ou à parcourir l'Amérique du Nord pendant des années à la recherche de leurs proches. La plupart des Acadiens avaient quitté la province. Nombre d'entre eux, qui s'étaient cachés, ont dû entreprendre à leur tour cette aventure déchirante d'essayer de retrouver leur famille.

Les déportés ont été dispersés sur la côte est de l'Amérique du Nord. Nombre d'entre eux ont été envoyés au Massachusetts, en Géorgie, d'autres en Louisiane, au Québec et ailleurs en Amérique du Nord. Le gouverneur Lawrence n'ayant pas informé les autres colonies de l'arrivée des déportés, ceux-ci débarquaient sans être attendus nulle part. Ils étaient victimes de préjugés, et les colonies anglaises ne voulaient pas d'eux, estimant trop cher de s'en occuper. C'est ainsi que des Acadiens ont passé de longues périodes en mer et ont enduré des souffrances et des privations atroces.

Certains ont réussi à se sauver des Anglais et d'autres ont réussi à atteindre les territoires français de l'Île royale et de l'Île Saint-Jean. D'autres ont regagné la Nouvelle-Écosse, où Tracadie, Pomquet et Havre Boucher sont toujours des enclaves acadiennes. D'autres encore se sont certainement retrouvés sur la rive sud de la Nouvelle-Écosse où vivent aujourd'hui de nombreux Acadiens.

● (1625)

Comme je l'ai dit, la souffrance des Acadiens, leur peine et leur lutte pour rentrer chez eux sont décrites dans le poème épique de Longfellow intitulé *Évangéline*.

Les Acadiens qui ont eu assez de chance pour pouvoir revenir en Nouvelle-Écosse n'ont pas pu retourner directement sur les terres dont ils avaient un jour été propriétaires. Elles étaient devenues la propriété d'anglophones.

Même après des années de guerre et après que les conflits entre les Britanniques et les Français eurent enfin connu leur dénouement, les Acadiens ont été abandonnés. On les a laissés se débrouiller seuls.

Les terres dont ils avaient été dépossédés étaient occupées. Même s'il ne s'agissait pas de terres riches, c'était des terres que leurs ancêtres avaient cultivées. C'était des terres auxquelles ils étaient attachés émotivement. Leurs ancêtres avaient sué sang et eau sur ces terres, y aménageant les remarquables aboiteaux qui existent encore aujourd'hui et qui témoignent de leurs efforts et de leur travail acharné. Les concessions de terres accordées aux Acadiens étaient généralement situées aux extrémités de la province.

Le moment est venu que nous nous penchions sur cet événement historique et que nous réglions la question. Cette motion qui a été présentée de bonne foi et d'une manière très générale nous donne l'occasion de le faire. C'est une motion sur laquelle nous autoriserons nos députés à voter librement. C'est une motion qui fait appel à la conscience de chacun. J'encouragerais tous les députés, notamment ceux qui sont fiers de leurs ancêtres acadiens et ceux qui ont parlé de la motion, à appuyer cette dernière. C'est une excellente motion.

*Initiatives parlementaires*

[Français]

Encore une fois, je félicite mon ami pour sa motion originale. C'est extraordinaire. C'est exceptionnel.

• (1630)

**M. Mauril Bélanger:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que deux autres députés puissent prendre la parole sur cette motion, soit le député de Repentigny et moi-même.

**Le vice-président:** Est-ce que le député de Ottawa—Vanier a le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Traduction]

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, d'autres consultations ont eu lieu entre les partis politiques pour essayer de repousser l'échéance de la production des amendements à l'étape du rapport. Je propose:

Que, nonobstant l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui relativement à l'étape du rapport du projet de loi C-36, l'heure de tombée pour donner avis de motions d'amendement à l'étape du rapport soit reportée de nouveau au samedi 24 novembre 2001, à 18 heures.

Cela donne quelques heures de plus que ce qui était prévu.

**Le vice-président:** Le ministre a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Français]

**LES ACADIENS**

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui, à la Chambre, en cette dernière heure de débat sur la motion M-241 présentée par mon collègue de Verchères—Les Patriotes et amendée par ma collègue de Laval-Centre.

Je dois également souligner la visite sur la Colline, aujourd'hui, de l'équipe Francophonie 2001. C'est une équipe d'environ 70 Acadiens francophones d'un peu partout au Canada, qui sont venus nous rencontrer pour sensibiliser les députés, les ministres et les sénateurs à leur propre réalité.

Rappelons que les ancêtres de ce qui allait devenir le peuple acadien furent les premiers Européens à prendre racine en terre d'Amérique du Nord en 1604. D'ailleurs, l'Acadie soulignera le 400<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en 2004.

Même si le député ne veut pas vivre dans le passé, je suis persuadé qu'il sera présent en 2004, lors du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Acadie et qu'il se fera un honneur de souligner ces fêtes ancestrales pour le peuple acadien. Mais il ne vivra pas dans le passé.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Acadiennes et les Acadiens ont subi un traitement horrible de la part de l'Angleterre, un des pires réservés aux vaincus, la Déportation. En effet, la déportation systématique des sujets français et catholiques, entre 1755 et 1763, a été orchestrée et réalisée par les autorités britanniques, et ce, de façon sauvage et brutale. Ce sont les faits.

Cet événement a dispersé des familles qui, pour beaucoup d'entre elles, n'ont jamais pu revenir sur leurs terres ancestrales. Les effets de la Déportation se font sentir encore aujourd'hui et cet événement a influencé la perception que les Acadiennes et les Acadiens ont d'eux-mêmes.

La motion M-241 ne demande pas de récrire l'histoire, comme on l'a laissé entendre plus tôt, mais bien de reconnaître tout simplement les préjudices portés et les terribles conséquences de ces tragiques événements sur le développement de la société acadienne.

L'écrivain et éditeur de *Moniteur Acadien*, M. Hector J. Cormier, a écrit, le 7 juin dernier, à propos de la motion M-241, et je cite un extrait de son texte:

Il s'en trouvera chez les nôtres pour dénoncer un tel geste.

On l'a entendu tout à l'heure.

Le principal argument: ne pas vivre dans le passé.

On l'a également entendu tout à l'heure. Il poursuit:

C'est de la poudre aux yeux. Les Acadiens vivent bel et bien dans le présent. Cela ne les empêche pas, pour autant, de se rappeler le passé. C'est aussi l'argument qu'ont utilisé les hauts fonctionnaires qui nous ont empêchés de connaître notre histoire. Non seulement importait-il que nous ne sachions pas ce qui s'était passé, il fallait agir tout comme si la chose n'était jamais arrivée.

Les députés de la Chambre des communes qui ont la possibilité de s'approprier ou de discourir sur la motion M-241 et qui font fi de leur affiliation partisane ont, à quelques reprises, pu faire la démonstration qu'ils sont capables de faire abstraction, donc, de ces allégeances politiques, afin d'unir leur voix lorsque la situation le requérait. Et ce ne serait pas un précédent.

À plusieurs reprises, qu'une motion vienne des conservateurs, des alliancistes ou des libéraux, on a pu obtenir un consentement unanime de la Chambre, même s'ils tentent de nous dire que parce qu'une motion a été déposée par un député du Bloc québécois, ce sont des méchants séparatistes et donc, ils ne peuvent pas l'appuyer. C'est une façon malhonnête de refuser d'appuyer cette motion.

Maintenant, une très forte majorité d'Acadiennes et d'Acadiens se sont prononcés en faveur de la motion M-241. Ils sont approximativement plus 92 p. 100 à s'être prononcés en faveur de cette motion, dans un comité consultatif créé par la Société nationale des Acadiens.

Nous savons que tous les députés de la Chambre des communes peuvent s'unir sur cette question, car ils l'ont déjà fait par le passé sur d'autres questions. Il ne reste plus aux parlementaires qu'à faire un choix: respecter le voeu exprimé de façon claire par les différentes organisations représentatives du peuple acadien et l'écrasante majorité des participantes et des participants aux travaux du comité consultatif mis sur pied par la Société nationale des Acadiens sur cette question, ou refuser de reconnaître les torts causés aux Acadiens et aux Acadiennes pour les événements de 1755, avec tout ce que cela implique comme prise de position.



•(1635)

Il ne reste rien d'autres pour faire dévier les propos des députés qui veulent s'opposer à cette motion qui est tout à fait légitime.

Tous les arguments possibles utilisés jusqu'ici pour s'y opposer ont été déboutés, non seulement par les députés du Bloc québécois ou par les députés des autres partis politiques, mais aussi par les communautés acadiennes respectives où vivent ces députés qui ont voulu faire dévier le débat.

On nous a reproché, par exemple, de «paternaliser» le débat. Je crois qu'aujourd'hui ce sont eux qui veulent le faire en donnant comme «bonbon», excusez l'expression, aux communautés acadiennes, la reconnaissance d'une fête qui est déjà reconnue par ce peuple. On a donc voulu utiliser l'excuse que nous voulions «paternaliser» le débat.

Quant à la question du capital politique, mon ami et collègue, le député de Verchères—Les-Patriotes, a offert à plusieurs occasions de transférer sa motion—et il est utile que les Acadiens et les Acadiennes le sachent—à un député libéral, un député ou une députée acadienne, ou de la donner à un député d'un autre parti politique, comme le Nouveau Parti démocratique. Chaque fois, cela a été refusé.

On a proposé que la motion soit amendée—tant qu'on ne la diluait pas trop—selon la volonté du Parti libéral. Chaque fois, cela a été refusé.

On nous accuse de faire du capital politique par cette motion. Il est utile de rappeler qu'on a tenté à plusieurs reprises de transférer cette motion ou de la rendre acceptable à l'ensemble des députés. Chaque fois, cela a été refusé.

Quant au manque de consultation, mon collègue l'a reconnu. Au début, il y a peut-être eu un problème de consultation. Mais par la suite, lorsqu'on sait que 140 groupes ou individus ont été consultés quant à cette motion et que 92 p. 100 d'entre eux l'appuient, on se rend compte qu'il y a eu consultation.

Je demande aux libéraux s'ils ont consulté, eux, afin de savoir combien de groupes étaient d'accord avec leur position qui allait à l'encontre de la motion. La seule raison qui puisse tenir jusqu'à la fin pour les libéraux est très faible: c'est parce que cela a été présenté par de «méchants souverainistes», des «séparatistes», disent-ils. Les Acadiens sauront le leur rendre en temps et lieu.

Tout ceci a été débattu et réglé. Il ne reste qu'un choix: on accepte de reconnaître les torts ou on refuse. On accepte de reconnaître les torts qui ont été faits aux Acadiens et aux Acadiennes, ou les députés qui sont censés représenter leur population ici vont devoir faire fi de leur travail et faire fi de représenter leur population à la Chambre et leur dire: «Non, malgré le fait que vous nous demandiez de voter en faveur de la motion M-241, par respect pour mon gouvernement, parce que je veux un jour devenir ministre, parce que je ne veux pas perdre mon poste de ministre, je vais devoir m'opposer à la motion M-241.» C'est ce que la population comprendra.

Je ne veux pas être méchant, mais il y en a peut-être d'autres qui diraient: «C'est parce que papa ne veut pas.» Mais ce ne serait pas gentil et on sait que je suis gentil, alors je ne dirai cela à aucun député.

J'aimerais citer un extrait d'un article du président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, publié dans *L'Acadie nouvelle* du 29 octobre dernier. Il disait ceci:

Les Acadiens et Acadiennes se souviendront longtemps des démarches entreprises pour obtenir l'appui du gouvernement canadien et des députés acadiens et acadiennes dans leur effort pour obtenir de la Couronne britannique les excuses qui conviennent à la suite du Grand Dérangement de 1755. Serait-ce trop vous demander—

### *Initiatives parlementaires*

et ce message s'adresse aux députés acadiens libéraux—

de reconsidérer la teneur et la valeur de la motion M-241. Il s'agit d'un rendez-vous historique qu'il vous revient de ne pas manquer. Ne pas appuyer cette proposition parce qu'elle émane d'un parti de l'opposition est un faux-fuyant qui pourrait constituer une erreur de stratégie et même éventuellement jouer contre le gouvernement en place.

Voilà ce que disait le président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, Jean-Guy Rioux.

Nous espérons un ultime effort de bonne volonté de la part de nos collègues libéraux acadiens et acadiennes et de la part de l'ensemble des députés libéraux pour qu'on puisse maintenant appuyer cette motion historiquement importante pour le peuple acadien.

•(1640)

[Traduction]

**M. Gerald Keddy:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sollicite le consentement unanime pour ajouter mon nom à la liste des intervenants, étant donné que c'est la dernière occasion que nous avons de prendre la parole à propos du projet de loi.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement les trois heures de débat sur la motion M-241. D'emblée, je dois dire que je suis d'accord avec les commentaires de la députée de Churchill et du député de Richmond—Arthabaska, à savoir que ce n'est pas parce qu'une motion émane du Bloc québécois qu'il faut s'y opposer.

Je rejoins leurs commentaires sur cette question. J'espère que mes collègues d'en face accepteront que, quel que soit mon vote, mardi, si je devais voter contre, ce ne serait pas parce qu'il s'agit d'une motion présentée par un député du Bloc québécois, tout comme si je décidais de voter en faveur. Mais nous verrons à ce moment-là.

J'aimerais parler brièvement du cheminement de la motion, car je pense que c'est important pour comprendre le contexte dans lequel nous nous retrouverons mardi.

Le député de Verchères—Les-Patriotes a déposé cette motion, son nom ayant été tiré au sort, et la première heure de débat a eu lieu au printemps. Nous avons reconnu, à ce moment-là, lui y compris, qu'il n'y avait pas eu de consultations, qu'il avait fait cela sans vraiment chercher l'aval de la communauté acadienne.

Je dois féliciter le député pour le travail qu'il a fait durant l'été. Il est allé visiter les communautés acadiennes, leur présenter sa motion, les inviter à en débattre, et il est revenu avec un certain appui. Il ne faudrait pas exagérer; mon collègue de Repentigny parlait de 92 p. 100. Il faut savoir que c'est 92 p. 100 de 140 interventions. Il ne faut pas exagérer, il faut faire la part des choses.

*Initiatives parlementaires*

Je pense que là où le gouvernement a manqué à sa tâche, s'il était contre cette motion, c'est de ne pas être allé sur le terrain lui-même, cet été, et de faire le même genre de travail qu'a fait le député de Verchères—Les-Patriotes. Le gouvernement ne l'a pas fait; le député de Verchères—Les-Patriotes est allé chercher un certain appui, il faut le reconnaître.

J'ai également suivi la deuxième heure de débat sur cette motion. Des arguments intéressants ont été mis de l'avant.

J'ai aussi suivi le débat d'aujourd'hui. Je dois dire que j'abonde dans le sens des propos du député de Beauséjour—Petitcodiac qui affirme essentiellement que l'ère des excuses est révolue.

C'est personnel, et j'en ai discuté avec des gens de l'Acadie au cours des dernières semaines, mais j'aurais de beaucoup préféré que l'on respecte ce qui se produit présentement en Acadie, cette vivacité, ce désir d'aller de l'avant. Au lieu de demander des excuses ou autre chose, selon l'amendement proposé, le gouvernement du Canada, avec la Société nationale des Acadiens et ses composantes, pourrait inviter la reine à venir célébrer la vitalité de la communauté acadienne, peut-être lors du troisième Congrès mondial des Acadiens, qui aura lieu en 2004, à Grandpré.

À mon avis, cela aurait été tellement mieux, tellement plus subtil aussi, tellement plus élégant de le faire ainsi. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Le député de Verchères—Les-Patriotes aura l'occasion de conclure le débat. Je l'invite à considérer cela. D'ici à ce que l'on vote sur la motion, mardi, il y a peut-être moyen d'aller chercher un consentement unanime pour changer le sens de la motion, pour aller dans un sens positif, vers l'avenir, ce que nous dit d'emblée la communauté acadienne. Je pense que tout le monde peut être d'accord là-dessus.

On verra à ce moment-là. J'espère qu'il aura une chance de considérer cette suggestion. Je voterais volontiers en faveur d'une telle motion. Mais, en passant, même si elle est amendée, je ne suis pas convaincu que celle-ci soit adoptée lors du vote par appel nominal mardi prochain. On verra à ce moment-là. J'attends les propos de conclusion du député pour décider de la façon dont je vais me prononcer sur cette question.

Même si la motion, telle qu'amendée, était rejetée par cette Chambre, cela ne veut dire qu'il n'y a pas place à une initiative. Ce que je respecte le plus de la communauté acadienne, que ce soit celle du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de la Nouvelle-Écosse, c'est la vitalité et le désir d'aller de l'avant.

J'aimerais suggérer deux ou trois initiatives, et j'espère que quelqu'un écoute, que ce soit le gouvernement ou les fonctionnaires du ministère du Patrimoine, pour les mettre de l'avant.

Premièrement, j'aimerais voir, en 2004, une tournée nationale, peut-être même internationale, des talents artistiques musicaux que l'on retrouve en Acadie. Il pourrait y avoir ceux que l'on connaît déjà, comme Angèle Arseneault, Edith Butler, Marie-Jo Thériault, ou des groupes comme «1755», Barachois, et un des tout derniers, Zéro Degré Celsius. On pourrait faire une tournée nationale ailleurs au pays. Ce sera l'année où on reconnaîtra le 400<sup>e</sup> anniversaire de la francophonie au Canada; eh bien, lors du Festival franco-ontarien, ici, à Ottawa, ce serait le fun d'inclure le thème acadien.

• (1645)

On pourrait faire la même chose au Manitoba, au Yukon et à Vancouver, en Colombie-Britannique, pour faire valoir la richesse de cette culture et de cette communauté artistique qui se manifeste de

plusieurs façons très intéressantes et très alléchantes. C'est ma première suggestion.

Ma deuxième suggestion est celle qui a été présentée par une sénatrice de l'autre Chambre. Je ne sais pas, monsieur le Président, si je peux l'identifier. Je vais le faire et vous me réprimanderez. Il s'agit de la sénatrice Losier-Cool. Elle suggère qu'on fasse du 15 août, qui est la Journée nationale des Acadiens, une fête nationale. Je suis d'accord avec cela.

Je pense qu'il faudrait, comme on le fait pour le 24 juin, reconnaître la valeur symbolique de cette journée du 15 août pour la communauté acadienne. Qu'on le fasse et pas seulement en Acadie, mais également ici, à Ottawa, peut-être sur le parterre du Parlement, d'une façon ou d'une autre. Je pense qu'il serait approprié, selon la suggestion de la sénatrice, de célébrer cette Acadie et de ne pas le faire seulement en Acadie.

Je présente ici ma troisième suggestion. C'est un peu saugrenu, me dira-t-on, mais il y a deux ans, le 15 août, j'ai eu l'occasion de me rendre à Caraquet où j'avais entendu parler de ce qui s'appelle le Grand Tintamarre. On m'avait dit que des gens se réunissaient dans la rue pour faire du bruit. À Caraquet, il y a environ 4 500 ou 5 000 habitants. Le 15 août, à 18 heures, on ferme un grand bout de rue devant l'hôtel de ville. Là, se réunissent de 15 000 à 20 000 personnes, soit quatre fois la population de Caraquet, qui font du bruit pendant une heure. Quand j'y suis allé, il y avait notamment le maire de Caraquet, le député de Acadie—Bathurst et le premier ministre Lord.

Au début, j'avoue que c'était un peu bizarre de voir ces 15 000 ou 20 000 personnes faire du bruit et un tapage d'enfer avec tous les instruments imaginables et inimaginables. Au bout de quelques minutes, on embarque dans le jeu. Cela devient un dévouement collectif, une célébration collective. J'aimerais qu'on le fasse sur le parterre du Parlement. On fait beaucoup de bruit ici, mais je pense que ce jour-là, ce serait un bruit différent, un bruit d'entrain, qui signifierait la volonté de reconnaître, d'applaudir et d'encourager cette communauté acadienne qui, en fin de compte, est la nôtre.

Ce sont des idées que je voulais mettre de l'avant. Je suis axé sur des idées positives et sur l'avenir. Je reconnais la valeur des commentaires de mon collègue qui dit que l'ère des excuses est révolue. Je peux comprendre qu'il y en a qui s'accrochent à cela et qui préfèrent des excuses formelles. Personnellement, ce n'est pas une opinion que je partage. De me faire dire par la suite que c'est parce que cela vient de tel endroit, je n'accepte pas ce genre d'argument. J'espère que mes collègues le réaliseront.

À mon avis, il aurait été préférable que l'initiative, quelle qu'elle soit, vienne de la communauté acadienne. Je pense que tous les députés peuvent se rejoindre à cet égard.

Mon collègue, le député de Verchères—Les Patriotes, dit qu'il est prêt à partager sa motion, qu'il est prêt à la céder à quelqu'un d'autre, mais uniquement si elle demeure essentiellement la même. Il y aurait peut-être une volonté de voir quelque chose de plus positif. J'espère qu'il acceptera cette notion. Je la lui présente de bonne foi. Je pense qu'il y a un désir à la Chambre de refléter la volonté de la population acadienne de cette façon. S'il voulait le faire, je pense que cela serait de bonne guerre. Je l'invite donc à cette réflexion.

Je remercie mes collègues d'avoir accepté de m'accorder le temps nécessaire, comme mon collègue de Repentigny, pour faire part de ces quelques propos.

• (1650)

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans ce même esprit de collaboration qui a présidé à la décision d'accorder du temps supplémentaire pour que nos collègues de Ottawa—Vanier et de Repentigny puissent prendre la parole, je tiens à mentionner qu'il ne reste qu'un seul député à vouloir s'exprimer sur la question, soit notre collègue de South Shore. Je demande une fois de plus le consentement unanime de la Chambre pour permettre à ce dernier de pouvoir s'exprimer sur cette question.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Comme il est 16 h 50, la période réservée au débat sur cette motion est expirée.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

#### *Initiatives parlementaires*

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Conformément à l'ordre adopté le mardi 20 novembre 2001, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 27 novembre 2001, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

Conformément à l'ordre adopté le 31 octobre 2001, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi, 26 novembre 2001, à 11 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 53.)



**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des Comités pléniers**

M. BOB KILGER

**vice-président des Comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. DON BOUDRIA

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

M. PIERRE BRIEN

M. RICHARD HARRIS

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve	Lib.
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Sports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	Lib.



Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario .....	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est .....	Alberta .....	AC
Owen, Stephen, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra .....	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul .....	Manitoba .....	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar .....	Manitoba .....	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt .....	Saskatchewan .....	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette .....	Québec .....	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi .....	Québec .....	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard .....	Québec .....	Lib.
Penson, Charlie	Peace River .....	Alberta .....	AC
Peric, Janko	Cambridge .....	Ontario .....	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles .....	Québec .....	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond .....	Colombie-Britannique ...	AC
Peterson, L'hon. Jim, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale .....	Ontario .....	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis .....	Québec .....	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain .....	Ontario .....	Lib.
Picard, Pauline	Drummond .....	Québec .....	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex .....	Ontario .....	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls .....	Ontario .....	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour .....	Québec .....	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton .....	Ontario .....	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead .....	Québec .....	Lib.
Proctor, Dick	Palliser .....	Saskatchewan .....	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer .....	Québec .....	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie .....	Ontario .....	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest .....	Alberta .....	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Reed, Julian	Halton .....	Ontario .....	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest .....	Nouvelle-Écosse .....	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton .....	Ontario .....	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast .....	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex .....	Ontario .....	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster .....	Saskatchewan .....	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie .....	Québec .....	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas .....	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières .....	Québec .....	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de la Santé	Etobicoke-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane .....	Québec .....	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie .....	Québec .....	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny .....	Québec .....	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac .....	Nouveau-Brunswick .....	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert .....	Québec .....	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
White, Ted .....	North Vancouver .....	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon .....	Oak Ridges .....	Ontario .....	Lib.
Williams, John.....	St. Albert .....	Alberta .....	AC
Wood, Bob.....	Nipissing .....	Ontario .....	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap .....	Saskatchewan .....	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (26)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David , secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	AC
McLellan, L'hon. Anne , Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David , ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell , chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb , ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy , secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia , secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, Stephen , secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence , Solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
<b>MANITOBA (14)</b>		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Duhamel, L'hon. Ronald , Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Lib.
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey , secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette , ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot , secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.



Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff , secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert , ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Lib.
<b>NUNAVUT (1)</b>		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
<b>ONTARIO (103)</b>		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don , ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite , secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor , ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen , secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Collenette, L'hon. David , ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila , ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art , ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John , secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Gray, L'hon. Herb , vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe , secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax , secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John , ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, John , secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
McCormick, Larry , secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria , ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy , Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn , secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert , ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat , secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John , secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim , secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen , secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen , secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan , ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît , secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex , secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane , ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul , secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle , ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

## QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark , secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cauchon, L'hon. Martin , Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) .....	Outremont .....	Lib.
Charbonneau, Yvon .....	Anjou—Rivière-des-Prairies .....	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean , Premier ministre du Canada .....	Saint-Maurice .....	Lib.
Coderre, L'hon. Denis , secrétaire d'État (Sport amateur) .....	Bourassa .....	Lib.
Cotler, Irwin .....	Mont-Royal .....	Lib.
Crête, Paul .....	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques .....	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine .....	Laval-Centre .....	BQ
Desrochers, Odina .....	Lotbinière—L'Érable .....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane , Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales .....	Saint-Laurent—Cartierville .....	Lib.
Discepolo, Nick .....	Vaudreuil—Soulanges .....	Lib.
Drouin, Claude , secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie .....	Beauce .....	Lib.
Dubé, Antoine .....	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière .....	BQ
Duceppe, Gilles .....	Laurier—Sainte-Marie .....	BQ
Duplain, Claude .....	Portneuf .....	Lib.
Farrah, Georges , secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans ...	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok .....	Lib.
Folco, Raymonde , secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines .....	Laval-Ouest .....	Lib.
Fournier, Ghislain .....	Manicouagan .....	BQ
Gagliano, L'hon. Alfonso , ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux .....	Saint-Léonard—Saint-Michel .....	Lib.
Gagnon, Christiane .....	Québec .....	BQ
Gagnon, Marcel .....	Champlain .....	BQ
Gauthier, Michel .....	Roberval .....	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne .....	Jonquière .....	BQ
Guay, Monique .....	Laurentides .....	BQ
Guimond, Michel .....	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans .....	BQ
Harvey, André , secrétaire parlementaire du ministre des Transports .....	Chicoutimi—Le Fjord .....	Lib.
Jennings, Marlene , secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale .....	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine .....	Lib.
Laframboise, Mario .....	Argenteuil—Papineau—Mirabel .....	BQ
Lalonde, Francine .....	Mercier .....	BQ
Lancôt, Robert .....	Châteauguay .....	BQ
Lavigne, Raymond .....	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles .....	Lib.
Lebel, Ghislain .....	Chambly .....	BQ
Lincoln, Clifford .....	Lac-Saint-Louis .....	Lib.
Loubier, Yvan .....	Saint-Hyacinthe—Bagot .....	BQ
Marceau, Richard .....	Charlesbourg—Jacques-Cartier .....	BQ
Marcil, Serge .....	Beauharnois—Salaberry .....	Lib.
Martin, L'hon. Paul , ministre des Finances .....	LaSalle—Émard .....	Lib.
Ménard, Réal .....	Hochelaga—Maisonnette .....	BQ
Normand, L'hon. Gilbert , secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) .....	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet .....	Lib.
Paquette, Pierre .....	Joliette .....	BQ
Paradis, Denis .....	Brome—Missisquoi .....	Lib.
Patry, Bernard .....	Pierrefonds—Dollard .....	Lib.
Perron, Gilles-A. ....	Rivière-des-Mille-Îles .....	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre , ministre du Commerce international .....	Papineau—Saint-Denis .....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

#### SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

#### TERRE-NEUVE (7)

Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.

#### TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

---

Nom	Circonscription	Affiliation politique
-----	-----------------	--------------------------

---

**YUKON**

Bagnell, Larry ..... Yukon..... Lib.

# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 22 novembre 2001 — 1<sup>re</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

## AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

**Président:** Raymond Bonin

**Vice-présidents:** Nancy Karetak-Lindell  
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

---

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Président:** Bill Graham

**Vice-présidents:** Jean Augustine  
Brian Pallister

George Baker	John Duncan	Francine Lalonde	Pierre Paquette	(18)
Aileen Carroll	John Harvard	Diane Marleau	Bernard Patry	
Bill Casey	Marlene Jennings	Keith Martin	Svend Robinson	
Rick Casson	Stan Keyes	Pat O'Brien		

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Stan Dromisky	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Antoine Dubé	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Peter MacKay	Yves Rocheleau
Sarkis Assadourian	Ken Epp	John Maloney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Mark Eyking	Preston Manning	Werner Schmidt
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Colleen Beaumier	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Andy Burton	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphane Tremblay
Chuck Cadman	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
Serge Cardin	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Joe Peschisolido	Randy White
Irwin Cotler	Betty Hinton	Beth Phinney	Ted White
Paul Crête	Rahim Jaffer	David Price	John Williams
John Cummins	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Gerald Keddy		

### SOUS-COMITÉ SUR LE COMMERCE, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

**Président:** Mac Harb

**Vice-président:**

Rick Casson	Gary Lunn	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Mark Eyking	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

### SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**Président:** Beth Phinney

**Vice-président:**

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	



## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**Président:** Charles Hubbard

**Vice-présidents:** Murray Calder  
Howard Hilstrom

David Anderson  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Claude Duplain

Mark Eyking  
Marcel Gagnon  
Rick Laliberte

Larry McCormick  
Dick Proctor  
Bob Speller

Paul Steckle  
Suzanne Tremblay  
Rose-Marie Ur

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Robert Lanctôt

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Jean-Yves Roy  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Président:** Joe Fontana

**Vice-présidents:** Paul Forseth  
Steve Mahoney

Mark Assad  
Yvon Charbonneau  
Madeleine Dalphond-Guiral  
John Godfrey

Art Hanger  
Inky Mark  
Anita Neville

Jerry Pickard  
David Price  
Stéphan Tremblay

Tony Valeri  
Judy Wasylcyia-Leis  
Lynne Yelich

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Francine Lalonde  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb  
Beth PhinneyRobert Bertrand  
John Bryden  
Gerry Byrne  
Odina DesrochersJohn Finlay  
Rahim Jaffer  
Sophia Leung  
Pat MartinPhilip Mayfield  
Shawn Murphy  
Gilles-A. PerronAlex Shepherd  
Greg Thompson  
Myron Thompson

(17)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev DesjarlaisNorman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Denis Paradis  
Charlie Penson  
Joe PeschisolidoJames Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
Lynne Yelich**SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION****Président:** John Williams**Vice-président:**Robert Bertrand  
John Bryden  
Odina DesrochersPat Martin  
Philip MayfieldShawn Murphy  
Beth PhinneyAlex Shepherd  
Greg Thompson

(10)

## DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

**Président:** David Pratt      **Vice-présidents:** Leon Benoit  
David Price

Rob Anders Claude Bachand Colleen Beaumier Stan Dromisky	Cheryl Gallant John O'Reilly Janko Peric	Louis Plamondon Carmen Provenzano Peter Stoffer	Elsie Wayne Bryon Wilfert Bob Wood	(16)
---	--	---	--	------

### Membres associés

Jim Abbott Diane Ablonczy David Anderson André Bachand Roy Bailey Stéphane Bergeron Rick Borotsik Garry Breitreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Stockwell Day Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp	Brian Fitzpatrick Paul Forseth Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Monique Guay Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Francine Lalonde	Wendy Lill Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Charlie Penson Joe Peschisoldo	James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Svend Robinson Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich
--	--	---	---

## SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

**Président:** Stan Dromisky      **Vice-président:** Louis Plamondon      Peter Stoffer

Roy Bailey Colleen Beaumier Jean-Guy Carignan	Dan McTeague	Carmen Provenzano Elsie Wayne	(9)
---	--------------	----------------------------------	-----

## DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Président:** Judi Longfield

**Vice-présidents:** Joe Peschisolido  
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Carol Skelton		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Charlie Penson
Peter Adams	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	Paul Forseth	Wendy Lill	John Reynolds
André Bachand	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Marcel Gagnon	James Lunney	Jean-Yves Roy
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Pat Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Larry McCormick	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Grant McNally	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Réal Ménard	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Val Meredith	Judy Wasylycia-Leis
Joe Clark	John Herron	Rob Merrifield	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Bob Mills	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	James Moore	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich
Antoine Dubé	Rahim Jaffer		

### SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

**Président:** John Godfrey

**Vice-président:**

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Carol Skelton	Greg Thompson	Alan Tonks	

### SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Président:** Carolyn Bennett

**Vice-président:**

Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Greg Thompson	(9)
Raymonde Folco	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Charles Caccia

**Vice-présidents:** Karen Kraft Sloan  
Bob Mills

Roy Bailey  
Bernard Bigras  
Joe Comartin  
Paul Forseth

Marcel Gagnon  
John Herron  
Gar Knutson

Rick Laliberte  
Karen Redman  
Julian Reed

Andy Savoy  
Hélène Scherrer  
Alan Tonks

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Robert Lanctôt  
Clifford Lincoln  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## FINANCES

**Président:** Maurizio Bevilacqua

**Vice-présidents:** Nick Discepola  
Ken Epp

Sue Barnes  
Carolyn Bennett  
Scott Brison  
Roy Cullen

Albina Guarnieri  
Rahim Jaffer  
Jason Kenney  
Sophia Leung

Yvan Loubier  
John McCallum  
Shawn Murphy  
Lorne Nystrom

Pauline Picard  
Gary Pillitteri  
Monte Solberg

(18)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan

Reed Elley  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Monique Guay  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Alexa McDonough  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Stéphan Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

**Président:** Susan Whelan

**Vice-présidents:** Walt Lastewka  
Charlie Penson

Larry Bagnell  
Stéphane Bergeron  
Bev Desjarlais  
Claude Drouin

Jocelyne Girard-Bujold  
Preston Manning  
Dan McTeague

James Rajotte  
Andy Savoy  
Brent St. Denis

Chuck Strahl  
Paddy Torsney  
Joseph Volpe

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Mauril Bélanger  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Pierre Brien  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton

Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw

Pierre Paquette  
Joe Peschisolido  
Dick Proctor  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich



## JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

**Président:** Andy Scott

**Vice-présidents:** Chuck Cadman  
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	John Maloney	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John McKay	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Stephen Owen		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalfond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

## SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

**Président:** Derek Lee

**Vice-président:**

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(10)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay				

**LIAISON**

<b>Président:</b>	Bill Graham	<b>Vice-président:</b>	Susan Whelan	
Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(18)
Mauril Bélanger	Charles Caccia	Charles Hubbard	David Pratt	
Maurizio Bevilacqua	Wayne Easter	Ovid Jackson	Andy Scott	
Raymond Bonin	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	

**Membres associés**

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

**SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ**

<b>Président:</b>	Bill Graham	<b>Vice-président:</b>		
Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams		(4)

**SOUS-COMITÉ DU BUDGET**

<b>Président:</b>	Bill Graham	<b>Vice-président:</b>		
Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Susan Whelan	John Williams	(7)
Wayne Easter	Judi Longfield			

## PATRIMOINE CANADIEN

**Président:** Clifford Lincoln

**Vice-présidents:** Jim Abbott  
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	John Harvard	Grant McNally	(16)
Sarmite Bulte	Cheryl Gallant	Betty Hinton	Caroline St-Hilaire	
Rodger Cuzner	Roger Gallaway	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

### Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Robert Lanctôt	Scott Reid
Rob Anders	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Ken Epp	Preston Manning	Hélène Scherrer
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Paul Forseth	Serge Marcil	Carol Skelton
Bill Blaikie	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Art Hanger	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Stan Keyes		

## SPORT

**Président:** Dennis Mills

**Vice-président:**

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

## PÊCHES ET OCÉANS

**Président:** Wayne Easter

**Vice-présidents:** John Cummins  
Paul Steckle

Sarkis Assadourian  
Andy Burton  
Rodger Cuzner  
Georges Farrah

Loyola Hearn  
Dominic LeBlanc  
James Lunney

Bill Matthews  
Lawrence O'Brien  
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer  
Suzanne Tremblay  
Tom Wappel

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Ghislain Fournier  
Marcel Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Yves Rocheleau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**Président:** Peter Adams

**Vice-présidents:** Richard Harris  
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Reynolds	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	John Richardson	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Yvon Godin				

### Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Peter MacKay	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	John Maloney	Werner Schmidt
André Bachand	Ken Epp	Preston Manning	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Sue Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Kevin Sorenson
Michel Bellehumeur	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Leon Benoit	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Garry Breitkreuz	John Harvard	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Dennis Mills	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Grant Hill	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
Joe Clark	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

### SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

**Président:** Marlene Catterall

**Vice-président:**

Pierre Brien	Yvon Godin	Richard Harris	Jay Hill	(5)
--------------	------------	----------------	----------	-----

### SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

**Président:** Carolyn Parrish

**Vice-président:**

Bill Blaikie	Michel Guimond	Jay Hill	Marcel Proulx	(6)
Garry Breitkreuz				

**SANTÉ****Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock  
Rob MerrifieldDiane Ablonczy  
André Bachand  
Colleen Beaumier  
Diane BourgeoisJeannot Castonguay  
Brenda Chamberlain  
Stan DromiskyJames Lunney  
Réal Ménard  
Hélène ScherrerJudy Sgro  
Yolande Thibeault  
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

**Membres associés**Jim Abbott  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Madeleine Dalphond-Guiral  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John DuncanReed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Pauline PicardJames Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

**Président:** Ovid Jackson

**Vice-présidents:** James Moore  
Marcel Proulx

Reg Alcock	Bev Desjarlais	Mario Laframboise	Alex Shepherd	(16)
Gerry Byrne	Peter Goldring	Ghislain Lebel	Darrel Stinson	
John Cannis	André Harvey	Val Meredith	Paul Szabo	
Joe Comuzzi				

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Joe Peschisolido
Diane Ablonczy	John Duncan	Dale Johnston	Dick Proctor
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	James Rajotte
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	Scott Reid
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Dominic LeBlanc	John Reynolds
André Bachand	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ghislain Fournier	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Jim Gouk	Serge Marcil	Larry Spencer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Inky Mark	Peter Stoffer
Andy Burton	Deborah Grey	Keith Martin	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Monique Guay	Philip Mayfield	Greg Thompson
Serge Cardin	Art Hanger	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	Réal Ménard	Vic Toews
Rick Casson	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Odina Desrochers	Charles Hubbard		

## COMITÉS SPÉCIAUX

### COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

**Président:** Paddy Torsney

**Vice-présidents:** Carole-Marie Allard  
Randy White

André Bachand	Mac Harb	Réal Ménard	Jacques Saada	(13)
Bernard Bigras	Dominic LeBlanc	Stephen Owen	Kevin Sorenson	
Libby Davies	Derek Lee			

## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**Coprésident:**

**Vice-coprésident:**

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin  
John Bryden  
Jane Marie Cordy

Donald Oliver  
Vivienne Poy

Mauril Bélanger  
Carolyn Bennett  
Robert Bertrand  
Marlene Catterall  
Marcel Gagnon  
Grant Hill  
Jay Hill  
Betty Hinton

Jim Karygiannis  
Raymond Lavigne  
Wendy Lill  
Jerry Pickard  
Louis Plamondon  
Jacques Saada  
Darrel Stinson  
Andrew Telegdi

(21)

#### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Howard Hilstrom  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich



## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** Gurmant Grewal  
Céline Hervieux-Payette

**Vice-coprésident:** Tom Wappel

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden  
Sheila Finestone  
Noël Kinsella

Wilfred Moore  
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes  
Paul Bonwick  
Pierre Brien  
Jean-Guy Carignan  
Joe Comuzzi  
John Cummins  
Jim Gouk  
Michel Guimond

Gar Knutson  
Derek Lee  
Paul Harold Macklin  
Lynn Myers  
Lorne Nystrom  
Jim Pankiw  
Ted White

(23)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Michel Bellehumeur  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan

Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Robert Lanctôt  
Ghislain Lebel  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Pierrette Venne  
Elsie Wayne  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## LANGUES OFFICIELLES

**Coprésidents:** Mauril Bélanger  
Shirley Maheu

**Vice-coprésidents:** Scott Reid  
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin  
Joan Fraser  
Jean-Robert Gauthier  
Laurier LaPierre

Viola Léger  
Jean-Claude Rivest  
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare  
Gérard Binet  
Sarmite Bulte  
Claude Drouin  
Christiane Gagnon  
John Godfrey  
Yvon Godin

Peter Goldring  
Richard Harris  
John Herron  
Raymond Lavigne  
Dan McTeague  
Benoît Sauvageau

(24)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Louis Plamondon

James Rajotte  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

**Le Président de la Chambre**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Comités des Présidents des Comités législatifs**

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

**MEMBRE DU MINISTÈRE**

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre du Canada
L'hon. Herb Gray	vice-premier ministre
L'hon. David Collenette	Ministre des Transports
L'hon. David Anderson	Ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Brian Tobin	Ministre de l'Industrie
L'hon. Sheila Copps	Ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	Ministre des Affaires étrangères
L'hon. Paul Martin	Ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	Ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	Ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Allan Rock	Ministre de la Santé
L'hon. Lawrence MacAulay	Solliciteur général du Canada
L'hon. Alfonso Gagliano	Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lucienne Robillard	Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure
L'hon. Martin Cauchon	Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Jane Stewart	Ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	Ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	Ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Ronald Duhamel	Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)
L'hon. Claudette Bradshaw	Ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Maria Minna	Ministre de la Coopération internationale
L'hon. Elinor Caplan	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	Leader du gouvernement du Sénat
L'hon. Robert Thibault	Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Hedy Fry	Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. David Kilgour	Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)
L'hon. Jim Peterson	Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Andy Mitchell	Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Gilbert Normand	Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Denis Coderre	Secrétaire d'État (Sport amateur)
L'hon. Rey Pagtakhan	Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)

## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Claude Drouin	du ministre de l'Industrie
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. John McCallum	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Stephen Owen	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Marlene Jennings	du ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

# TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 22 novembre 2001

## AFFAIRES COURANTES

<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. Regan.....	7411
<b>La Loi sur la sécurité publique</b>	
M. Collenette.....	7411
Projet de loi C-42. Présentation et première lecture.....	7411
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	7411
<b>Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche</b>	
M. Boudria.....	7411
Projet de loi C-43. Présentation et première lecture.....	7411
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	7411
<b>La sécurité publique</b>	
M. Collenette.....	7411
M. Moore.....	7412
M. Laframboise.....	7413
Mme Desjarlais.....	7414
Mme Meredith.....	7415
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Affaires autochtones, développement du Grand Nord et ressources naturelles</b>	
M. Bonin.....	7416
<b>Justice et droits de la personne</b>	
M. Scott.....	7416
<b>Le Code criminel</b>	
M. Robinson.....	7416
Projet de loi C-415. Présentation et première lecture.....	7416
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	7416
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>Le projet de loi C-33</b>	
M. MacKay.....	7416
<b>Pétitions</b>	
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. Szabo.....	7417
<b>Les maladies du rein</b>	
M. Adams.....	7417
<b>Le prix de l'énergie</b>	
M. Robinson.....	7417
<b>Le Falun Gong</b>	
M. Robinson.....	7417
<b>Le commerce</b>	
M. Robinson.....	7417
<b>Le peuple acadien</b>	
M. Bergeron.....	7418
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Regan.....	7418
<b>Questions marquées d'un astérisque</b>	
M. Regan.....	7418

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales</b>	
Projet de loi C-35. Troisième lecture.....	7418
M. Casey.....	7418
M. Bryden.....	7420
Mme Carroll.....	7421
M. MacKay.....	7421
M. Robinson.....	7422
M. Bryden.....	7424
Mme Carroll.....	7424
M. Casey.....	7425
M. Thompson (Wild Rose).....	7425
Mme Marleau.....	7425
Mme Hinton.....	7427
M. Casey.....	7428
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	7429
M. Bryden.....	7431
Mme Carroll.....	7432
M. Dubé.....	7432
M. Bryden.....	7434
M. Paquette.....	7434
M. Pankiw.....	7435
M. Hill (Prince George—Peace River).....	7437
M. Casey.....	7438
M. Desrochers.....	7438
M. Hill (Prince George—Peace River).....	7439
M. Casey.....	7439
M. Kilger.....	7440
Report du vote sur la motion.....	7440
<b>Suspension de la séance</b>	
Suspension de la séance à 13 h 49.....	7440

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>Le logement</b>	
M. Harb.....	7440
<b>L'Ukraine</b>	
M. Epp.....	7440
<b>L'Ukraine</b>	
M. Lastewka.....	7440
<b>La paix</b>	
Mme Redman.....	7441
<b>L'Afghanistan</b>	
Mme Augustine.....	7441
<b>L'ouest du Canada</b>	
Mme Skelton.....	7441
<b>La violence</b>	
Mme Torsney.....	7441
<b>La Chambre de commerce et d'industrie de Drummond</b>	
Mme Picard.....	7441

<b>La compagnie SaarGummi</b>	
M. Paradis .....	7442
<b>Le Monument commémoratif de guerre du Canada</b>	
M. Bailey .....	7442
<b>Le Yukon</b>	
M. Bagnell .....	7442
<b>Les médias</b>	
Mme Lill .....	7442
<b>Les Minutes du patrimoine</b>	
M. Bergeron .....	7442
<b>La francophonie canadienne</b>	
M. LeBlanc .....	7443
<b>Le projet de loi C-42</b>	
Mme Meredith .....	7443

### QUESTIONS ORALES

<b>La sécurité aérienne</b>	
M. Day .....	7443
M. Collenette .....	7443
M. Day .....	7443
M. Collenette .....	7443
M. Day .....	7444
M. Collenette .....	7444
M. Moore .....	7444
M. Collenette .....	7444
M. Moore .....	7444
M. Collenette .....	7444
M. Duceppe .....	7444
M. Collenette .....	7444
M. Duceppe .....	7444
M. Collenette .....	7445
M. Gauthier .....	7445
M. Collenette .....	7445
M. Gauthier .....	7445
M. Collenette .....	7445
<b>L'Afghanistan</b>	
M. Godin .....	7445
Mme Minna .....	7445
<b>La ministre du Patrimoine canadien</b>	
M. Godin .....	7445
Mme Copps .....	7445
<b>La mesure législative antiterroriste</b>	
M. Clark .....	7445
M. Owen .....	7446
M. Clark .....	7446
M. MacAulay .....	7446
<b>La sécurité aérienne</b>	
M. Jaffer .....	7446
M. Collenette .....	7446
M. Jaffer .....	7446
M. Collenette .....	7446
M. Laframboise .....	7446
M. Collenette .....	7446
M. Laframboise .....	7446
M. Collenette .....	7446

<b>La justice</b>	
M. Sorenson .....	7446
M. MacAulay .....	7447
M. Sorenson .....	7447
M. MacAulay .....	7447
<b>Le terrorisme</b>	
Mme Lalonde .....	7447
M. Eggleton .....	7447
Mme Lalonde .....	7447
M. Eggleton .....	7447
M. Benoit .....	7447
M. Eggleton .....	7447
M. Benoit .....	7447
M. Eggleton .....	7448
<b>L'Afghanistan</b>	
Mme Parrish .....	7448
M. Pagtakhana .....	7448
<b>Le logement</b>	
Mme Davies .....	7448
M. Gagliano .....	7448
<b>Revenu Canada</b>	
Mme Lill .....	7448
Mme Leung .....	7448
<b>La justice</b>	
M. MacKay .....	7448
M. Owen .....	7448
M. MacKay .....	7448
M. Owen .....	7449
<b>La défense nationale</b>	
Mme Gallant .....	7449
M. Eggleton .....	7449
Mme Gallant .....	7449
M. Eggleton .....	7449
<b>L'Afghanistan</b>	
Mme Bourgeois .....	7449
Mme Carroll .....	7449
Mme Bourgeois .....	7449
Mme Minna .....	7449
<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	7449
Mme Carroll .....	7449
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	7449
Mme Carroll .....	7450
<b>La Défense nationale</b>	
M. Price .....	7450
M. Eggleton .....	7450
<b>L'agriculture</b>	
M. Hilstrom .....	7450
M. Vanclief .....	7450
M. Hilstrom .....	7450
M. Rock .....	7450
<b>Le terrorisme</b>	
Mme Guay .....	7450
M. Eggleton .....	7450
<b>Les pêches</b>	
M. Murphy .....	7451

M. Dhaliwal .....	7451
<b>Le projet de loi antiterroriste</b>	
M. Hill (Prince George—Peace River) .....	7451
M. MacAulay .....	7451
<b>Le logement</b>	
Mme Davies .....	7451
M. Gagliano .....	7451
<b>Le quai de Trois-Pistoles</b>	
M. Crête .....	7451
M. Gagliano .....	7451
<b>L'agriculture</b>	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	7451
M. Goodale .....	7451
<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président .....	7451
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>Le Jour d'Action de grâce aux États-Unis</b>	
M. Thompson (Wild Rose) .....	7452
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
Mme Gallant .....	7452
M. Boudria .....	7452
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>Le projet de loi C-36</b>	
M. MacKay .....	7452
M. Boudria .....	7452
M. Clark .....	7453
Mme Desjarlais .....	7453
<b>Le Budget supplémentaire des dépenses—Décision de la présidence</b>	
Le Président .....	7453

<b>La question de privilège</b>	
<b>Projet de loi C-42</b>	
M. Moore .....	7456
M. Boudria .....	7457
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Boudria .....	7458
Motion .....	7458
Adoption de la motion .....	7458

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>Les Acadiens</b>	
Motion .....	7458
Mme Dalphond-Guiral .....	7458
Amendement .....	7459
Mme Desjarlais .....	7459
M. LeBlanc .....	7460
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	7461
M. MacKay .....	7462
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Boudria .....	7464
Motion .....	7464
Adoption de la motion .....	7464
<b>Les Acadiens</b>	
Motion .....	7464
M. Sauvageau .....	7464
M. Bélanger .....	7465
<b>ANNEXE</b>	



**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**